SÉNAT DE BELGIQUE

Législature 1999-2003

2 avril 2003

Le Sénat au cours de la législature 1999-2003

Conférence de presse du Président du Sénat

SOMMAIRE

I. Séance plénière	4
II. Commissions, comités d'avis et groupes de travail	7
Commission des Affaires institutionnelles	7
2. Commission de la Justice	12
3. Commission des Relations extérieures et de la Défense	18
4. Commission des Finances et des Affaires économiques	24
5. Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives	28
6. Commission des Affaires sociales	31
7. Commissions réunies de la Justice et des Affaires sociales	
8. Commission spéciale chargée des problèmes bioéthiques	34
9. Commission d'enquête « Grands Lacs »	35
10. Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	
11. Commission Participation aux missions à l'étranger	
12. Commission du suivi en matière de criminalité organisée	
13. Commission du renouveau politique	44
14. Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes	45
15. Commission chargée du suivi du Comité permanent	
de contrôle des services de renseignements et de sécurité	47
16. Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité	
des partis politiques	
17. Sous-commission « Traite des êtres humains »	51
18. Groupe de travail « A.s.b.l. »	
19. Groupe de travail « Tobin-tax »	54
20. Groupe de travail « Mobilité »	
21. Groupe de travail « Partis politiques »	
22. Groupe de travail « Droits de l'enfant »	57
23. Groupe de travail « Dotations aux membres de la famille royale »	
24. Groupe de travail « Droits des victimes ».	
25. Groupe de travail « Espace »	
III. Commission parlementaire de concertation	
IV. Règlement	
V. Union européenne	
1. Présidence belge	
2. Convention sur l'avenir de l'Europe	
VI. Assemblées internationales	
Conseil interparlementaire consultatif du Benelux	
2. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	
3. Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale	77
4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la	
coopération en Europe (OSCE)	78
5. Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires et	
européennes des parlements de l'Union européenne (« COSAC »)	
6. Union interparlementaire	80

VII. Relations internationales	83
1. Conférences et sommets à l'étranger	83
2. Association des Sénats d'Europe	
3. Visites officielles du Président du Sénat à l'étranger	89
4. Visites officielles de délégations étrangères	98
5. Personnalités étrangères reçues en audience par le Président du Sénat	
6. Divers	
VIII. Conférences, colloques et rencontres au Sénat	
1. Colloques	
2. Rencontres avec des personnalités internationales importantes	
IX. Relations publiques	
1. Relations avec la presse	
2. Relations avec le public	

I. Séance plénière(*)

a) Nombre de séances plénières

Durant la législature 1999-2003, le Sénat a tenu **280** séances plénières, d'une durée totale de **906** heures (174 jours).

b) Travail législatif

Ces travaux ont permis d'adopter :

- **6** propositions de modification de la Constitution;
- **297** projets de loi (procédure bicamérale *classique*), dont 3 projets de loi spéciale ;
- 155 projets de loi (procédure d'évocation);
- **68** propositions de loi déposées par des sénateurs ;
- **33** propositions de résolution ;
- 7 propositions de modification du Règlement.

Procédure d'évocation

La Chambre a transmis au Sénat **341** textes évocables. Pendant la législature actuelle le Sénat a fait **169** fois usage du droit d'évocation. Le texte a été amendé et renvoyé à la Chambre des représentants dans **34** cas.

Dans ces 34 cas:

- 22 cas où la Chambre des représentants a adopté entièrement le texte du Sénat;
- 8 cas où la Chambre des représentants a amendé le texte du Sénat (dans ce cas, le Sénat a adopté le texte renvoyé par la Chambre des représentants);
- 1 texte a été contre-amendé par la Chambre ;
- 3 textes sont encore pendants devant la Chambre des représentants ;

c) Contrôle parlementaire

Au cours de la même session, le Sénat a entendu 1005 demandes d'explications (24 demandes d'explications ont été traitées en commission) et 1294 questions orales.

Par ailleurs, 2798 questions écrites ont été posées à ce jour.

d) Conflits d'intérêts

La Constitution prévoit que, lorsqu'un conflit d'intérêts naît entre deux assemblées législatives et que celles-ci ne parviennent pas à le résoudre, le Sénat dépose devant le Comité de concertation un avis motivé sur le conflit en question.

٠

^(*) Chiffres au 1.04.2003

Au cours de la législature 1999-2003, le Sénat a émis **3** avis motivés sur des conflits d'intérêts entre le Parlement flamand et la Chambre à propos des projets de loi :

- modifiant l'annexe au Code judiciaire ;
- relatif au droit de réponse et au droit d'informations ;
- modifiant l'article 86*bis* du Code judiciaire et la loi du 3 avril 1953 d'organisation judiciaire.

e) Débats

Le Sénat a également tenu des débats en séance plénière sur les thèmes suivants :

- les droits de l'enfant, à l'occasion du dixième anniversaire de la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ;
- l'interprétation de l'accord sur le réaménagement des compétences en matière d'agriculture et de commerce extérieur ;
- la politique gouvernementale à l'égard de l'immigration ;
- l'évaluation du programme d'action de la Conférence mondiale des femmes de Pékin;
- la réforme des services de la sécurité civile ;
- le dépistage du cancer du sein en Belgique ;
- la traite des êtres humains et la prostitution ;
- la modernisation de l'administration fédérale ;
- la pauvreté et la violence dont sont victimes les femmes;
- la lutte contre la crise de la fièvre aphteuse;
- la S.N.C.B.;
- la mobilité ;
- la situation à Fourons ;
- la politique d'égalité des chances ;
- la réforme des services de police ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- la traite des êtres humains et prostitution ;
- la faillite de la Sabena ;
- l'enquête socio-économique générale en 2001 ;
- la politique de sécurité après les attentats terroristes aux États-Unis d'Amérique;
- la lutte contre la pédopornographie vue sous l'angle de la pratique policière ;
- la politique des visas et les pratiques administratives à l'égard des étrangers résidant sur le territoire belge ;

- les droits de l'enfant ;
- la traite des êtres humains et la fraude de visas ;
- la traite des êtres humains dans le sport ;
- la problématique des mineurs non accompagnés ;
- les droits des victimes.

*

* :

II. Commissions, comités d'avis et groupes de travail

Les commissions du Sénat ont tenu au total **1819** réunions d'une durée totale de **3563** heures. (*)

Travaux importants des diverses commissions :

1. Commission des Affaires institutionnelles

Président : M. Armand De Decker.

a) Législation

- 1) Propositions de révision de la Constitution adoptées
- a. Les articles suivants ont été insérés dans la Constitution :
- art. 11bis relatif au droit des femmes et des hommes à l'égalité et favorisant leur égal accès aux mandats électifs et publics;
- art. 22bis assurant la protection des droits de l'enfant à l'intégrité morale, physique, mentale et sexuelle.
- b. Les articles suivants ont été révisés :
- art. 10 relatif au droit des femmes et des hommes à l'égalité et favorisant leur égal accès aux mandats électifs et publics;
- art. 147, 2e alinéa, en vue de supprimer les mots "sauf le jugement des ministres et des membres des Gouvernements de communauté et de région";
- art. 157, en vue de supprimer les juridictions militaires en temps de paix et d'instaurer des tribunaux d'exécution des peines;
- art. 184 de la Constitution concernant le service de police intégré.

Note: la proposition en vue d'insérer un article 32bis dans la Constitution permettant d'assurer la protection des droits et libertés garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été retirée par le gouvernement après examen en commission.

_

^(*) Chiffres au 28.03.2003 inclus.

2) Projets et propositions de loi adoptés

- projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution;
- projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution;
- projet de loi fixant les critères visés à l'article 39, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions; (financement de l'enseignement);
- projet de loi exécutant l'article 62 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions; (financement de l'enseignement);
- projet de loi spéciale modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage;
 - a) projet de loi exécutant et complétant la loi du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine;
 - b) projet de loi spéciale exécutant et complétant la loi spéciale du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine;
- projet de loi spéciale modifiant les articles 24*bis* et 50 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;
- projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone;
- projet de loi spéciale insérant un article 60*bis* dans la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage (de M. Armand De Decker et consorts);
- projet de loi modifiant les articles 1er et 4 de la loi du 6 janvier 1989 relative aux traitements et pensions des juges, des référendaires et des greffiers de la Cour d'arbitrage (de M. Armand De Decker et consorts);
- projet de loi spéciale portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés:
- projet de loi portant diverses réformes institutionnelles relatives aux institutions locales de la Région de Bruxelles-Capitale (de Mme Jeannine Leduc et consorts);
- projet de loi modifiant la loi du 12 janvier 1989 réglant les modalités de l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État;
- projet de loi spéciale portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions;
- projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone;
- projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage;

- projet de loi modifiant la loi relative à la suppression ou à la restructuration d'organismes d'intérêt public et d'autres services de l'Etat, coordonnée le 13 mars 1991;
- projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 24 mai 2002 entre l'autorité fédérale et les régions relatif à la création d'une Agence pour le Commerce extérieur;
- projet de loi spéciale garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le Gouvernement flamand, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et parmi les secrétaires d'État régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale;
- projet de loi garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le gouvernement de la Communauté germanophone;
- projet de loi-programme 2;
- projet de loi relative à la réalisation d'une étude scientifique sur les persécutions et la déportation des juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale (de la commission);
- projet de loi réglant la représentation des Chambres législatives fédérales dans les actes judiciaires et extrajudiciaires;
- projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, en vue de régler la représentation de la Communauté germanophone par le Conseil de la Communauté germanophone dans les actes judiciaires et extrajudiciaires;
- projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, en vue de régler la représentation des communautés et des régions par les Conseils dans les actes judiciaires et extrajudiciaires.

b) Déclaration de révision de la Constitution

- Le projet de déclaration de révision de la Constitution a été adopté, à l'exception de la disposition relative au titre III, chapitre Ier, en vue d'y insérer un article nouveau relatif à l'adoption de lois après une deuxième lecture.

c) Proposition de résolution

- Proposition de résolution relative à l'établissement des faits et des responsabilités éventuelles d'autorités belges dans les persécutions et la déportation des juifs en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale.

d) Conflits d'intérêts

- Conflit d'intérêts entre le Parlement flamand et la Chambre des représentants concernant le projet de loi modifiant l'annexe au Code judiciaire : avis motivé rendu au Comité de concertation;
- conflit d'intérêts entre le Parlement flamand et le Sénat portant sur le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives aux cantons judiciaires;
- la concertation entre les délégations du Sénat et du Parlement flamand a abouti à une solution du conflit en ce sens que, sur la base de l'information fournie par le ministre de la Justice, la séance plénière du Parlement flamand a retiré la motion concernant le conflit d'intérêts susmentionné:
- conflit d'intérêts entre le Parlement flamand et la Chambre des représentants concernant le projet de loi relatif au droit de réponse et au droit d'informations : avis motivé rendu au Comité de concertation;
- conflit d'intérêts entre le Parlement flamand et la Chambre des représentants à propos du projet de loi modifiant l'article 86bis du Code judiciaire et la loi du 3 avril 1953 d'organisation judiciaire : avis motivé rendu au Comité de concertation.
- e) Auditions en vue de la présentation de candidats à une place de juge d'expression néerlandaise à la Cour d'arbitrage

f) Auditions

- les droits de l'enfant (proposition de révision de la Constitution);
- le financement de l'enseignement;
- a) projet de loi spéciale insérant un article 60bis dans la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage (de M. Armand De Decker et consorts);
 - b) projet de loi modifiant les articles 1er et 4 de la loi du 6 janvier 1989 relative aux traitements et pensions des juges, des référendaires et des greffiers de la Cour d'arbitrage (de M. Armand De Decker et consorts);
- a) révision du titre II de la Constitution, en vue d'y insérer des dispositions nouvelles permettant d'assurer la protection des droits et libertés garantis par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

révision du titre II de la Constitution, en vue d'y insérer une disposition nouvelle permettant d'assurer la protection des droits et libertés garantis par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

- b) projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage;

- révision de l'article 157 de la Constitution;
- proposition de résolution relative à l'établissement des faits et des responsabilités éventuelles d'autorités belges dans les persécutions et la déportation des juifs en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale.

g) Divers

- rencontre d'une délégation du Sénat tchèque menée par Mme Benesova, présidente du Sénat de Tchéquie;
- rencontre d'une délégation du Sénat canadien;
- la place de la Communauté germanophone dans notre ordre institutionnel : rencontre d'une délégation du Conseil de la communauté germanophone.

2. Commission de la Justice

Président : M. Josy Dubié.

a) Législation

1) Projets de loi importants

- Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge; (*)
- Projet de loi modifiant le Code d'instruction criminelle, l'article 27 de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive et l'article 837 du Code judiciaire, en vue de rationaliser la procédure devant la cour d'assises; (*)
- Projets de loi instaurant une procédure de comparution immédiate en matière pénale et portant modification de l'organisation judiciaire; (*)
- Projet de loi relative à la protection pénale des mineurs; (*)
- Projet de loi portant création d'un fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession et de règlement collectif de dettes et modifiant certaines dispositions du Code judiciaire; (**)
- Projet de loi relative à la criminalité informatique; (*)
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire, la loi du 22 décembre 1998 modifiant certaines dispositions de la deuxième partie du Code judiciaire concernant le Conseil supérieur de la Justice, la nomination et la désignation de magistrats et instaurant un système d'évaluation pour les magistrats et la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire;
- Projet de loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations; (*)
- Projet de loi relative à la médiation en matière familiale dans le cadre d'une procédure judiciaire; (*)
- Projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs; (*)
- Projet de loi modifiant certaines dispositions du Code judiciaire relatives à la tutelle des mineurs:
- Projet de loi modifiant l'article 20 de la loi du 7 mai 1999 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le régime disciplinaire applicable aux membres de l'Ordre judiciaire;
- Projet de loi modifiant, en ce qui concerne les structures du barreau, le Code judiciaire et la loi du 13 mars 1973 relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante;

_

^(*) évoqué par le Sénat

- Projet de loi modifiant diverses dispositions en ce qui concerne le parquet fédéral:
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire en vue de supprimer la répartition en classes des justices de paix et d'adapter le traitement de certains greffiers en chef et secrétaires en chef de parquets;
- Projet de loi instaurant la peine de travail comme peine autonome en matière correctionnelle et de police; (*)
- Projet de loi relatif à l'anonymat des témoins; (*)
- Projet de loi modifiant la loi du 8 août 1997 sur les faillites, le Code judiciaire et le Code des sociétés; (*)
- Projet de loi modifiant l'article 211 du Code judiciaire et la loi du 3 avril 1953 d'organisation judiciaire, en ce qui concerne le cadre des conseillers suppléants;
- Projet de loi fixant un cadre temporaire de conseillers en vue de résorber l'arriéré judiciaire dans les cours d'appel;
- Projet de loi de mise en conformité du droit belge avec la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée à New York le 10 décembre 1984; (*)
- Projet de loi relative au placement provisoire de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction; (*)
- Projet de loi relatif au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues; (*)
- Projet de loi réglant la protection des témoins menacés;
- Projet de loi relatif au recueil de déclarations au moyen de médias audiovisuels:
- Projet de loi modifiant la deuxième partie, livre II, titre V, du Code judiciaire relatif à la discipline et rapportant la loi du 7 mai 1999 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le régime disciplinaire applicable aux membres de l'Ordre judiciaire;
- Projet de loi concernant les méthodes particulières de recherche et quelques autres méthodes d'enquête;
- Projet de loi relative au renforcement de la législation contre le racisme; (*)
- Projet de loi portant extension des possibilités de saisie et de confiscation en matière pénale;
- Projet de loi modifiant la législation relative à la protection des biens des personnes totalement ou partiellement incapables d'en assumer la gestion en raison de leur état physique ou mental; (*)
- Projet de loi modifiant certaines dispositions du Code civil relatives aux droits successoraux du conjoint survivant; (*)

*(*2

^(*) évoqué par le Sénat

^(*) évoqué par le Sénat

- Projet de loi relatif à la mise en concordance des dispositions légales en vigueur avec la loi du 10 juillet 1996 portant abolition de la peine de mort et modifiant les peines criminelles; (*)
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire en matière d'assistance judiciaire; (*)
- Projets de loi portant composition et fonctionnement de la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et portant les conditions auxquelles la Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence peut octroyer une aide; (*)
- Projets de loi réformant l'adoption; (*)
- Projet de loi portant création d'un Organe Central pour la Saisie et la Confiscation et portant des dispositions sur la gestion à valeur constante des biens saisis et sur l'exécution de certaines sanctions patrimoniales;
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la compétence territoriale du juge en matière de saisies conservatoires et de moyens d'exécution:
- Projet de loi modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignements et de sécurité et l'article 259bis du Code pénal; (*)
- Projet de loi modifiant certaines dispositions de la deuxième partie du Code judiciaire (Conseil supérieur de la Justice);
- Projets de loi concernant la suppression des juridictions militaires en temps de paix ainsi que leur maintien en temps de guerre; (*)
- Projet de loi modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire en ce qui concerne la traduction des déclarations verbales;
- Projet de loi interprétative de l'article 7, alinéa 1er, de la loi du 16 juin 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire;
- Projet de loi modifiant la loi du 16 juin 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire.

2) Propositions de loi déposées par des sénateurs et devenues loi

- Proposition de loi tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (de M. Mahoux et consorts);
- Proposition de loi modifiant l'article 378 du Code civil, en ce qui concerne les actes accomplis dans le cadre de l'autorité parentale et requérant l'autorisation du juge de paix (de Mme de T'Serclaes et consorts);
- Proposition de loi ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil (de Mme Leduc et consorts);
- Proposition de loi modifiant les articles 259bis-12 et 259bis-18 du Code judiciaire (de M. Dubié et consorts) (Conseil supérieur de la Justice);
- Proposition de loi visant à la reconnaissance légale des traitements de substitution et modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des

- substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques (de M. Mahoux et consorts);
- Proposition de loi relative à l'indemnisation des victimes d'actes de courage (de M. Monfils);
- Proposition de loi modifiant l'article 186bis du Code judiciaire (de Mme Taelman) (nomination magistrats, vacances judiciaires);
- Projet de loi modifiant diverses dispositions en vue de créer une assemblée générale des juges de paix et des juges au tribunal de police (de M. Vandenberghe et consorts);
- Projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique (de M. Ramoudt etconsorts);
- Projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (de M. Ramoudt et consorts).
- 3) D'autres propositions de loi importantes ont donné lieu à un examen approfondi et ont déjà été adoptées au Sénat, entre autres :
- Projet de loi instituant les avocats des mineurs (de Mme Lindekens);
- Proposition de loi modifiant diverses dispositions relatives au droit des mineurs d'être entendus par le juge (de Mme de Bethune et consorts);
- Proposition de loi ouvrant l'accès à la justice aux mineurs (de Mme Taelman et consorts);
- Proposition de loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes (de M. Dubié et consorts);
- Proposition de loi relative à l'agrément de certaines associations sans but lucratif d'accompagnement des victimes d'actes intentionnels de violence (de M. Malmendier);
- Proposition de loi modifiant le Code pénal et la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue de renforcer les sanctions à l'égard des personnes qui se livrent à la traite et au trafic de mineurs non accompagnés (de Mme de T'Serclaes et consorts);
- Proposition de loi modifiant les articles 9 et 12.6 de la loi sur le bail à ferme (de M. Happart).

b) Auditions

La commission de la Justice a organisé des auditions sur les thèmes suivants :

- Anti-discrimination
- Procédure devant la cour d'assises
- Procédure accélérée

- Protection pénale des mineurs
- ASBL
- Criminalité informatique
- Évaluation de la loi Franchimont
- Médiation familiale
- Indemnisation des victimes d'actes de courage
- Avocats des mineurs
- Structures du barreau
- La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la lutte contre le terrorisme
- Modification de la loi sur les faillites
- La compétence territoriale du juge en matière de saisies conservatoires et de moyens d'exécution
- Divorce, droit international privé
- Bail à ferme
- Appel en matière correctionnelle
- Loi sur les armes
- Mariages homosexuels
- Méthodes de recherche spéciales
- Droits successoraux du conjoint survivant
- Conseil supérieur de la Justice
- Cour de cassation

c) Divers

- Visite à Paris dans le cadre de la procédure accelérée
- Visite Eurojust
- Visites des prisons de Lantin, Andenne, Saint-Gilles, Forest, Merksplas et Hoogstraten
- Rencontre annuelle avec les hauts magistrats
- Audition de membres du Conseil supérieur de la Justice sur le rapport annuel 2000, le rapport annuel 2000 de la Commission de nomination et de désignation réunie et le rapport annuel 2000 sur le traitement des plaintes et examen du rapport du Conseil supérieur de la Justice
- Échanges de vues réguliers avec des représentants du Conseil supérieur de la Justice
- Audition de candidats pour un mandat au Conseil supérieur de la Justice
- Colloque relatif à la situation et l'évolution des droits des victimes d'actes intentionnels de violence
- Colloque "Vers un nouveau Code de procédure pénale" (Franchimont) (en collaboration avec la Chambre des représentants)
- Différents exposés par le ministre de la Justice, notamment sur le plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire, la note de politique général, ...

- Avis rendus à d'autres commissions
- Examen des rapports d'activités concernant la prorogation des chambres supplémentaires des cours d'appel.

3. Commission des Relations extérieures et de la Défense

Président : M. Marcel Colla.

a) Législation

1) Projets et propositions de loi

- projet de loi visant à promouvoir la production socialement responsable;
- proposition de loi modifiant, en ce qui concerne l'interdiction des dispositifs antimanipulation, la loi sur les armes du 3 janvier 1933;
- projet de loi modifiant la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente;
- projet de loi instaurant l'établissement d'un rapport annuel sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- projet de loi relatif aux registres consulaires de la population et aux cartes d'identité;
- projet de loi modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignements et de sécurité et l'article 259bis du Code pénal;
- projet de loi modifiant la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation, au transit et à la lutte contre le trafic d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente;
- projet de loi relative au recrutement des militaires et au statut des musiciens militaires et modifiant diverses lois applicables au personnel de la Défense.

2) Traités

- Sur un total de 190 traités adoptés, un nombre considérable sont des accords bilatéraux.

Ces derniers concernent:

- les investissements;
 - la double imposition;
 - le trafic aérien;
 - la navigation;
 - la coopération policière et la coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée;
 - les activités spatiales;

- les accords euro-méditerranéens avec, entre autres, Israël, l'Égypte, l'Algérie, la Jordanie;
- des accords de stabilisation et d'association avec, entre autres, la Croatie, la Macédoine, le Turkmenistan;
- La commission a porté une attention particulière aux traités suivants :
 - projet de loi portant assentiment au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, fait à Rome le 17 juillet 1998;
 - projet de loi portant assentiment à l'Accord sur la sécurité des informations entre les Parties au Traité de l'Atlantique Nord, et aux Annexes I, II et III, faits à Bruxelles, le 6 mars 1997;
 - projet de loi portant assentiment au Protocole de Kyoto à la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et aux Annexes A et B, faits à Kyoto le 11 décembre 1997;
 - projet de loi portant assentiment à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation, et le transfert de propriété illicites des biens culturels, adoptée à Paris le 14 novembre 1970.

3) Propositions de loi déposées par des sénateurs et devenues lois

- projet de loi modifiant la loi du 7 février 1994 pour évaluer la politique de coopération au développement en fonction du respect des droits de l'homme (de M. Philippe Mahoux et consorts)
- projet de loi relative à l'interdiction définitive des mines antipersonnel (de M. Philippe Mahoux et consorts)
- projet de loi modifiant la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente (de Mme Sabine de Bethune et consorts)

b) Résolutions

- proposition de résolution relative aux enfants-soldats;
- proposition de résolution relative au commerce international des armes;
- proposition de résolution sur la violation des droits de l'homme en Birmanie (Myanmar);
- proposition de résolution sur la Tchétchénie;
- proposition de résolution relative à la position de la Belgique dans les relations entre l'Union européenne et l'État d'Israël;

- proposition de résolution en vue d'empêcher et de contrer l'accession de l'extrême droite au gouvernement fédéral de la République d'Autriche, membre de l'Union européenne;
- proposition de résolution relative à la production socialement responsable;
- proposition de résolution relative à Chypre;
- proposition de résolution relative à la question israélo-palestinienne;
- proposition de résolution concernant un moratoire universel de la peine de mort;
- proposition de résolution sur les sanctions en droit international;
- proposition de résolution relative à la nécessité pour les États-Unis d'Amérique de respecter les objectifs du protocole de Kyoto;
- proposition de résolution concernant la lutte politique au sein de l'Union européenne contre le recours à la violence et le terrorisme, notamment en pays basque espagnol;
- proposition de résolution relative à la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha;
- proposition de résolution relative à la signature ou à la ratification des statuts de la Cour pénale internationale par les États membres de l'Union européenne, ainsi que par les États candidats à l'adhésion à l'Union européenne;
- proposition de résolution relative à la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce;
- proposition de résolution sur la situation des femmes en Afghanistan;
- proposition de résolution relative à l'avancement du programme spatial européen Galileo;
- propositions de résolution sur la situation au Moyen-Orient;
- proposition de résolution relative aux droits humains au Tibet;
- proposition de résolution sur le patrimoine culturel de Famagouste;
- proposition de résolution relative à la situation alarmante régnant dans l'est du Congo sur le plan humanitaire et en matière de droit international humanitaire;
- proposition de résolution relative à la saisine de la Cour pénale internationale pour les crimes relevant de sa compétence commis en République démocratique du Congo.

c) Proposition visant à instituer une commission d'enquête

- Proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur le commerce licite et illicite de diamants et d'autres ressources naturelles servant au financement des conflits dans la région des Grands lacs depuis 1995 et sur l'utilisation du territoire belge comme plaque tournante de ces trafics (de M. Georges Dallemagne);

d) Auditions

- projet de loi visant à promouvoir la production socialement responsable;

- proposition de résolution sur la violation des droits de l'homme en Birmanie (Myanmar) ;
- la politique européenne de sécurité et de défense ;
- défédéralisation de la coopération au développement;
- régionalisation du commerce extérieur ;
- préparation de la session annuelle de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies;
- la problématique des dispositifs antimanipulation ;
- la problématique du Moyen Orient ;
- proposition de loi relative au marquage et à l'enregistrement obligatoires des armes légères et de petit calibre, munitions et explosifs.

e) Visites

- force aérienne à Florennes;
- force terrestre à Bourg-Léopold;
- installations de démantèlement de munitions et d'explosifs du SEDEE à Poelkapelle;
- force navale à Den Helder (NL);
- visite d'information au quartier militaire de Meerdaal et au SEDEE (Service d'enlèvement et de destruction des engins explosifs) ;
- visite de travail au Zimbabwé et au Mozambique (2001) et au Viêt-nam (2003).

f) Demandes d'explication

- au Ministre de la Défense sur l'absence de communication du rapport du colonel Jacqmin à la commission d'enquête sur le Rwanda;
- au Ministre de la Défense sur "l'hôpital militaire à Neder-over-Heembeek".

g) Divers

- la non-communication de documents à la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda:
- la défédéralisation de la coopération au développement;
- le suivi de l'exécution du protocole de Kyoto;
- la situation au Proche-Orient;
- la régionalisation du commerce extérieur ;
- la politique européenne de sécurité et de défense ;
- échange de vues sur les priorités de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne;

- briefing et debriefing par le premier ministre avant et après chaque Sommet européen;
- rencontre de différentes délégations: Présidence roumaine, Sénat tchèque, Parlement chypriote, Sénat mexicain, Sénat canadien, République du Yémen, Assemblée nationale du Burundi, République fédérale d'Allemagne, commission des Affaires européennes (Ausschuß für die Europäischen Angelegenheiten der Europäischen Union) du Bundestag allemand, Parlement danois, Parlement norvégien, "Tweede Kamer" néerlandaise;
- entretiens avec des ambassadeurs;
- exposés du Premier ministre sur les priorités et les objectifs de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne (1er juillet - 31 décembre 2001), sur la position du gouvernement belge par rapport aux réformes institutionnelles et à l'élargissement de l'Union européenne;
- exposés du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, sur sa note de politique générale, sur sa politique en Afrique centrale, sur l'état d'avancement des négociations au sein de la Conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle de l'Union européenne (CIG 2000), sur la situation internationale;
- exposés du ministre de la Défense, sur sa politique générale;
- exposés du secrétaire d'État à la Coopération au développement sur la politique générale concernant la coopération au développement, sur la renégociation de la Convention de Lomé, la restructuration en matière de coopération au développement (DGCI et CTB), la décision de régionaliser en grande partie la coopération au développement;
- exposé de la ministre adjointe au ministre des Affaires étrangères sur la Quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) (Doha, Qatar);
- exposé du secrétaire d'État au Commerce extérieur, sur l'état d'avancement des négociations de l'OMC, sur la CNUCED X (Bangkok);
- différents échanges de vues sur la situation internationale;
- préparation de la conférence consacrée au contrôle parlementaire de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) des 2 et 3 juillet 2001 à Bruxelles, organisée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne;
- rapport de l'enquête épidémiologique du "Syndrome des Balkans";
- plan d'action pour l'Afrique centrale;
- rencontre du ministre de la Culture et de l'Information de l'Autorité palestinienne, et de l'ancien ministre israélien de la Justice;
- rapport de l'Évaluateur spécial de la Coopération internationale;
- les activités de la Convention européenne échange de vues avec les membres belges de la Convention;
- les négocations au sein de l'OMC.

européenne (1er juillet 2001 – 31 décembre 2001).

- Conférence des présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements des États membres de l'Union européenne, du Parlement européen et des parlements des pays candidats à l'Union européenne (22 & 23 octobre 2001);
- Conférence des présidents des commissions compétentes en matière de coopération au développement des parlements de l'Union européenne (30 novembre 2001)

4. Commission des Finances et des Affaires économiques

Président : M. Paul De Grauwe.

a) Législation:

1. Projets importants:

Finances

- projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses;
- projet de loi relative à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 77 de la Constitution;
- projet de loi portant suppression progressive de la contribution complémentaire de crise sur les revenus des personnes physiques;
- projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation des marchés financiers et diverses autres dispositions;
- projet de loi portant réforme de l'impôt des personnes physiques;
- projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et modifiant la loi du 6 avril 1995 relative aux marchés secondaires, au statut des entreprises d'investissement et à leur contrôle, aux intermédiaires et conseillers en placements;
- projet de loi modifiant le Code des sociétés et la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition;
- projet de loi relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.
- projet de loi modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale;
- projet de loi portant diverses dispositions fiscales en matière d'écotaxes et d'écoréductions.

Économie

- projet de loi relative à la Centrale des crédits aux particuliers;
- projet de loi modifiant la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation;
- projet de loi relative à l'enregistrement abusif des noms de domaine.

Infrastructure

- projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 11 octobre 2001 entre l'Etat fédéral, les Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale relatif au plan d'investissement pluriannuel 2001-2012 de la SNCB;
- projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière.

Classes moyennes

- projet de loi relatif à l'instauration du Conseil d'établissement.

<u>Énergie</u>

- projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et du Code des impôts sur les revenus 1992;
- projet de loi portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et portant confirmation de l'arrêté royal du 18 janvier 2001 relatif au système provisoire visant à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG);
- projet de loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité;
- projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Entreprises publiques

- projet de loi portant modification de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques;
- projet de loi relatif à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie nationale;
- projet de loi portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agrées et portant diverses dispositions.

2. Propositions de loi déposées par des sénateurs et devenues loi :

- projet de loi visant à modifier les conséquences sur l'impôt sur les revenus des donations à l'État et les modalités des dations d'oeuvres d'art en paiement de droits de succession (de M. Philippe Monfils);
- projet de loi modifiant la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation (de M. Jacques Santkin);
- projet de loi réglant les intérêts débiteurs dus sur les comptes à vue (de M. Francis Poty);
- projet de loi modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et modifiant les articles 29 et 31 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre (de M. Philippe Monfils);
- projet de loi modifiant l'article 219 du Code des impôts sur les revenus 1992 (de M. Olivier de Clippele);
- projet de loi modifiant l'article 298 du Code des impôts sur les revenus 1992 (de M. Olivier de Clippele).

b) Résolutions adoptées :

- proposition de résolution relative à la mise en place de mesures tendant à diminuer les mouvements de capitaux déstabilisateurs et à générer des moyens en vue de les affecter à des projets de développement;
- proposition de résolution relative aux expériences portant sur les limiteurs de vitesse pour voitures.

c) Auditions et échanges de vues :

- 1. Préparation de la résolution sur la mobilité.
- 2. Proposition de résolution relative à la mise en place de mesures tendant à diminuer les mouvements de capitaux déstabilisateurs et à générer des moyens en vue de les affecter à des projets de développement.
- 3. Proposition de loi modifiant la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation (de M. Jacques Santkin et consorts).
- 4. Proposition de loi tendant à assurer la sécurité routière aux abords des écoles (de Mme Kathy Lindekens et consorts).
- 5. La fiscalité européenne.
- 6. Fermeture obligatoire du soir.
- 7. Concurrence économique.
- 8. Commission Ampère.
- 9. Sabéna.
- 10. Dotations aux membres de la famille royale.
- 11. La Loterie nationale.

- 12. Droit d'auteur.
- 13. Proposition de loi modifiant les articles 104 et 110 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les dépenses déductibles pour la garderie (de Mme Anne-Marie Lizin et Mme Marie Nagy).
- 14. Proposition de loi relative à la création de comptes bancaires sociaux et à l'insaisissabilité des sommes versées sur ces comptes (de MM. Philippe Mahoux et Francis Poty).
- 15. Proposition visant à instaurer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'utilisation de comptes auprès des sociétés de clearing et de routing financier à des fins de fraude fiscale ou de blanchiment d'argent (de M. Jacky Morael et consorts); n° 2-1160/1.
- 16. Projet de loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité.
- 17. Proposition de loi modifiant l'article 1 er de la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse, et réglementant les offres publiques d'acquisitions et l'article 96 du Code des sociétés (de M. Vincent Van Quickenborne et consorts).
- 18. Proposition de loi modifiant la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans le contexte du développement de la société de l'information (de M. Philippe Monfils).
- 19. Projet de loi modifiant la loi du 9 juillet 1971 réglementant la construction d'habitations et la vente d'habitations à construire ou en voie de construction et la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

5. Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives

Présidente: Mme Anne-Marie Lizin.

a) Législation

1) Projets de loi importants

- projet de loi relatif à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume;
- projet de loi modifiant le Code électoral en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger pour l'élection des Chambres législatives fédérales et instaurant la liberté de choix du mandataire en cas de vote par procuration;
- projet de loi assuant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone;
- projet de loi modifiant la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis;
- projet de loi assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Parlement européen;
- projet de loi portant diverses modifications en matière de législation électorale;
- projet de loi modifiant le Code électoral;
- projet de loi portant création de la fonction d'agent de sécurité en vue de l'exécution des missions de police des cours et tribunaux et de transfert de détenus;
- projet de loi organisant un système de contrôle du vote automatisé par impression des suffrages émis sur support papier et modifiant la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé, la loi du 18 décembre 1998 organisant le dépouillement automatisé des votes au moyen d'un système de lecture optique et modifiant la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé, ainsi que le Code électoral;
- projet de loi modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques et la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.

- 2) Propositions de loi déposées par des sénateurs et devenues lois
- proposition de loi modifiant l'article 73 de la nouvelle loi communale (de Mme Jeannine Leduc et consorts);
- proposition de loi modifiant l'article 24 de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures (de Mme Jeannine Leduc et consorts);
- proposition de loi modifiant l'article 2, alinéa 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (de Mme Anne-Marie Lizin et consorts);
- proposition de loi modifiant la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements (de M. Armand De Decker);
- proposition de loi complétant l'article 317 de la nouvelle loi communale (de Mme Anne-Marie Lizin);
- proposition de loi modifiant l'article 66 de la loi provinciale et insérant un article 242bis dans la nouvelle loi communale, en ce qui concerne le programme de politique générale (de M. Paul Wille et consorts);
- projet de loi spéciale assurant une présence belge des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, du Conseil régional wallon et du Conseil flamand.

b) Rapports d'initiative

- la politique gouvernementale à l'égard de l'immigration;
- la réforme des services de police;
- la réforme des services de la Sécurité civile;
- la modernisation de l'administration fédérale;
- analyse de la luttre contre le terrorisme: aspects légaux et pratiques policières";
- la politique gouvernementale à l'égard de l'immigration et de l'asile; rapport de suivi;
- évaluation de la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé;
- rapport commun du Sénat belge et de la Douma russe sur les problèmes de la migration;
- l'administration électronique au niveau des pouvoirs fédéral, provincial et local;
- la lutte contre la pédopornographie vue sous l'angle de la pratique policière;
- la réforme des polices;
- la politique de visas et les pratiques administratives vis-à-vis des populations d'origine étrangère;
- la politique de sécurité après les attentats terroristes aux États-Unis d'Amérique;
- la mort d'immigrants lors de leur transfert dans un conteneur vers l'Irlande;
- la traite des êtres humains et la fraude de visas;

la traite des êtres humains dans le sport.

c) Visites et voyages

- dans le cadre du rapport sur la politique gouvernementale à l'égard de l'immigration :
 - visite à l'aéroport de Zaventem;
 - visite au Bureau Central de Recherches de la gendarmerie;
- dans le cadre du rapport sur le décès de 58 personnes lors de leur transfert de Zeebrugge à Douvres :
 - des représentats de P & O, des membres de l'administration des Douanes et Accices et des membres de la gendarmerie de Zeebrugge;
- voyage d'études à Albanie et Italie.- Thème : traite des êtres humains et immigration;
- voyage d'études à Nanterre-Lyon-Genève.- Thème principal : immigration et traite des êtres humains;
- voyage d'études au Kirghizistan et la Russie.- Thème principal : problèmes de migration et de la traite des êtres humains;
- visite d'Europol à La Haye;
- voyage d'études à Moscou-Kaliningrad.

d) Divers

- journée d'études sur l'application de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants le 29 mars 2000:
- journée d'études sur l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne (organisée en collaboration avec le Groupe d'études politiques européennes) le 20 avril 2001;
- journée d'études "Analyse de la lutte contre le terrorisme: aspects légaux et pratiques policières du 5 juin 2001;
- journée d'études "Traite des êtres humains et prostitution.- Une volonté d'agir";
- conférence des présidents des commissions compétentes en matière d'immigration des Parlements de l'Union européenne du 4 décembre 2002.

6. Commission des Affaires sociales

Président : M. Jacques D'Hooghe.

a) Législation

1) Projets de loi importants

- projet de loi en vue de la promotion de l'emploi;
- projet de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994;
- plusieurs lois-programmes;
- projet de loi instituant la garantie de revenus aux personnes âgées;
- projet de loi visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité;
- projet de loi relatif à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail;
- projet de loi relatif au maximum à facturer dans l'assurance soins de santé;
- projet de loi relatif aux fermetures d'entreprises;
- projet de loi visant à confier aux centres publics d'aide sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies;
- projet de loi portant protection des conseillers en prévention;
- projet de loi modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes et antiseptiques, et de l'article 137 du Code d'Instruction criminelle;
- projet de loi relatif aux pensions complémentaires et au régime fiscal de cellesci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale;
- projet de loi prévoyant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre.

2) Propositions de loi déposées par des sénateurs et devenues lois

- projet de loi relatif aux examens médicaux dans le cadre des relations de travail (de M. Philippe Mahoux et Mme Myriam Vanlerberghe);
- projet de loi réglementant la pratique de l'autopsie après le décès inopiné et médicalement inexpliqué d'un enfant de moins de dix-huit mois (de M. Alain Destexhe).

b) Résolutions

- proposition de résolution relative à la création d'une "taxe spéciale pour atteinte à la santé", à charge des entreprises belges qui manufacturent et distribuent les tabacs:
- proposition de résolution relative à la journée nationale de l'hépatite C;
- proposition de résolution relative à l'amélioration de la procédure en vue de l'obtention d'une intervention dans l'achat d'une chaise roulante;
- proposition de résolution sur la problématique du tabac;
- proposition de résolution relative à un programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

c) Auditions

- une délégation du Conseil fédéral du développement durable sur des avis du Conseil fédéral du développement durable sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto et sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique, émis par le Conseil fédéral le 19 octobre 1999;
- M. Michel Jadot, président du Conseil général de l'assurance soins de santé de l'INAMI, sur le quatrième rapport sur l'application uniforme de la législation dans tout le pays;
- le docteur Tafforeau, section d'Épidémiologie de l'Institut scientifique de la Santé publique-Louis Pasteur, sur les besoins de la population belge dans le cadre des soins de santé;
- Mme Monique Rifflet et M. Alfons Van Orshoven, présidents de la Commission nationale d'Évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse (loi du 13 août 1990), sur la Commission nationale;
- M. Paul Windey, président du Conseil national du Travail, M. Blanpain et les représentants des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs, sur une série de propositions de loi relatives au changement du statut de l'employé;
- les partenaires sociaux, sur l'administration électronique en matière de sécurité sociale.

d) Divers

- le plan d'action belge pour l'emploi;
- la politique climatique;
- le "Plan santé relatif à la menace chimique et biologique";
- colloque "Évolution de la relation médecin-patient. Quelles formes de responsabilisation? Quelle forme d'organisation?" 24 mai 2002.

7. Commissions réunies de la Justice et des Affaires sociales.

Présidents : MM. Josy Dubié et Jacques D'Hooghe.

a) Législation

Propositions de loi déposées par des sénateurs et devenues lois

- proposition de loi relative à l'euthanasie (de M. Philippe Mahoux et consorts);
- proposition de loi relative aux soins palliatifs (de Mme Myriam Vanlerberghe et consorts).

b) Auditions

Les commissions ont organisé 39 auditions sur la problématique de l'euthanasie et les soins palliatifs avant de commencer la discussion générale des propositions de lois précitées .

8. Commission spéciale chargée des problèmes bioéthiques.

Présidente: Mme Jacinta De Roeck.

La Commission spéciale chargée des problèmes bioéthiques a discuté des différentes propositions de loi relatives à la recherche scientifique sur les embryons. Sur la base de quelques auditions avec les professeurs Cassiman et Debry et avec les membres du Comité consultatif de bioéthique, la Commission spéciale a adopté, en première lecture, les articles amendés de la "proposition de loi relative à la recherche sur les embryons in vitro" (de MM. Philippe Monfils et Philippe Mahoux, Doc. Sénat, n° 2-695).

Le 13 juin 2002, le Président du Sénat a demandé l'avis du Conseil d'État sur les articles adoptés en première lecture. Cet avis a été rendu le 18 septembre 2002. Le 16 septembre 2002, le Comité consultatif de bioéthique a rendu son avis sur la proposition de loi.

À la suite de la discussion de ces deux avis, la Commission spéciale a adopté, le 23 octobre 2002, la proposition de loi amendée relative à la recherche sur les embryons in vitro. Enfin, la séance plénière a, après discussion, adopté la proposition de loi amendée par 39 voix contre 17 et 8 abstentions. La proposition de loi a été transmise le même jour à la Chambre des représentants.

9. Commission d'enquête « Grands Lacs »

Président : M. André Geens.

Après discussion et amendement de la proposition de résolution de M. Dallemagne en commission des Relations extérieures et de la Défense, l'assemblée plénière du Sénat a institué la "commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'exploitation et le commerce légaux et illégaux de richesses naturelles dans la région des Grands Lacs au vu de la situation conflictuelle actuelle et de l'implication de la Belgique".

Le 19 juillet 2001, la commission d'enquête a été constituée comme suit :

VLD : André Geens, Jan Remans, Paul Wille; CD&V : Sabine de Bethune, Jacques D'Hooghe, Erika Thijs; PS : Marie-José Laloy, Anne-Marie Lizin; MR : Alain Destexhe, Philippe Monfils; Vlaams Blok : Jurgen Ceder; SP.A : Marcel Colla; Ecolo : Josy Dubié; Agalev : Michiel Maertens; cdH : Georges Dallemagne.

Le 18 avril 2002, M. Josy Dubié a été remplacé par M. Jacky Morael, le 7 novembre 2002, M. Philippe Monfils a été remplacé par M. Olivier de Clippele et le 13 février 2003, M. Jan Remans a été remplacé par M. Jean-Marie Dedecker.

Le même jour, le bureau de la commission a été constitué comme suit : président : André Geens; vice-présidents : Sabine de Bethune, Marie-José Laloy, Michiel Maertens; rapporteurs : Marcel Colla, Georges Dallemagne, Philippe Monfils.

Après l'adoption du règlement d'ordre intérieur, le 30 novembre 2001, la commission a entamé dans une première phase d'organiser une série d'auditions avec des experts qui ont fourni une information de base concernant les filières de coltan, diamant, or, bois et armes, et ont illustré le contexte historique, politique et économique dans la région des Grands Lacs.

Dans une deuxième phase, la commission a entendu des acteurs économiques belges et autres témoins. Dans le cadre de la filière de diamant, un échange de vues a également eu lieu avec Mme Neyts, ministre adjointe au ministre des Affaires étrangères, ainsi que les représentants du Conseil supérieur de diamant.

De novembre 2001 à janvier 2003, la commission a organisé plus que 70 auditions avec des experts et des témoins. Bien que les auditions étaient en principe publiques, un tiers des auditions ont eu lieu à huis clos, ceci à la demande des auditionnés.

Dans une troisième phase, l'expert désigné par la commission a rédigé des notes de synthèse qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie.

Dans une dernière phase, la commission a rédigé, discuté et amendé les "Constatations et recommandations", qui sont essentiellement basées sur les informations recueillies lors des auditions et de la mission d'information d'une délégation de la commission

au Rwanda et en République démocratique du Congo, ainsi que dans le rapport d'expertise et la littérature existante.

Les "Constatations et recommandations" de la commission ont été adoptées par 8 voix contre 3.

10. Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Présidente: Mme Iris Van Riet.

Au cours de la législature 1999-2003, le comité d'avis a rendu 18 avis et recommandations.

Certains avis ont été rendus à la demande expresse du président d'une autre commission, comme les avis relatifs

- au projet de loi tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.
- au projet de loi modifiant la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis,
- ou à la demande du gouvernement, comme l'avis relatif
- au projet de plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Dans les autres cas, le comité d'avis a abordé les thèmes de sa propre initiative.

Le comité d'avis a également préparé des propositions de résolution qui ont été signées par dix de ses membres et examinées ensuite par la commission compétente.

a) Avis et propositions de résolution concernant :

- les intentions de politique générale de Mme L. Onkelinx, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et du Travail, en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour les années budgétaires 2000, 2001 et 2002;
- la proposition de la résolution relative à la ratification du protocole facultatif instaurant une procédure de plainte, additionnel à la Convention des Nations-unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- les priorités de la présidence belge de l'Union européenne en matière d'égalité des chances (avis rendu en commun avec le Comité d'avis pour l'émancipation sociale de la Chambre des représentants);
- l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes;
- la dimension de genre dans les statistiques (sur la base de ce rapport, une proposition de résolution sur la dimension de genre dans les statistiques a été introduite par dix membres du comité d'avis);

- la situation des femmes en Afghanistan (sur la base de ce rapport, une proposition de résolution sur la situation des femmes en Afghanistan a été introduite par dix membres du comité d'avis);
- la situation des femmes au Tibet (sur la base de ce rapport, une proposition de résolution relative aux droits humains au Tibet a été introduite par dix membres du comité d'avis);
- les rapports du gouvernement, de la ministre chargée de la politique d'égalité des chances et du secrétaire d'état à la coopération au développement sur la politique menée conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995;
- le rôle et la position des associations de femmes en Belgique;
- l'impact du SIDA sur les femmes;
- la proposition de résolution relative à la dimension de genre dans le futur traité constitutionnel européen;
- l'action d'UNIFEM (United Nations Development Fund for Women).- Etat de la situation;
- la situation des femmes en Arabie saoudite.

b) Auditions concernant

- les intentions de politique générale de Mme L. Onkelinx, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et du Travail, en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, pour les années 2000, 2001 et 2002;
- la proposition de la résolution relative à la ratification du protocole facultatif instaurant une procédure de plainte, additionnel à la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- les priorités de la présidence belge de l'Union européenne en matière d'égalité des chances;
- la dimension de genre dans les statistiques;
- la situation des femmes en Afghanistan;
- le rôle des femmes dans le processus de paix en Israël et Palestine;
- la situation des femmes au Tibet;
- l'impact du SIDA sur les femmes;
- le rôle et la position des associations de femmes en Belgique;
- l'action d'UNIFEM (United Nations Development Fund for Women);
- la situation des femmes en Arabie saoudite;
- le Plan nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

c) Suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence mondiale des femmes de Pékin

1. au niveau international

Une délégation du comité d'avis pour l'égalité des chances a participé en juin 2000 à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies "Women 2000 : gender equality, development and peace for the twenty-first century" (New-York, 5 au 9 juin 2000). L'élaboration du texte de discussion pour cette session extraordinaire avait été suivie avec attention au sein du Comité d'avis.

2. au niveau interne

A l'initiative du Comité d'avis pour l'égalité des chances, le Sénat a consacré chaque année une séance plénière à la présentation et la discussion du rapport annuel du gouvernement sur la mise en oeuvre du programme d'action adopté lors de la Conférence mondiale des femmes de Pékin de 1995 (en exécution de la loi du 6 mars 1996 visant au contrôle de l'application des résolutions de la Conférence mondiale des femmes de Pékin de 1995). En 2000 et 2002, le débat parlementaire a été précédé d'un colloque au cours duquel les organisations faîtières de femmes ont présenté leur point de vue. Suite à ce débat, le Comité d'avis a formulé des recommandations à l'intention du gouvernement.

d. Participation à la conférence annuelle du réseau des commissions parlementaires chargées de la politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les Etats membres de l'Union européenne et au Parlement européen (CCEC)

Cette conférence a eu lieu à Madrid, les 26 et 27 novembre 1999; à Berlin, les 17 et 18 novembre 2000; à Stockholm, les 26 et 27 octobre 2001; à Copenhague, les 22 et 23 novembre 2002; et une réunion extraordinaire à Athènes, le 31 mars 2003.

e) La lutte contre la violence à l'égard des femmes

Au cours de la législature 1999-2003, le Comité d'avis pour l'égalité des chances a consacré une part importante de ses travaux à la thématique de la lutte contre la violence dont sont victimes les femmes, plus particulièrement la violence au sein du couple.

A l'initiative du Comité d'avis, deux débats thématiques ont été organisés en séance plénière en invitant les sénateurs à introduire des demandes d'explications groupées sur un thème. Le débat du 9 novembre 2000 a porté sur les thèmes de la Marche mondiale des femmes, à savoir la pauvreté et la violence que subissent les femmes, et le débat du 22 février 2001 sur la violence au sein du couple.

Le Comité d'avis a rencontré à deux reprises MM. Jean-Paul Graver et Roland Mayerl, coanimateurs de la campagne du Ruban Blanc (« Des hommes se mobilisent contre les violences faites aux femmes »).

Suite à ces débats, le Comité d'avis a décidé d'organiser, le 27 avril 2001, en collaboration avec la Commission de la Justice, une journée d'étude publique sur le thème de la violence au sein du couple. Cette journée d'étude a notamment été l'occasion de confronter des témoignages de victimes et d'associations de terrain avec l'expérience des services de police et de membres du parquet spécialisés dans l'accueil des victimes. En conclusion de cette journée, les ministres de l'Egalité des chances et de la Justice ont exposé leurs intentions de politique future en la matière.

A la demande de Mme Onkelinx, ministre de l'Egalité des chances, le Comité d'avis a rendu un avis sur le projet de plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le Comité d'avis a formulé à cette occasion de nombreuses remarques dont il a été tenu compte dans le plan définitif. Un an après son adoption, le Comité d'avis a ensuite invité les principaux ministres impliqués, à savoir Mme Onkelinx, ministre de l'Egalité des chances, M. Verwilghen, ministre de la Justice et Mme Aelvoet en tant que ministre de la Santé publique, à venir présenter un premier bilan de la mise en oeuvre du Plan. Après diverses auditions, notamment avec des médecins confrontés à des cas de femmes battues, le Comité d'avis a rédigé de nouvelles recommandations à l'intention du gouvernement.

11. Commission « Participation aux missions à l'étranger »

Président : M. Philippe Mahoux.

- a) Audition et débat concernant
- la non-communication de documents à la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda (n° 2-470).
- b) Information confidentielle
- exposés par M. André Flahaut, ministre de la Défense, sur :
 - la situation au Kosovo;
 - la situation dans la région des Grands Lacs;
 - les problèmes de santé liés aux missions à l'étranger;
 - l'envoi d'un élément de soutien médical en République centrafricaine dans le cadre de la MONUC:
 - la situation en Macédoine;
 - la situation internationale après les événements du 11 septembre 2001;
 - l'aide internationale à l'Afghanistan;
 - les missions belges au Bénin;
 - le briefing sur l'exercice récent ACRI au Kénya;
 - les conditions de travail des militaires belges au Congo dans l'exécution de leur mission;
 - le suivi et l'évaluation du dossier au Bénin et au Kosovo : conditions de travail.- La problématique du syndrome des Balkans;
 - la force de paix des Nations unies au Congo;
 - la situation en Iraq;
 - la présentation de l'opération ISAF 3 (International Security Assistance Afghanistan).
- échanges de vues avec M. Guy Verhofstadt, premier ministre, M. Louis Michel, vicepremier ministre et ministre des Affaires étrangères, et M. André Flahaut, ministre de la Défense, sur la situation internationale.

12. Commission du suivi en matière de criminalité organisée

Président : M. Hugo Vandenberghe.

Donnant suite à une recommandation formulée par la commission parlementaire chargée d'enquêter sur la criminalité organisée en Belgique, une commission du suivi en matière de criminalité organisée a été créée au Sénat, le 18 novembre 1999, et ce pour la durée de la législature.

La commission du suivi a reçu pour mission de vérifier la manière dont on met en oeuvre les recommandations et les avis de la commission d'enquête. Par analogie avec les comité P & R, la commission est la cellule qui, au parlement, assure le suivi de la problématique du crime organisé.

La commission du suivi a déposé un rapport intermédiaire le 17 avril 2001. Ce rapport contenait :

- la présentation par le ministre de la Justice et la discussion du rapport annuel 1999 sur le crime organisé en 1998;
- le compte rendu de l'audition des procureurs du Roi d'Anvers, de Bruxelles, de Liège, de Charleroi et de Gand, et des réformes proposées par ceux-ci;
- les recommandations formulées par la commission du suivi.

Le rapport final de la commission du suivi, déposé le 27 mars 2003, rend compte des travaux qu'elle a réalisés après le dépôt de son rapport intermédiaire.

Ces travaux concernent:

- les aspects financiers et fiscaux de la lutte contre la criminalité organisée;
- l'évolution de la situation générale en matière de criminalité organisée;
- l'examen de problèmes spécifiques.

Dans le cadre de ces travaux, la commission du suivi a procédé notamment aux auditions suivantes :

- M. Alain Zenner, commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures fiscales et de la lutte contre la grande fraude fiscale;
- MM. Philippe Ullman, avocat général près la cour d'appel de Bruxelles et magistrat d'assistance désigné par le collège des procureurs généraux pour coordonner la lutte dans le secteur financier, économique et fiscal, Johan Delmul, substitut du procureur général près la cour d'appel de Gand, Johan Sabbe, substitut du procureur général de Gand, et Stefaan Gunter, avocat général près la Cour d'appel de Gand;
- M. Spreutels, président de la Cellule de traitement des informations financières;
- les cinq procureurs généraux près les cours d'appel;
- le ministre de la Justice;

- des représentants du service général de la politique criminelle;
- le procureur du Roi de Bruxelles;
- des représentants du barreau;
- le procureur fédéral;
- l'administrateur général de la Sûreté de l'État.

13. Commission du renouveau politique

Présidents : MM. Armand De Decker (Sénat) et Dirk Vander Maelen (Chambre).

Depuis quelque temps, les évolutions dans la société invitaient à s'interroger sur les relations entre les autorités et les citoyens, la définition d'une bonne administration et la nature même de notre modèle démocratique. Dans ce but, tant le Sénat que la Chambre des représentants ont institué en 2000 une commission du Renouveau politique. Les commissions, qui se réunissaient ensemble, s'efforçaient, dans un premier temps, de faire l'inventaire de tous les problèmes, défis, propositions et suggestions relatives à ce vaste domaine. Cette première phase aboutissait à un rapport de base pouvant servir de cadre de référence pour les propositions et discussions concrètes concernant le renouveau politique.

Les commissions ont décidé de discuter de la démocratie directe, la démocratie représentative et la déontologie du mandataire politique.

Les commissions ont nommé aussi un Comité scientifique, composé de huit professeurs. Il s'agit des professeurs Billiet, Delwit, Dujardin, Dumont, Elchardus, Scholsem, Veny en Verdussen. Les professeurs Elchardus et Verdussen ont été remplacés ultérieurement par les professeurs Deschouwer et Simonart. Le Comité scientifique était appelé à assurer le soutien juridique, politologique et sociologique du travail des commissions. Il a rédigé aussi trois avis détaillés sur la démocratie directe, la démocratie représentative et la déontologie du mandat politique.

En ce qui concerne la démocratie directe, les commissions du Renouveau politique du Sénat et de la Chambre des représentants ont examiné en détail quatre procédés: le référendum, la consultation populaire, l'initiative populaire et le droit de pétition.

Le rapport des commissions reprend un tableau récapitulatif des points de vue de tous les groupes sur un grand nombre de points en discussion concernant ces quatre procédés. Il en ressort, entre autres, que tous les groupes admettent qu'il faut une révision de la Constitution pour l'organisation d'un référendum. Tous les groupes se sont exprimés également en faveur de l'instauration de l'initiative populaire et du renforcement du droit de pétition.

Le rapport du Comité scientifique sur la démocratie représentative a donné lieu à une discussion sur la nature des systèmes électoraux (la représentation proportionnelle ou le système majoritaire), le vote obligatoire et le contrôle des élections.

La discussion de la déontologie du mandat politique se focalisait sur trois thèmes en particulier : la rédaction d'un code de déontologie pour les parlementaires, l'absentéisme et les transfuges politiques.

Les avis du Comité scientifique et les rapports des commissions constitueront une base nuancée et scientifiquement étayée pour des initiatives futures en matière du renouveau politique.

14. Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes

Président : M. Philippe Mahoux.

a) Propositions de résolution adoptées :

- Proposition de résolution relative à la Conférence intergouvernementale de 2000 ; n° 2-451;
- Proposition de résolution sur le contrôle parlementaire de la Politique européenne de sécurité et de défense ; n° 2-797;
- Proposition de résolution relative à la politique européenne de sécurité et de défense ; n° 2-932 ;
- Proposition de résolution relative à l'avenir de l'Europe adressée au Conseil européen de Laeken; n° 2-965;
- Proposition de résolution sur la politique spatiale européenne ; n° 2-1521.

b) Suivi des questions européennes :

- Echange de vues avec le Premier ministre avant et après chaque réunion du Conseil européen ; n°s 2-159, 2-537, 2-580, 2-609, 2-748, 2-841,2-935, 2-988, 2-1081, 2-1263, 2-1387, 2-1423, 2-1542.
- Le plan d'action et les rapports de suivi concernant la transposition et l'application du droit européen en Belgique ; n°s 2-504 et 2-1251.
- Suivi de la Conférence intergouvernementale de 2000 ; n° 2-177.
- Suivi de la renégociation de la Convention de Lomé ; n° 2-485.
- Suivi de la Convention chargée d'élaborer une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; n°s 2-340 et 2-549.
- La politique européenne en matière d'asile et d'immigration ; n°2-773.
- La gouvernance socio-économique dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Union européenne ; n° 2-796.
- La Politique européenne de sécurité et de défense ; n° 2-898.
- Echange de vues avec M. Charles Picqué, ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, sur les conséquences socio-économiques de l'élargissement de l'Union européenne ; n° 2-1170.
- Suivi de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne ; n° 2-1176.
- Echange de vues avec M. Frank Vandenbroucke, ministre des Affaires sociales et des Pensions, sur la politique sociale de l'Union européenne; n° 2-1176/3.
- Echange de vues avec Mme Anne-Mie Neyts, ministre adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur le projet d'offre de l'Union européenne dans le cadre des négociations de l'AGCS.

d) Visites et rencontres :

- Rencontres avec des membres des commissions des Affaires européennes d'autres parlements nationaux (République tchèque, Slovaquie, Suède, Hongrie, Finlande, Danemark, Allemagne, Pays-Bas).
- Participation à la COSAC (voir le point VI.5).
- Des membres du comité d'avis prennent régulièrement part à des réunions de la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen.
- Visite d'une délégation du Comité d'avis au Parlement européen à Strasbourg et à la Cour européenne des Droits de l'homme.
- Echanges de vues avec : MM. Michel Barnier, Antonio Vitorino et Philippe Busquin, membres de la Commission européenne, MM. Elmar Brok et Dimitrios Tsatsos, membres du PE, M. Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, M. M. Dzurinda, Premier ministre slovaque.

e) Divers:

- Journée d'étude sur le thème « Vers un espace de liberté, de sécurité et de justice » ; n° 2-840.
- Echange de vues avec M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, sur la communication du gouvernement concernant la politique de sécurité après les attentats terroristes du 11 septembre 2001.
- Echange de vues avec M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, sur les résultats du sommet de l'OMC à Doha.
- Échange de vues avec M. Yasser Abed Rabbo, ministre de la Culture et de l'Information de l'Autorité palestinienne, et M. Yossi Belin, ancien ministre de la Justice d'Israël.

15. Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité

Président : M. Armand De Decker.

a) Activités

Lors de la précédente législature, la commission a dû se concentrer principalement sur le fonctionnement des comités de contrôle.

La nouvelle composition des comités leur a finalement permis de remplir pleinement le rôle voulu par le législateur.

Pendant la présente législature, la commission du suivi a dès lors pu se concentrer complètement sur les enquêtes de contrôle du Comité R.

Deux domaines importants méritent d'être retenus :

- les rapports sur l'extrémisme musulman;
- les rapports sur la protection de notre potentiel scientifique et économique.

À la lumière des conclusions de ces rapports d'enquête, la commission du suivi a demandé au Comité R d'organiser un audit de la Sûreté de l'État.

Sur la base des résultats provisoires de cet audit, qui se trouve actuellement dans sa phase finale, la commission du suivi a, déjà en juillet 2002, formulé une série de recommandations vis-à-vis du gouvernement en vue d'une réforme de la Sûreté de l'État.

Finalement, la commission elle-même a publié un rapport sur le réseau "Échelon", un rapport qui a été accueilli favorablement sur le plan international.

b) Rapports

- examen du rapport d'activités 1999 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité;
- examen du rapport d'activités 1999 du Comité permanent de contrôle des services de police;
- examen du rapport d'activités 2000 du Comité permanent de contrôle des services de police;
- examen du rapport d'activités 2000 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité R);
- rapport sur l'éventuelle existence d'un réseau d'interception des communications, nommé "Échelon";
- examen du rapport d'activités 2001 du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P);

- examen du rapport d'activités 2001 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité R);
- recommandations au gouvernement après examen et discussion de l'audit de la Sûreté de l'État.

16. Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques

Présidents: MM. Armand De Decker (Sénat) et Herman De Croo (Chambre).

Aperçu des travaux

a) Élections

- 1. Élections législatives du 13 juin 1999 : contrôle des dépenses électorales engagées par les partis politiques et les candidats individuels (Doc. Sénat, n° 2-350/1, p. 152).
- 2. Élections des conseils provinciaux, communaux et de district du 8 octobre 2000 :
 - rédaction d'un vade-mecum contenant, d'une part, la législation en matière de dépenses électorales et, d'autre part, le commentaire et les recommandations de la Commission de contrôle;
 - contrôle des dépenses électorales engagées par les partis politiques et de l'origine des fonds utilisés par eux à cet effet;
 - en ce qui concerne les élections des conseils provinciaux, aucune réclamation à l'encontre de candidats individuels n'a été introduite auprès de la Commission de contrôle de sorte qu'elle n'a pas dû siéger comme tribunal administratif de première instance.
- 3. Élections législatives du 18 mai 2003 : rédaction d'un vade-mecum contenant, d'une part, la législation en matière de dépenses électorales et, d'autre part, le commentaire et les recommandations de la Commission de contrôle.
- b) Contrôle des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes

1. Exercice 1999

- Révision du schéma de rapport financier sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes : audition de l'Institut des réviseurs d'entreprises, à savoir de M. Jean-François Cats, président, et de M. Henri Olivier, directeur général. Le nouveau schéma a été publié au *Moniteur belge* du 24 mai 2000 comme annexe au règlement d'ordre intérieur de la Commission de contrôle;
- modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission de contrôle en ce qui concerne la procédure de contrôle (*Moniteur belge*, 20 juin 2000);
- examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 1999 : les dix rapports ont été approuvés.

2. Exercice 2000

Les dix rapports ont été approuvés.

3. Exercice 2001

Les dix rapports ont été approuvés.

- c) Contrôle des communications officielles des autorités publiques en vertu de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.
 - Examen de 450 notes de synthèse déposées par des présidents d'assemblées législatives et des membres du gouvernement fédéral et des gouvernements de communauté et de région;
 - examen de plusieurs dossiers de ministres en vertu de l'article 4*bis*, § 4, de la loi du 4 juillet 1989 pour cause d'absence de demande d'avis ou de demande tardive.
- d) <u>Contrôle des dons enregistrés de 125 euros et plus effectués par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, à des listes, à des candidats et à des mandataires politiques.</u>
 - Pendant les années 1999 et 2000 : les derniers dossiers posant problème ont été terminés;
 - pendant l'année 2001 : approbation du rapport intermédiaire;
 - rédaction d'une note contenant un inventaire de problèmes apparus lors de l'application de la législation.
- e) Échange de vues sur l'application éventuelle de l'article 15ter de la loi du 4 juillet 1989 à l'encontre d'un parti (suppression de la dotation sur la base d'un arrêt du Conseil d'État, rendu sur plainte déposée par au moins 5 membres de la Commission de contrôle, en raison d'hostilité envers les droits et libertés garantis par la CEDH).
- f) Institution du groupe de travail "Partis politiques", avec pour mission d'examiner les problèmes apparus lors de l'application de la législation relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques (cf. point 21).

17. Sous-commission « Traite des êtres humains »

Président : M. Paul Wille.

Dans le cadre de l'examen en septembre 1999, de la note d'orientation générale relative à une politique globale en matière d'immigration du gouvernement, la commission de l'Intérieur et des Affaires administratives du Sénat a décidé d'évaluer la politique menée à l'égard des étrangers et de formuler des recommandations à son sujet. Les travaux de la commission du Sénat ont abouti au rapport sur "La politique gouvernementale à l'égard de l'immigration", qui a été approuvé par le Sénat le 3 mai 2000.

Il est toutefois apparu rapidement, au cours des débats au sein de la commission, que la problématique de la traite internationale des êtres humains et des réseaux de prostitution qui y sont liés devrait être examiné indépendamment de la politique du gouvernement belge à l'égard de l'immigration.

La commission de l'Intérieur et des Affaires administratives du Sénat a décidé, le 17 octobre 1999, de créer une sous-commission "Traite des êtres humains et prostitution" en application de l'article 26 du Règlement du Sénat. Cette sous-commission, qui compte neuf membres, a été chargée d'examiner la problématique de la traite des êtres humains en vue de leur exploitation sexuelle. Pour mener à bien cette mission, il y a lieu d'analyser l'organisation et le fonctionnement des filières, la situation dans les pays d'origine, l'accueil des victimes, la politique policière et l'appui logistique de celle-ci, la politique judiciaire et la collaboration policière et judiciaire au niveau international.

En 2001, la mission de la sous-commission a été élargie à la "Traite des être humains" en général.

a) Avis

- avis rendu à la commission de l'Intérieur et des Affaires administratives sur une proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur les causes et les mécanismes de la traite des êtres humains dans certains secteurs.
- b) Sur la base de plusieurs auditions et échanges de vues, la sous-commission a formulé des recommandations sur
 - la traite des êtres humains et la prostitution;
 - la traite des êtres humains dans le sport (football);
 - la mort d'immigrants lors de leur transfert dans un conteneur vers l'Irlande;
 - la traite des êtres humains et la fraude de visas.

c) Visites, voyages d'étude et conférences

- voyage d'étude en Albanie et Italie;
- conférence à Rome sur la traite des jeunes femmes et des enfants en vue de l'exploitation sexuelle;
- visite au commissariat de police de la ville de Bruxelles;
- conférence à Rome sur la gestion et la coopération en matière d'immigration à partir des pays des Balkans;
- visite au BCR;
- voyage d'études à Lyon, Genève et Paris;
- visite aux asbl Payoke (Anvers), Sürya (Liège) et Pag-Asa (Bruxelles);
- visite à l'Ambassade de Belgique à Moscou;
- visite au consulat général à Casablanca;
- voyage d'études à la Moldavie;
- visite à l'Ambassade de Belgique à Kiev;
- visite à l'Ambassade de Belgique à Kinshasa.

d) Divers

- présentation vidéo Panorama (VRT) "Geen ervaring vereist";
- présentation vidéo "Les magazines du mercredi : le droit de savoir" (TF1).

18. Groupe de travail « A.s.b.l. »

Président : M. Jean-François Istasse.

Lors de l'examen du projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (n° 2-283/1), la commission de la Justice du Sénat a décidé, le 17 mai 2000, de constituer un groupe de travail « A.s.b.l. ».

Le groupe de travail a organisé plusieurs auditions, notamment de :

- MM. D. Sauer, P. De Bucquois et P. Andrianne, respectivement secrétaire général et administrateurs de la Confédération des Entreprises non marchandes:
- M. S. Maucq, directeur du service "Lobby-Presse" de Test-Achats;
- M. E. Mickolajczak, administrateur délégué de "La Boutique de gestion asbl";
- Mme M. Piret, réviseur d'entreprises;
- M. M. Davagle, auteur du "Mémento des ASBL";
- M R. Van Hecke, directeur du Vlaams Studie- en Documentatiecentrum voor VZW's;
- M. J. Godbille, premier substitut du procureur du Roi de Bruxelles;
- M. P. De Bruyne, représentant de CENEGER asbl;
- M. A. Van Damme, Mme N. Schmitt et M. W. Verrezen, respectivement directeur et conseillers adjoints au Moniteur belge;
- M. Martou, président du Mouvement Ouvrier chrétien;
- M. Dohogne, secrétaire général de la Fédération des instituteurs chrétiens;
- M. Todts, président de l'asbl Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds;
- MM. Lemercier, Michiels et Nederlandt, respectivement président et administrateurs de l'Association pour le volontariat;
- représentants du ministère des Finances;
- M R. De Blauwe, avocat;
- Mme M. Denef, aspirante FWO Vlaanderen, KULeuven, Jan Ronse instituut voor vennootschapsrecht;
- M. M. Coipel, professeur ordinaire aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.

M. Jean-François Istasse et Mme Meryem Kaçar ont fait rapport au nom du groupe de travail à la commission de la Justice le 28 mars 2001.

19. Groupe de travail « Tobin-tax »

Président : M. Paul De Grauwe.

Composition du groupe de travail :

VLD : Paul De Grauwe, président; CD&V : Réginald Moreels; PS : Jacques Santkin; MR : Philippe Bodson; SP.A : Guy Moens; Ecolo : Jacky Morael; Agalev : Michiel Maertens; cdH : Michel Barbeaux.

Examen des textes suivants:

- Proposition de résolution relative à la mise en place d'un prélèvement minimal sur les transactions spéculatives en devises (de MM. Jacky Morael et Michiel Maertens); n° 2-235/1;
- Proposition de résolution sur la mise en place d'une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux (de M. Philippe Mahoux et consorts); n° 2-314/1;
- Proposition de résolution relative à la mise en place de mesures tendant à assurer la régulation du marché mondial des capitaux (de MM. Michel Barbeaux et Georges Dallemagne); n° 2-457/1.

Le groupe de travail a préparé la proposition de résolution relative à la mise en place de mesures tendant à diminuer les mouvements de capitaux déstabilisateurs et à générer des moyens en vue de les affecter à des projets de développement (doc. Sénat, n° 2-574/1). Par la suite, la proposition de résolution a été adoptée par la commission des Finances et des Affaires économiques.

20. Groupe de travail « Mobilité »

Président : M. Didier Ramoudt.

Composition du groupe de travail :

VLD : Didier Ramoudt, président; CD&V : Ludwig Caluwé; PS : Ludwig Siquet; MR : François Roelants du Vivier; SP.A : Guy Moens; Agalev : Johan Malcorps; cdH : René Thissen.

a) Résolution relative à la mobilité

Le groupe de travail "Mobilité" a préparé la résolution relative à la mobilité (Doc Sénat, n° 2-448/1). A ce fin, le groupe de travail a organisé des auditions concernant la SNCB, la problématique du télétravail et les contrôles routiers sous tous leurs aspects. Dès lors, la résolution a été adoptée par le commission des Finances et des Affaires économiques.

b) Auditions et échanges de vues concernant

- la proposition de résolution relative aux expériences portant sur les limiteurs de vitesse pour voitures (n° 2-858/1);
- la problématique de la police de circulation;
- la problématique de l'assurance automobile;
- la réforme de la formation de conduite.

c) Visites

- la station d'inspection automobile à Kontich;
- le Centre d'examens à Alken;
- la station d'inspection automobile à Verviers,
- l'auto-école à Eupen;
- l'Ecole de conduite 'Plus' à Francorchamps.

d) Conférence

- table ronde sur une nouvelle vision de la sécurité routière.

21. Groupe de travail « Partis politiques »

Présidents : MM. Michel Barbeaux (Sénat) et Jef Tavernier (Chambre).

Le groupe de travail "Partis politiques" a été institué le 21 décembre 2000 par la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques, avec pour mission d'examiner les problèmes apparus lors de l'application de la législation relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

Le groupe de travail, composé de 10 membres de la Commission de contrôle, a publié, le 3 octobre 2001, après huit réunions, un rapport d'évaluation (Doc. Sénat, n° 2-919/1), qui a été présenté à la Commission de contrôle le 26 octobre 2001. La Commission de contrôle a ensuite chargé le groupe de travail de rédiger, selon la procédure du consensus, un projet de proposition de loi qui, après sept réunions, a été présenté à la Commission de contrôle le 28 mai 2002.

Cette proposition de loi a été déposée, le 17 juillet 2002, par M. Tavernier à la Chambre, à la suite d'un accord conclu au sein de la Commission de contrôle (Doc. Chambre, n° 50-1959/1) et visait le remplacement intégral de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

Cette proposition n'a toutefois pas été examinée quant au fond, mais constituait la source d'inspiration de la proposition de loi modifiant la loi du 4 juillet 1989 et le Code électoral, qui, à la demande expresse de la Commission de contrôle, a été déposée le 5 février 2003 à la Chambre par M. Coveliers et consorts (Doc. Chambre, n° 50-2270/1).

Cette proposition visait essentiellement à adapter la loi du 4 juillet 1989 à la réforme électorale contenue dans les lois du 13 décembre 2002 et à harmoniser dans la mesure du possible, le texte proposé avec les dispositions légales analogues en matière de dépenses électorales, en particulier, avec la loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de district et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale.

Entre-temps, la Chambre et le Sénat ont adopté cette proposition de loi (Doc. Sénat, n° 2-1499/1).

22. Groupe de travail « Droits de l'enfant »

Présidente : Mme Nathalie de T'Serclaes.

a) Préparation de la session extraordinaire des Nations unies sur les droits des enfants à New York du 8 au 10 mai 2002; rapport n° 2-725/1.

Le groupe de travail « Droits de l'enfant », qui a été constitué au sein des commissions de la Justice et des Affaires sociales, a préparé et suivi la session extraordinaire des Nations unies sur les droits des enfants. A ce sujet, le groupe de travail a organisé des auditions et a déposé son rapport le 12 juillet 2001. A la suite des incidents du 11 septembre 2001, la session extraordinaire, prévue pour mi-septembre, a eu lieu à New York les 8 au 10 mai 2002. Les sénatrices de T'Serclaes et de Bethune y ont participé.

Le groupe de travail s'est réjoui de l'intérêt manifesté par S.A.R. la princesse Mathilde pour ses travaux. Le 16 avril 2002, celle-ci a assisté à une réunion de travail au Sénat, en vue de préparer la session extraordinaire de New-York sur les enfants, à laquelle elle a pris part. Le Sénat a également organisé, le 29 mai 2002, une activité consacrée aux droits de l'enfant à laquelle, une centaine d'enfants ont participé activement.

b) Evaluation du deuxième rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant; rapport n° 2-1215/1.

Le groupe de travail « Droits de l'enfant » a ensuite, au printemps de 2002, organisé plusieurs auditions en préparation du deuxième rapport quinquennal sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, déposé par notre pays au Comité pour les droits de l'enfant à Genève. Plusieurs réunions ont été consacrées à l'évaluation de ce rapport basé sur les observations exprimées par ce Comité à l'égard de notre pays.

c) La problématique des mineurs non accompagnés; rapport n° 2-1199/1.

Enfin, le groupe de travail à examiné la problématique des mineurs non accompagnés. A la suite de plusieurs visites de travail – notamment de Child Focus, de la maison d'accueil "'t Huis" à Alost et du CPAS d'Assesse – et d'auditions des services publics concernés et des organisations d'intérêt, un rapport sur ce thème a été rédigé et adopté par la séance plénière du Sénat, le 27 février 2003.

23. Groupe de travail « Dotations aux membres de la famille royale »

Président : M. Frans. Lozie.

Lors de sa séance plénière du jeudi 18 octobre 2001, le Sénat a décidé la création, au sein de la commission des Finances et des Affaires économiques, d'un groupe de travail "Dotations aux membres de la famille royale". La tâche de ce groupe de travail était de rédiger une proposition de loi établissant des critères définitifs quant à l'octroi de dotations aux membres de la famille royale.

Le groupe de travail, sous la présidence de M. Lozie, s'est réuni sept fois entre le 25 octobre 2001 et le 5 février 2002, mais n'est toutefois pas parvenu à trouver un consensus.

À l'issue des travaux du groupe de travail, trois propositions de loi concernant cette matière ont été déposées par les représentants des différentes tendances qui s'étaient manifestées au sein de ce groupe. Elles sont encore pendantes devant la commission des Finances et des Affaires économiques, où l'on a tenté d'atteindre un consensus.

24. Groupe de travail « Droits des victimes »

Président : M. Jean-Pierre Malmendier.

a) Recommandations

La commission de la Justice a créé en son sein, le 18 juin 2002, un groupe de travail "Droits des victimes". Ce groupe s'est réuni de juillet 2002 à février 2003, et a déposé son rapport le 13 mars 2003.

Dans le but de se former une idée des problèmes subsistant sur le terrain, il a procédé à une série d'auditions et de visites.

En conclusion de son rapport, le groupe de travail a formulé une série de recommandations en vue d'améliorer le sort des victimes.

b) Auditions

- de Mme Karin Gérard, présidente des commissions d'Avis et d'Enquête réunie et francophone du Conseil supérieur de la Justice, et Mme Kristine Kloeck, présidente de la commission d'Avis et d'Enquête néerlandophone du Conseil supérieur de la Justice;
- de MM. Lemmens, représentant de Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre de l'Emploi, Cruyplants, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, et Bruyns, président de la Commission d'aide juridique francophone de Bruxelles;
- de MM. Julien De Vogelaere, Herman Huvenne et Mme Sabine De Neef (membres de la police locale de Gand);
- de Mme Suzanne de Lannoy, avocate au barreau de Bruxelles.

c) Visites

- la maison de justice de Bruxelles;
- la maison de Justice de Verviers;
- l'ASBL "Aide sociale au justiciable" de Liège;
- le service "Slachtofferhulp Leuven".

d) Autres activités

- examen du rapport du colloque tenu au Sénat le 21 juin 2001 sur la situation actuelle et l'évolution des droits des victimes;
- discussion de la proposition de loi relative à l'agrément de certaines associations sans but lucratif d'accompagnement des victimes d'actes intentionnels de violence.

25. Groupe de travail « Espace ».

Président : M. Armand De Decker.

À l'initiative du président De Decker a été créé, le 13 juillet 2000, un groupe de travail de sénateurs s'intéressant particulièrement à la problématique de l'espace.

L'espace est un secteur de haute technologie et porteur d'avenir, dont les applications gagnent sans cesse en importance. En outre, la Belgique participe largement aux programmes spatiaux de l'Agence spatiale européenne (ASE) et à d'autres programmes de coopération.

Le groupe de travail n'étant pas une (sous)-commission formelle, sa composition doit beaucoup à l'intérêt personnel de ses membres. Dès le début, des représentants des institutions européennes pertinentes, du gouvernement fédéral, du monde scientifique et de l'industrie ont été associés aux activités. Un certain nombre d'experts et de membres belges du Parlement européen participent également aux travaux. Le groupe de travail s'inscrit dans le cadre du rôle de chambre de réflexion qui incombe au Sénat.

En vue de récolter les informations nécessaires concernant l'évolution du secteur, le groupe de travail a organisé des auditions avec :

- M. Dirk Frimout (astronaute scientifique) et M. Michel Praet (directeur du bureau ASE à Bruxelles) le 18 octobre 2000;
- M. Philippe Busquin (Commissaire européen de la Recherche) le 24 janvier 2001 et le 29 janvier 2003;
- M. Yvan Ylieff (Commissaire du gouvernement adjoint au ministre de la Recherche scientifique) le 14 février 2001, le 9 janvier 2002 et le 25 février 2003;
- Général-Major Delcour (membre de l'État Major de l'Armée belge) le 4 juillet 2001;
- représentants d'Arianespace, en collaboration avec la commission technique et aérospatiale de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) le 5 février 2002;
- représentants de l'industrie spatiale de Belgique le 16 octobre 2002.

À l'occasion du lancement du deuxième astronaute belge, M. Frank De Winne, une délégation du groupe de travail a assisté à son départ de Baïkonour (du 29 octobre au 1er novembre 2002). Des membres du groupe de travail ont aussi assisté aux activités organisées en Belgique autour du séjour de Frank De Winne dans l'espace (contact direct le 7 novembre 2002, atterrissage le 10 novembre 2002). M. Frank De Winne a été invité au Sénat durant une séance d'hommage organisée le 9 décembre 2002 en son honneur.

À l'instigation du groupe de travail, trois résolutions concernant l'espace ont été introduites au Sénat :

- résolution relative à l'avancement du programme spatial européen Galileo (2 1043): adoptée au Sénat le 7 mars 2002 ;
- résolution concernant la politique spatiale européenne (2 1521): adoptée au Sénat le 20 mars 2002. Cette résolution était précédée par une large consultation de toutes les parties impliqués dans le secteur spatial, et a été proposée suivant le Livre vert concernant la politique spatiale européenne introduit par la Commission européenne.
- résolution sur l'industrie spatiale européenne (2 –1527): à présent en discussion au Sénat.

Des membres ont représenté individuellement le groupe de travail lors de plusieurs conférences et événements, dont :

- « Belgian EU Presidency Conference GMES: Towards Implementation », Bruxelles, 14 15 octobre 2001;
- « Tweede Vlaamse Ruimtevaartdagen », Ostende, 26 28 octobre 2001;
- conférence de presse organisée à l'occasion du lancement du satellite belge « Proba », Kruibeke, 22 octobre 2001;
- « Space for You », Uccle, 5 11 novembre 2001;
- réunion d'information organisée par les SSTC concernant le Conseil ministériel de l'ASE d'Édimbourg, Bruxelles, 22 novembre 2001;
- dîner-débat organisé par le CNES: « Quelle politique spatiale pour l'Europe? », Bruxelles, 4 décembre 2001;
- conférence de presse organisée à l'occasion du lancement du satellite européen d'observation terrestre « Envisat », Uccle, 1er mars 2002;
- « An Evening in Space »: présentation du corps d'astronautes européens, Bruxelles, 7 mars 2002;
- « GMES Forum: First Conference », Bruxelles, 15 17 juillet 2002;
- « Second European Space Policy Workshop: the Stakeholders and their interests », Louvain, 10 janvier 2003;
- conférence de presse à l'occasion de la présentation du Livre vert concernant la politique spatiale européenne, organisée par la Commission européenne et l'ASE, Bruxelles, 27 janvier 2003;
- Présentation du nouveau programme du Planétarium de Bruxelles : « Les mystères du ciel austral », Bruxelles, 26 février 2003;
- « Inaugural Conference Green Paper on European Space Policy », Bruxelles,
 6 mars 2003.

Le 20 avril 2001, une visite des installations de l'ASE à Noordwijk, Pays-Bas (ESTEC) a également été organisée.

Du 1er mars 2001 au 31 mars 2002, le Sénat a présidé la Conférence interparlementaire européenne de l'espace (C.I.E.E.). Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un forum de coopération européen au sein duquel sont représentés les groupes parlementaires chargés de l'espace en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. Créés en 1999, ces groupes se réunissent tous les six mois pour discuter de la politique spatiale européenne.

Dans le cadre de la C.I.E.E., une délégation du groupe de travail a participé à la deuxième conférence interparlementaire à Rome (11–14 octobre 2000) et à un colloque international à Frascati (1–2 février 2001). Une délégation était présente aussi à la quatrième conférence interparlementaire à Londres (12–14 novembre 2002).

La conférence interparlementaire qui s'est tenue au Sénat les 24 et 25 septembre 2001 était la troisième, après Paris (1999) et Rome (2000). Des délégations parlementaires de 9 pays européens s'y sont réunies avec les agences nationales de l'espace, l'ASE, les institutions européennes et l'UEO. Compte tenu des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001, les sujets traités se sont avérés essentiels. L'accent a dès lors été mis, dans une déclaration finale circonstanciée, sur l'importance stratégique d'une politique spatiale propre à l'Europe, d'une collaboration très étroite entre l'ASE et la Commission européenne et d'une synergie renforcée entre les applications spatiales civiles et militaires.

Le 12 mars 2002 a été organisé un séminaire international consacré entièrement à Galileo, le futur système de navigation par satellite européen. À l'issue d'intenses débats entre le monde politique et le monde industriel européens, un important communiqué final soulignant la nécessité de Galileo pour l'Europe a été adopté.

· *

III. Commission parlementaire de concertation

Présidents: MM. Armand De Decker et Herman De Croo.

Cette commission, composée paritairement de sénateurs et de députés, s'est réunie 53 fois au cours de la présente législature.

Ces réunions ont été consacrées à la détermination ou à la prorogation des délais d'évocation et d'examen, conformément aux articles 80 à 82 de la Constitution et à l'article 2, 1° à 4°, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation.

La commission a dû, à 125 reprises, déterminer le délai d'évocation et le délai d'examen pour le Sénat après que le gouvernement eut demandé l'urgence au moment du dépôt d'un projet. En outre, elle a dû examiner 69 demandes de prorogation du délai d'examen pour des projets dont le Sénat avait été saisi, et 49 demandes de prorogation du délai d'examen ou de détermination d'un nouveau délai d'examen pour des projets dont la Chambre des représentants avait été saisie.

La commission a également fixé les périodes de vacances parlementaires au cours desquelles les délais d'évocation et d'examen sont suspendus.

Enfin, la commission s'est concertée sur la procédure législative à suivre pour douze projets de loi. Dans 10 des 12 cas, la concertation a eu lieu sans que la commission ait été saisie d'un conflit de compétence *formel*. C'est ainsi que la commission a démontré qu'elle est restée l'enceinte par excellence où la Chambre et le Sénat s'informent mutuellement des initiatives envisagées en matière de procédure législative et se mettent d'accord sur le calendrier parlementaire.

*

* *

IV. Règlement

Au cours de la législature, 29 propositions de modification du Règlement ont été déposées : 7 de ces propositions ont été adoptées par le Sénat.

Il s'agit en substance:

- de l'assouplissement des dispositions qui régissent la présidence de droit des commissions permanentes par le Président du Sénat (modification du 10.11.1999, articles 23 et 30, doc. 2-110);
- de la création d'une nouvelle commission permanente chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (« Comité permanent R ») (modification du 10.11.1999, article 86bis, doc. 2-111):
- de la formalisation dans le Règlement de l'accélération de la publication des Annales et de la suppression du Compte rendu analytique, qui consacre l'aboutissement de la réforme des Annales, entamée en 1998 (modification du 6.4.2000, articles 23, 35, 37 et 51, doc. 2-384);
- de nouvelles règles en matière de limitation des cumuls, applicables aux sénateurs (modification du 25.1.2001, article 95bis, doc. 2-605);
- de la réduction du temps de parole lors des questions orales de manière à rendre cette procédure à la fois moins longue et plus dynamique (modification du 11.10.2001, article 71, doc. 2-688);
- et principalement de l'adoption du principe de la publicité des réunions de commission (modification du 22.11.2001, articles 23 et 27, doc. 2-138 et 2-829 et article 26, doc. 2-872).

•

* *

V. Union européenne

1. Présidence belge de l'Union européenne

En vue et dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, diverses initiatives ont été prises :

a. Conférence parlementaire européenne sur la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne (PESD) et son contrôle parlementaire (2/3.07.2001)

Cette conférence était la première d'une série de réunions interparlementaires organisées par le Sénat et la Chambre dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Le but de la conférence était d'attirer l'attention des parlements nationaux sur la nouvelle compétence qu'est la PESD, qui prend rapidement de l'ampleur. La conférence s'est composée de plusieurs parties.

La partie principale était un débat sur la forme que devrait prendre le contrôle parlementaire de la PESD. Des délégations des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne, du Parlement européen et de l'Assemblée de l'UEO ont participé au débat. Le président De Decker avait déposé un projet de texte qui devait servir de base au débat. Ce projet de texte avait été discuté au préalable au Sénat et à la Chambre et avait donné lieu à l'approbation d'une résolution dans chacune des deux Chambres le 28 juin 2001. La résolution a été présentée, sous une forme légèrement modifiée, à la conférence. Toutefois, la conférence n'est pas parvenue à une conclusion unanime sur la question. Dès lors, une conférence de suivi aura lieu à l'automne.

À l'ordre du jour de la conférence figuraient également un débat avec le ministre belge de la Défense, M. Flahaut, sur les priorités proposées par la présidence belge de l'Union européenne dans le domaine de la PESD, et un débat avec un groupe d'experts sur la question de savoir comment mieux utiliser les moyens budgétaires que les pays européens consacrent à la défense. Des délégations des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et des pays européens membres de l'OTAN qui ne sont pas membres de l'Union européenne ont également participé à ces parties de la conférence.

Outre le président De Decker, MM. Geens, MM. Chevalier, Eyskens, Goris et J.-P. Henry faisaient partie de la délégation belge à la conférence.

b. Colloque sur le Traité de Nice et les frontières de l'Europe

(7.03.2001)

Orateurs:

- M. Armand De Decker, Président du Sénat ;
- M. Franklin Dehousse, professeur (Université de Liège);
- M. Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères ;
- M. Michel Barnier, membre de la Commission européenne ;

- M. Giorgio Napolitano, président de la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen ;
- M. Elmar Brok, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen ;
- M. Jean-Luc Dehaene, ancien Premier ministre;
- M. Koenraad Lenaerts, professeur (KUL);
- M. Jan Kulakowski, ministre, négociateur en chef pour l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne ;
- M. Peter Gottfried, secrétaire d'État à l'intégration européenne de Hongrie ;
- S.E. M. Nihad Akyol, représentant permanent de la Turquie auprès de l'Union européenne ;
- M. Eneko Landaburu, directeur général de la Direction générale Élargissement de la Commission européenne ;
- M. Christian Franck, professeur (Université Catholique de Louvain);
- M. Georges Prevelakis, géographe (Sorbonne, Paris);
- M. Alain Lamassoure, membre du Parlement européen;
- M. Pierre Jonckheer, membre du Parlement européen ;
- M. Marc Maresceau, professeur (Université de Gand).

Les différents orateurs étaient d'accord pour dire que l'ensemble du continent européen constitue le cadre naturel de l'extension de l'Union européenne, même si celle-ci se fera par étapes.

Le Traité de Nice a ouvert la voie pour une première vague d'adhésions, sans toutefois parvenir à maintenir l'élan de l'intégration européenne. Nice a été un échec à cet égard. Selon J.-L. Dehaene, nous ne pouvons pourtant pas nous permettre le luxe de ne pas ratifier le Traité de Nice".

Un point capital de la discussion fut la question de savoir jusqu'où l'Union européenne peut s'étendre à l'Est et quelle sera, à terme, la relation avec la Russie. La journée d'étude n'a pas permis de trancher cette question.

c. La Conférence de TEPSA sur la Présidence belge de l'Union européenne (26 et 27.04.2001)

TEPSA (*Trans European Policy Studies Association*) organise traditionnellement une conférence relative à la présidence de l'Union européenne dans le pays qui assumera cette présidence quelques semaines plus tard.

Cette conférence a été organisée cette année au Palais des Académies, mais la séance de clôture a eu lieu dans l'hémicycle du Sénat.

Rapporteurs : J. Pinder (Londres), M. Telo (Bruxelles), J. Monar (Leicester) et H.-P. Neuhold (Vienne) ont fait rapport sur les discussions des quatre groupes de travail qui se sont penchés sur les thèmes suivants :

- Une Constitution européenne
- Quel modèle socio-économique pour une Union élargie ?

- Élargissement et zone de liberté, de sécurité et de justice
- La politique européenne de sécurité et de défense.

Ces travaux ont été suivis d'une session de clôture consacrée à « l'avenir de l'intégration européenne et la réunification du continent", à laquelle ont participé M. P. Hatry, le vicomte E. Davignon, M. E. Gabaglio, secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants, et M. Saryusz-Wolski, ministre polonais des Affaires européennes.

Le ministre Michel a tenu le discours de clôture tandis que le professeur W. Wessels, président de Tepsa, a tiré les conclusions de la Conférence.

d. Les finalités de l'Europe

(20.06.2001)

Orateurs:

- Le professeur J. V. Louis (ULB)
- Le professeur L. Pernice (Berlin)
- Le professeur K. Leenaerts (KU Leuven)
- M. L. Brinkhorst, ministre néerlandais de l'Agriculture
- Le professeur O. Duhamel (Paris)
- L'ambassadeur O. von der Gablentz (recteur du Collège de l'Europe à Bruges)
- M. J. Leinen, membre du Parlement européen
- Interventions de MM. J.- L. Dehaene, W. Declercq et F. Herman

Dans son discours introductif, le président A. De Decker a affirmé que le Traité de Nice n'avait pas apporté les modifications structurelles et institutionnelles nécessaires pour permettre à l'Union européenne à la fois d'entamer son futur élargissement et d'approfondir son projet politique.

Selon lui, le problème est dû au caractère intergouvernemental des négociations, dans lesquelles l'objectif commun est noyé dans les considérations et les arrière-pensées nationales.

Dès lors, il faut renforcer la méthode communautaire et élargir son champ d'application.

Telle est la conclusion tirée par plusieurs intervenants, qui ont exprimé l'espoir que la présidence belge amorcera le renforcement du rôle politique de la Commission et l'élargissement de la fonction de législation et de contrôle du Parlement européen.

e. Conférence de suivi sur la dimension parlementaire de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

(6 et 7.11.2001)

Une première conférence parlementaire européenne sur ce thème réunissant les présidents des commissions des Affaires étrangères et de la Défense des parlements des 15 États-membres et du Parlement Européen a été organisée les 2 et 3 juillet 2001 au Sénat, à l'initiative du Président du Sénat, mais n'avait pas permis d'aboutir à une conclusion unanime quant à la meilleure formule pour un contrôle parlementaire efficace de la PESD.

En sa qualité de coprésident (avec le président de la Chambre) et rapporteur de la conférence, M. De Decker, président du Sénat, a élaboré une nouvelle proposition de résolution qui a été soumise aux parlements nationaux des États membres de l'UE, au Parlement européen ainsi qu'à l'assemblée de l'UEO, en leur demandant de prendre position. La nouvelle proposition revenait essentiellement, dans l'attente de la CIG de 2004, à convoquer une conférence parlementaire réunissant à intervalles réguliers les parlementaires nationaux et européens en vue de procéder à un échange de vues sur la PESD.

La nouvelle proposition a été affinée lors de la conférence de suivi et s'est avérée finalement recueillir un très large consensus. La conférence a en tout cas eu pour conséquence que toutes les parties intéressées sont à présent convaincues de la nécessité d'un encadrement parlementaire adéquat de la PESD et elle a en outre demandé à l'unanimité que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la Convention sur l'avenir de l'UE.

Sur la base des travaux intervenus au Sénat belge, M. Xavier Solana, Haut Représentant à la PESD, ainsi que le Commissaire européen chargé de la politique étrangère et le Conseil des Ministres européens font, dorénavant, régulièrement rapport à une assemblée ad hoc composée, d'une part, des membres de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen et, d'autre part, de représentants des commissions des Affaires étrangères et de la Défense des parlements des États membres. Il s'agit d'un grand succès de la dimension parlementaire de la Présidence belge.

f. Le débat sur l'avenir de l'Union européenne : un état de la situation. Rapport pour le Président du Conseil européen

Lors du Conseil européen de Nice (décembre 2000) les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont appelé au lancement d'un débat général et approfondi sur l'avenir de l'Union. Ils ont également décidé d'adopter lors du Conseil européen de Laeken (décembre 2001) une déclaration sur la suite de ce débat, qui doit déboucher sur une nouvelle conférence intergouvernementale.

Dans le cadre de la préparation du Conseil européen de Laeken, le Gouvernement belge et le Parlement fédéral belge ont chargé monsieur Philippe Mahoux, sénateur et président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes, ainsi que monsieur Pierre Chevalier, député et président de la Commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants, de prendre contact avec les parlements nationaux des États membres et des Pays candidats à l'adhésion, en vue de faire rapport à la présidence belge de l'UE sur l'état d'avancement des débats nationaux sur l'avenir de l'Union. Le thème du rôle

des parlements nationaux dans l'architecture européenne a également été traité de façon plus approfondie.

Dans le cadre de cette mission, toutes les capitales des Etats membres de l'Union européenne et des Pays candidats ont été visitées entre le 1er octobre et le 29 novembre 2001. Au cours de ces visites, des contacts positifs et approfondis ont eu lieu avec les membres des commissions parlementaires chargées des affaires européennes ainsi qu'avec des représentants des gouvernements. Des contacts ont également eu lieu avec le Parlement européen.

Le rapport a été présenté officiellement le 12 décembre 2001.

g. Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne (« COSAC »).

Comme la Belgique a assumé la présidence du Conseil de l'Union européenne durant le second semestre de 2001, c'est le Parlement belge qui a eu l'honneur d'organiser la 25e COSAC. La conférence a eu lieu au Parlement fédéral de Bruxelles, les 4 et 5 octobre 2001. La délégation du Sénat était constituée de M. Philippe Mahoux, Mme Mimi Kestelijn-Sierens et M. François Roelants du Vivier. Des échanges de vues avec des membres du gouvernement belge ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- La présidence belge et le débat relatif à l'avenir de l'Union européenne (avec M. Verhofstadt);
- L'emploi, le modèle social européen et les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (avec Mme Onkelinx);
- La sécurité alimentaire et le développement durable (avec Mme Aelvoet et M. Deleuze) ;
- Une politique commune en matière d'asile et d'immigration (avec M. Duquesne).

Une « contribution adressée au Conseil européen » a été adoptée en conclusion de la conférence ; n° 2-957.

Dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Union, la présidence belge de la COSAC a pris l'initiative d'organiser une réunion extraordinaire des présidents des commissions spécialisées en affaires communautaires et européennes des parlements nationaux des Etats membres et des Pays candidats ainsi que du Parlement européen (Parlement belge, le samedi 1^{er} décembre 2001). La réunion avait pour but de prendre connaissance des résultats de la mission effectuée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, par Messieurs Philippe Mahoux et Pierre Chevalier. Cette mission avait essentiellement pour objectif de prendre connaissance de l'état d'avancement des débats nationaux sur l'avenir de l'Union européenne et d'examiner, dans ce contexte, les points de vue des acteurs politiques quant au rôle des parlements nationaux dans l'architecture européenne; n° 2-1015.

2. La Convention sur l'avenir de l'Europe

En adoptant la Déclaration de Laeken, en décembre 2001, le Conseil européen a convoqué une Convention sur l'avenir de l'Union européenne. La Convention a pour tâche de préparer d'une manière aussi large et aussi transparente que possible la prochaine Conférence intergouvernementale (CIG). L'importance de la Convention ne peut pas être sous-estimée : pour la première fois dans l'histoire de l'intégration européenne, les parlements nationaux participent ensemble avec les gouvernements, le Parlement européen et la Commission européenne à la préparation d'une CIG qui doit mener vers une révision des traités européens. Plus grande sera l'unanimité parmi les membres de la Convention quant aux résultats de leurs travaux, plus grande sera l'influence de ceux-ci sur la CIG et la structure institutionnelle et juridique de l'Union européenne future.

La Convention examinera donc les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union, comme par exemple : qu'attendent les citoyens européens de l'Union ? Comment organiser la répartition de compétences entre l'Union et les États membres ? Et au sein de l'Union, comment organiser la répartition de compétences entre les institutions ? Comment assurer la cohérence et l'efficacité de l'action extérieure de l'Union ? Comment assurer la légitimité démocratique de l'Union ?

La Convention a commencé ses travaux par une période d'écoute pour identifier le contenu de l'attente et du besoin d'Europe des peuples. La seconde étape était une période d'analyse pour comparer les avantages et les inconvénients des propositions avancées pour organiser l'Union européenne. La troisième phase sert à chercher la synthèse entre les différentes propositions et à élaborer des recommandations.

Le Sénat de Belgique a désigné comme ses représentants à la Convention :

- M. Elio Di Rupo, comme membre effectif de la Convention, et
- Mme Marie Nagy, comme suppléante de M. Di Rupo.

Conformément à la proposition de résolution que le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes a adoptée le 21 novembre 2001 (n° 2-965) et selon laquelle le Comité d'avis s'est proposé d'organiser régulièrement des concertations avec les représentants belges au sein de la Convention ainsi qu'avec la société civile, le Comité d'avis a organisé depuis le commencement des travaux de la Convention, le 28 février 2002, une série d'échanges de vues et d'auditions des conventionnels belges et de représentants de la société civile (n°s 2-1176 et 2-796).

C'est également dans ce cadre qu'a eu lieu le mercredi 5 février 2003 dans l'hémicycle du Sénat et en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention, une rencontre entre les « conventionnels » belges et des élus belges européens, fédéraux, régionaux et communautaires (voir le point VIII).

.

VI. Assemblées internationales

1. Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

- Session 1999-2000

En 1999 et en 2000, le Conseil interparlementaire consultatif du Benelux s'est réuni à La Haye, sous la présidence de Mme Swildens-Rozendaal, membre de la *Tweede Kamer der Staten-Generaal* des Pays-Bas.

La délégation du Sénat au Conseil du Benelux se compose de Mme Leduc et de MM. Happart et Kelchtermans. Les sénateurs Van den Brande et Siquet font également partie du Conseil, mais en leur qualité de membres du Parlement flamand et du Conseil de la Communauté germanophone.

Outre les points traditionnellement à l'ordre du jour, tels que le rapport annuel des gouvernements sur la mise en place et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois États ou la coopération transfrontalière, dont divers aspects ont été abordés, le Conseil a discuté, tant en commission permanente qu'en séance plénière, une série de problèmes actuels tels que la nouvelle convention fiscals entre la Belgique et les Pays-Bas, la situation des travailleurs frontaliers, les prisons et la politique pénitentiaire au Benelux, la coopération dans le domaine de la politique étrangère et la coopération militaire entre les pays du Benelux, la relation et les interférences entre les règles fiscales d'un pays du Benelux et les règles relatives au secret bancaire d'un autre pays du Benelux, la coopération au développement, le Rhin de fer, la globalisation de l'économie, le problème de la délocalisation des centres de décision à l'étranger, les effets de l'introduction de l'Euro sur l'économie des trois pays, l'énergie durable, la coopération inter-universitaire et l'enseignement multilingue, la sécurité routière, la préparation de l'Euro 2000.

Signalons en outre qu'en collaboration avec le secrétariat général de l'Union économique du Benelux, le Conseil du Benelux a organisé à Bruxelles en octobre 1999, une journée de contact avec les eurorégions situées aux frontières intérieures et extérieures du Benelux.

- Session 2000-2001

Le Conseil interparlementaire consultatif du Benelux s'est réuni au cours de l'année 2000 à La Haye sous la présidence de Mme Swildens-Rozendaal, membre de la *Tweede Kamer* du parlement néerlandais. En 2001, le Conseil se réunit à Luxembourg sous la présidence de M. Schummer, membre de la Chambre des députés luxembourgeoise.

Le Conseil du Benelux se compose de 49 parlementaires belges, néerlandais et luxembourgeois. La délégation du Sénat au Conseil est composée de M. Happart, qui est aussi vice-président du Conseil du Benelux, et de MM. Geens et Kelchtermans. MM. Siquet, Timmermans et Van den Brande font également partie du Conseil, mais en leur qualité,

respectivement, de membre du Conseil de la Communauté germanophone et de membres du Parlement flamand.

L'année dernière, le Conseil du Benelux et ses commissions se sont intéressées à la fois à des matières dépassant le cadre strict du Benelux et à des matières concernant spécifiquement la coopération entre les trois pays de l'Union économique du Benelux. En ce qui concerne le premier point, les commissions compétentes du Conseil du Benelux et du Parlement européen se sont réunies au Parlement européen à Bruxelles au sujet de la conférence de Nice, de la Politique européenne de défense et de sécurité, du problème des changements climatiques, de la taxe CO² et du contrôle parlementaire de Schengen.

Le Conseil du Benelux œuvre en la matière en faveur d'une concertation permanente entre les gouvernements, pour que les trois pays du Benelux puissent présenter un point de vue commun sur la scène internationale et faire ainsi mieux entendre leur voix. En ce qui concerne les problèmes spécifiques de la coopération interne du Benelux, des questions tant économiques que non économiques ont été examinées en séance plénière et au sein des commissions permanentes.

Outre au Rhin de Fer, au TGV, à l'approfondissement de l'Escaut occidental, à la maladie de la vache folle et la fièvre aphteuse, à la coopération entre les ports du Benelux ou à la protection des inventions biotechnologiques, en ce qui concerne les matières économiques, et à l'harmonisation des taux de TVA, à la convention visant à éviter la double imposition avec les Pays-Bas, au problème des centimes additionnels communaux et au problème de l'utilisation abusive de plaques d'immatriculation luxembourgeoises par des personnes habitant en Belgique ou aux Pays-Bas, en ce qui concerne les matières financières, le Conseil du Benelux s'est intéressé également à la question du multilinguisme, à la politique de la jeunesse et la coopération multiculturelle ainsi qu'à une série de matières concernant l'environnement et, notamment, au problème de l'eau.

À cet égard, le Conseil du Benelux s'intéresse de plus en plus à la coopération transfrontalière entre les régions aux frontières intérieures et extérieures du Benelux.

Enfin, on peut également souligner que le Conseil du Benelux entretient des liens étroits avec d'autres organisations internationales comparables dont, notamment, l'Assemblée baltique et le Conseil nordique.

- Session 2001-2002

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux s'est réuni en 2001 et 2002 à Luxembourg sous la présidence de M. John Schummer, membre de la Chambre des députés luxembourgeoise.

Au cours de l'année parlementaire écoulée, le Conseil de Benelux et ses commissions permanentes se sont intéressés tant à des matières concernant spécifiquement la coopération entre les trois pays à l'intérieur des frontières du Benelux qu'à des matières dépassant le cadre strict du Benelux.

En ce qui concerne ces dernières, le Conseil continue à suivre de près les développements au niveau de l'Union européenne et dans le domaine de la politique

européenne de défense et de sécurité. La présidence belge de l'Union, la déclaration de Laeken et les événements du 11 septembre 2001 ont spécialement retenu l'attention.

Le Conseil s'est toutefois aussi intéressé à d'autres thèmes dépassant le cadre strict du Benelux, comme la problématique de changements climatiques, la protection juridique des inventions biotechnologiques et la taxe Tobin.

Dans ces matières, le Conseil de Benelux œuvre en faveur d'une concertation permanente entre les gouvernements et d'une prise de position commune sur la scène internationale.

En ce qui concerne la collaboration interne au sein du Benelux, le Conseil et ses commissions se sont intéressés à des questions tant économiques que non-économiques.

Le Conseil et les commissions se sont notamment intéressés à la politique de la jeunesse, le multilinguisme, la libre circulation des personnes et la coopération policière et judiciaire, à différentes matières qui concernent la politique agricole, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, comme la problématique de l'ESB, de la fièvre aphteuse et de l'échinococcose alvéolaire, la problématique de l'eau, l'implantation de parcs d'éoliennes et la construction durable, à un certain nombre de matières qui touchent autant l'économie que l'environnement, comme la problématique des ports, l'approfondissement de l'Escaut occidental et le Rhin de fer, ainsi qu'à des matières présentant des aspects tant fiscaux que sociaux et économiques, comme la problématique des travailleurs frontaliers, la lutte contre la fraude fiscale ou le contrôle du transport par route.

Dans ces matières également, le Conseil de Benelux œuvre en faveur d'une collaboration, aussi bien dans le cadre strict du Benelux , qu'au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre de réglementations supranationales et plus particulièrement de la réglementation européenne.

Finalement, comme les années précédentes, le Conseil de Benelux a œuvré en faveur de la coopération entre les régions frontalières de part et d'autre des frontières, tant aux frontières intérieures qu'au frontières extérieures du Benelux, et a poursuivi ses liens étroits avec d'autres organisations de coopération internationales comparables, tels que l'Assemblée balte et le Conseil nordique.

- Session 2002-2003

En 2002, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de M. John Schummer, membre de la Chambre des Députés du Luxembourg. En 2003 et en 2004, le Conseil se réunit à Bruxelles, sous la présidence de M. Jean-Marie Happart.

La coopération Benelux porte essentiellement sur les points suivants: la coopération politique et la concertation sur les questions européennes, la coopération transfrontalière, le marché intérieur et la coopération économique et la concertation sur les problèmes européens, la coopération transfrontalière, la culture, la recherche et la formation.

En 2002, des rapports ont été présentés et des recommandations adoptées concernant notamment la création en commun d'ambassades et de consulats généraux, la coopération entre les trois pays dans le domaine de la politique étrangère, l'Union européenne, le sommet de Laeken, l'OTAN et la politique de sécurité et de défense européenne. Enfin, des recommandations ont été approuvées concernant la Convention européenne et plus particulièrement les structures de coopération parlementaires.

Rapport a également été fait sur le fonctionnement de l'Union économique Benelux et sur la coopération transfrontalière. Dans le domaine de la coopération transfrontalière à caractère individuel, une recommandation relative au problème des travailleurs frontaliers a été adoptée. La question du transport transfrontalier en ambulance a été examinée. En ce qui concerne la coopération transfrontalière à caractère territorial aux frontières intérieures et extérieures, les terrains industriels transfrontaliers, tel le *Pôle européen de Développement (PED)* à Pétange, et la *Grande Région* (Lotharingie, Luxembourg, Rhénanie-palatinat, Sarre et Wallonie) ont retenu l'attention du Conseil.

En ce qui concerne le marché intérieur et la coopération économique, les rapports et les recommandations ont porté sur: la coopération entre les ports du Benelux dans le cadre de l'Organisation de coopération Delta Rhin-Escaut, l'approfondissement de l'Escaut occidental, la nouvelle convention Benelux relative à la propriété intellectuelle, le transport routier, la fiscalité et la lutte contre la fraude fiscale transfrontalière. Concernant les deux premiers de ces différents points, une large attention a été accordée, en dehors des aspects économiques, aux aspects écologiques de la question.

Par ailleurs, une recommandation sur les prestations énergétiques dans le Benelux a été approuvée en vue du développement durable et le débat sur la création de parcs d'éoliennes a été ouvert.

Enfin, un rapport et un débat sur la politique de la Jeunesse dans le Benelux ont été clôturés par une recommandation et une nouvelle recommandation sur le multilinguisme a été adoptée.

Lors de la première session plénière de 2003, des recommandations ont été approuvées concernant l'harmonisation des panneaux routiers, l'institut d'ombudsman et la fonction d'ombudsman du Conseil de Benelux et le problème de la pollution de la mer et de la protection du Zwin.

Le conseil de Benelux a pérennisé des contacts avec d'autres structures de coopération interétatiques comparables, plus particulièrement l'Assemblée balte et le Conseil nordique. Ainsi s'est tenue en 2002, à Vilnius, une conférence commune sur la politique agricole, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

*

2. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les sénateurs suivants font ou ont fait partie de la délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : M. Ceder, M. Colla (jusqu'au 16 octobre 2001), M. Dubié (depuis le 18 septembre 2002), M. Hordies (du 23 novembre 2000 au 18 septembre 2002), Mme Kestelijn-Sierens, M. Monfils, M. Moreels (jusqu'au 22 février 2001), Mme Nagy (jusqu'au 23 novembre 2000), M. Poty (depuis le 22 février 2001), feu M. Santkin (jusqu'au 22 février 2001), M. Timmermans (depuis le 16 octobre 2001)et M. Van den Brande (depuis le 22 février 2001). Feu le Sénateur Santkin a été Vice-Président de la délégation.

En janvier 2000, le Président du Sénat, M. Armand De Decker, a prononcé une allocution devant l'Assemblée sur le rôle moteur et innovateur que l'Assemblée assume depuis 1949. Il fut reçu officiellement par le Président de l'Assemblée, Sir Russell-Johnston et par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

En novembre 2000, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Lord Russell Johnston a effectué une visite officielle en Belgique. Il a été reçu par le Président du Sénat. Il a eu des entretiens avec le Président du Sénat et de la Chambre, ainsi qu'avec le Ministre des Affaires étrangères, et il a également rencontré les membres de la délégation belge. Il a visité le Musée « In Flanders Fields » à Ypres, qui a reçu le prix du Musée du Conseil de l'Europe.

En juin 2001, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Walter Schwimmer, a effectué une visite officielle en Belgique. Il a rencontré le Président de la Chambre, ainsi que les membres de la délégation belge. Il a eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères, avec le Ministre de la Justice, avec le Ministre Président de la Communauté française et de la Communauté flamande. Le Secrétaire général a surtout plaidé pour que les États membres acceptent d'assouplir leur attitude en ce qui concerne la croissance zéro en matière budgétaire. Pour faire face à ses multiples missions, le Conseil de l'Europe éprouve en effet des difficultés financières. La Belgique a accepté d'assouplir sa position et de plaider dans ce sens au sein du Comité des Ministres.

En février 2000, le Sénateur Moreels s'est rendu, à la demande de l'Assemblée, en Tchétchénie pour une mission d'observation. Le conflit en République tchétchène a été à l'ordre du jour au cours de chaque partie de session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis l'année 2000. En avril 2000, la situation en Tchétchénie a amené l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à retirer le droit de vote à la délégation russe. En janvier 2001, la délégation parlementaire russe a recouvré le droit de vote.

En juin et en septembre 2001, Mme Naboltz-Heidegger, rapporteuse pour la Commission des questions juridiques et des Droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a effectué une mission d'enquête en Belgique dans le cadre du rapport sur la protection des minorités en Belgique. Après une longue procédure, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution au mois de septembre 2002. Dans cette résolution, l'Assemblée estime qu'au niveau fédéral, les Germanophones constituent une minorité nationale et qu'au niveau régional, les Francophones constituent une minorité en Flandre et les Flamands une minorité en Wallonie. L'Assemblée a suivi les

conclusions de la Commission de Venise qui avait rendu un avis à ce sujet. L'Assemblée recommande que la Belgique ratifie la Convention-cadre sans plus tarder et s'abstienne de faire une réserve incompatible avec le contenu de la Convention-cadre. Par ailleurs, elle recommande à la Belgique de ratifier le Protocole n°12 à la Convention européenne des Droits de l'homme dans un avenir proche. Enfin, l'Assemblée recommande qu'un accord de coopération culturelle soit conclu d'urgence entre les communautés francophone et néerlandophone. L'Assemblée recommande aussi que les langues officielles de la Belgique soient enseignées en priorité dans toutes les communautés du Royaume.

En 2002, l'Assemblée a adopté une résolution relative au tabagisme sur la base d'un rapport du Sénateur Poty. "Lutter contre le tabagisme passif et actif : oser innover et renforcer les actions pour la sauvegarde de la santé publique", tel était le thème du rapport.

La Sénatrice, Mme Kestelijn-Sierens, a présenté l'année dernière un rapport sur la contribution de la BERD au développement économique en Europe centrale et orientale.

Le Sénateur Monfils a déposé une proposition de résolution relative à l'euthanasie. Un rapport est en cours d'élaboration. Les premières auditions ont eu leu en octobre de l'année dernière. Le rapporteur est un parlementaire suisse, M. Marty.

Le Sénateur Monfils a, par ailleurs, déposé une proposition de résolution relative aux mères-porteuses. La Commission des Questions sociales, de la famille et de la santé désignera bientôt un rapporteur.

Le Sénateur Van den Brande est en charge du dossier concernant le suivi de la Turquie. Il s'est déjà rendu une première fois sur place.

Le Sénateur Timmermans a déposé une proposition de recommandation sur les risques industriels.

En novembre de l'année dernière, une pétition en faveur du droit des Néerlandophones aux soins médicaux à Bruxelles et dans les municipalités néerlandophones avoisinantes a été transmise par le Bureau de l'Assemblée à la Commission des Questions juridiques et des Droits de l'homme qui doit désigner, dans un proche avenir, un rapporteur qui fera rapport au Bureau de l'Assemblée. Ensuite, il appartiendra au Bureau de décider des suites à donner à cette pétition.

La Bosnie-Herzégovine a adhéré au Conseil de l'Europe en tant que 44e Etatmembre. L'ex-République de Yougoslavie devrait bientôt adhérer.

L'Assemblée a consacré plusieurs débats à la situation en Irak ainsi qu'à la situation au Proche-Orient. L'Assemblée a également apporté une contribution au processus d'élaboration d'une constitution de l'Union européenne. Elle a plaidé en faveur d'un code de bonne conduite en matière électorale (le rapporteur était le Député belge, M. Clerfayt); elle a obtenu un protocole additionnel à la Convention sur la cyber-criminalité relatif à l'incrimination des actes racistes et xénophobes commis par le biais de systèmes informatiques; elle a approuvé le protocole à la Convention européenne des Droits de l'homme relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances et a plaidé en faveur de l'abolition de la peine de mort dans les Etats ayant le statut d'observateur auprès du

Conseil de l'Europe (Etats-Unis et Japon). De nombreux autres textes ont été adoptés dans les différents domaines de compétences du Conseil de l'Europe.

* *

3. Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) est composée de délégations parlementaires de 28 pays européens, dont tous les états membres de l'UE ainsi que les états membres européens de l'OTAN, et traite de questions de sécurité et de défense.

Le Sénat a désigné ses représentants au sein de l'Assemblée de l'UEO le 18 octobre 1999. Les sénateurs suivants ont fait partie de la délégation au cours de la présente législature (la délégation comprend également 7 membres de la Chambre des représentants et est identique à celle auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe):

- membres effectifs : Mme Kestelijn-Sierens; M. Moreels, remplacé le 22 février 2001 par M. Van den Brande; M. Santkin, remplacé le 22 février 2001 par M. Poty;
- membres suppléants : M. Monfils; M. Ceder; M. Colla, remplacé le 16 octobre 2001 par M. Timmermans; Mme Nagy, remplacée le 23 novembre 2000 par M. Hordies, qui fut remplacé à son tour par M. Dubié le 18 septembre 2002.

La délégation a participé aux sessions plénières semestrielles de l'Assemblée à Paris ainsi qu'aux réunions de commissions préparatoires. Elle a également participé aux réunions spéciales suivantes de l'Assemblée:

- Luxembourg (octobre 1999) et Lisbonne (mars 2000): sessions spéciales sur les implications du transfert des fonctions opérationnelles de l'UEO en matière de gestion de crises à l'Union européenne et sur le rôle futur de l'Assemblée de l'UEO en particulier;
- Berlin (mai 2001): colloque sur la révision du concept de sécurité européenne à la lumière des nouveaux risques;
- Madrid (mars 2002): colloque sur les priorités et les lacunes en matière d'équipement des forces européennes;
- Lisbonne (octobre 2002): séminaire sur les questions de sécurité euroméditerranéennes:
- Athènes (mars 2003): colloque sur les conséquences de la nouvelle stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis pour l'Europe.

Le Président du Sénat a fait rapport à l'Assemblée, lors de la session plénière de décembre 2001, sur les deux conférences que le Parlement fédéral a organisées, au cours de la présidence belge de l'UE, sur la dimension parlementaire de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) (voir chapitre V.1). Cette question a également été au centre des préoccupations de l'Assemblée au cours des dernières années.

Mme Kestelijn-Sierens a été rapporteur sur les questions suivantes:

- Défense antimissile européenne : un rôle pour la Russie (session de juin 2001);
- Les organisations sous-régionales en Europe et leur dimension parlementaire Deuxième partie : l'Europe septentrionale (session de juin 2001);
- Le contrôle parlementaire des services de renseignement dans les pays de l'UEO Situation actuelle et perspectives de réforme (session de décembre 2002).
- D'autres thèmes importants abordés lors des sessions de l'Assemblée ont été:
- les travaux de la Convention européenne sur les questions de sécurité et de défense et sur le rôle des parlements nationaux;
- la politique de sécurité et de défense de l'Europe face au terrorisme international;
- la coopération européenne en matière d'armement;
- le défi d'une stratégie spatiale européenne;
- le contrôle des armes dans le contexte modifié de la sécurité européenne;
- la coopération euro-américaine dans le domaine de la sécurité;
- la situation dans les Balkans.

* *

4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE).

La délégation du Parlement fédéral a participé du 5 au 10 juillet 2000 à la **9ème session** de l'Assemblée de l'O.S.C.E. à Bucarest.

Le Sénat était représenté par Mme A.-M. Lizin et MM. Th. Kelchtermans et A. Geens.

Les débats ont eu pour thème central la « bonne administration » : coopération régionale, renforcement des institutions démocratiques, plus grande transparence, réalisation de l'État de droit et lutte contre la corruption.

La 10ème session de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu du 5 au 10 juillet 2001 à Paris.

Mme A. Lizin et MM. A. Geens et Th. Kelchtermans ont participé à cette session pour le Sénat.

Dans la déclaration finale, il a entre autres été question de l'initiative de sécurité et de défense de l'Union européenne et de ses conséquences éventuelles pour l'OSCE.

Par ailleurs, des résolutions ont été adoptées sur la lutte contre la corruption et le crime organisé, sur la situation en Belarus, sur le Sud-Est de l'Europe, sur la Moldavie et le Nord du Caucase ainsi que sur la liberté des médias et <u>la suppression de la peine de mort</u>.

Au cours du débat sur ce dernier point, référence a été faite notamment à la <u>Déclaration de Strasbourg</u> du 22 juin 2001, laquelle contient un appel à la suppression de la peine de mort. Elle résulte d'une initiative des présidents du Parlement européen, de la Camera dei Deputati et de l'Assemblée Nationale française. M. A. De Decker, président du Sénat, a représenté la Belgique à cette réunion.

La 11^{ème} session annuelle de l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe s'est tenue à Berlin du 6 au 10 juillet 2002.

Les représentants du Sénat, Mme Lizin, M. Geens et M. Vanden Brande ont participé aux travaux et plus précisément :

- à la commission générale des affaires politiques et de la sécurité (M. Vanden Brande).
- à la commission générale des affaires économiques, des sciences, des technologies et de l'environnement (M. Geens).
- à la commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires (Mme Lizin).

La session était placée sous le signe de la lutte contre le terrorisme et de la contribution que les parlementaires peuvent y apporter. Une discussion approfondie a eu lieu sur ce qu'il faut entendre par terrorisme et sur la nécessité de faire figurer dans les législations nationales une définition valable du terrorisme. Il semble en effet qu'il se pourrait bien que l'on doive encore attendre un certain temps pour pouvoir dégager, au sein des Nations unies, un accord sur une définition universellement admise.

L'Assemblée parlementaire s'est réunie à Vienne les 20 et 21 février 2003.

Les représentants du Sénat, Mme Lizin, Mme Kestelijn et M. Kelchtermans ont participé aux travaux.

Au cours d'une réunion conjointe des trois commissions, le Président de l'Assemblée, M. Bruce George, a confirmé que le thème commun de la séance plénière, en juillet 2003 à Rotterdam, serait le "Rôle de l'OSCE après l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne".

Le 21 février 2003 s'est tenu un débat général sur la situation en Irak, auquel a participé Mme A.-M. Lizin. Elle a souligné au cours de ce débat qu'il appartenait au Conseil de Sécurité de tirer des conclusions des travaux des inspecteurs de l'ONU. Elle a affirmé qu'une intervention militaire ne pourrait être tolérée que sous mandat onusien. Elle a déclaré qu'il fallait épuiser tous les moyens diplomatiques et éviter de suivre une logique de guerre.

* :

5. Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires (« COSAC »).

Depuis 1989, des délégations des commissions chargées des Affaires européennes des parlements nationaux de l'Union européenne et une délégation de la commission compétente du Parlement européen se rencontrent deux fois par an. A la suite de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE, les parlements nationaux des pays candidats sont également invités à participer aux réunions de la COSAC.

Le Sénat est représenté par une propre délégation à chaque COSAC :

- 21ème COSAC de Helsinki, n° 2-144;
- 22ème COSAC de Lisbonne, n° 2-539;
- 23ème COSAC de Versailles, n° 2-599;
- 24ème COSAC de Stockholm, n° 2-900 ;
- 25ème COSAC de Bruxelles,
- 26ème COSAC de Madrid, n° 2-1215;
- 27ème COSAC de Copenhague, n° 2-1351
- 28ème COSAC extraordinaire de Bruxelles, n° 2-1526.

* *

6. Union interparlementaire.

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Plus de 140 pays sont représentés en son sein. L'Union interparlementaire se réunit deux fois par an en session statutaire et organise aussi des conférences spécialisées, pour discuter de problèmes de portée mondiale.

L'Union interparlementaire se profile de plus en plus comme le bras parlementaire des Nations Unies. Du 30 août au 1 septembre 2000, l'UIP a organisé la première Conférence mondiale des présidents de parlement à New York, au siège des Nations Unies. La conférence a adopté une déclaration solennelle destinée au Sommet du millénaire des Nations Unies. Le Président du Sénat a assisté à cette conférence et y a pris la parole.

L'Union interparlementaire organise aussi de plus en plus souvent des réunions parlementaires en marge des grandes conférences des Nations Unies et d'autres rencontres intergouvernementales mondiales, par exemple dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En novembre 2002, l'UIP a acquis le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que le droit d'y distribuer ses documents officiels.

Le Bureau du Groupe belge de l'Union interparlementaire (19 membres) a été renouvelé le 12 janvier 2000. Les sénateurs suivants en ont fait partie au cours de la présente législature: M. Vandenberghe (Vice-président du Groupe), M. Devolder, Mme Laloy, M.

Destexhe, Mme Leduc, Mme Thijs, Mme Pehlivan (jusqu'au 25 octobre 2001), M. Colla (depuis le 25 octobre 2001) et M. Timmermans (depuis le 25 octobre 2001).

Des sénateurs ont participé aux conférences interparlementaires de Djakarta (octobre 2000 – Mme Laloy), La Havane (avril 2001 – M. Devolder), Ouagadougou (septembre 2001 – Mme Thijs) et Marrakech (mars 2002 – le Président du Sénat et M. Devolder) ainsi qu'à la session spéciale du Conseil interparlementaire à Genève (septembre 2002 – Mme Laloy). M. Colla participera à la conférence à Santiago du Chili (avril 2003).

Mme Laloy a été rapporteur à la conférence de Djakarta sur le thème "Les embargos et les sanctions économiques sont-ils encore acceptables du point de vue éthique, sont-ils encore efficaces et sont-ils appropriés pour atteindre leur but dans un monde caractérisé par une globalisation croissante?". Ce thème a été mis à l'ordre du jour sur la proposition du Groupe belge et un projet de texte belge a servi de base à la résolution adoptée par la conférence à ce sujet. Sur l'initiative de Mme Laloy, le Sénat a ultérieurement adopté une résolution sur la place des sanctions dans le droit international (doc. 2-561).

Lors de la conférence de Ouagadougou, Mme Thijs a prononcé un discours et déposé un projet de résolution sur le thème "Protéger et entourer les enfants, qui sont les forces vives de la société de demain". Elle a fait partie du comité qui a rédigé la résolution adoptée par la conférence à ce sujet.

Par ailleurs, l'UIP a notamment adopté des résolutions sur: la promotion du droit international humanitaire; la révision de l'actuel modèle économique et financier mondial; le dialogue entre les civilisations et les cultures; la protection des réfugiés et des personnes déplacées et la lutte contre le trafic des êtres humains; la prévention des coups d'état et la promotion de la démocratie; le financement du développement; le respect du droit international dans l'intérêt de la paix mondiale; le rôle de l'éducation et de la culture dans la promotion du partenariat entre hommes et femmes; la lutte contre le terrorisme; le rôle des parlements à l'ère de la mondialisation et de la coopération multilatérale; le développement durable; la situation au Moyen-Orient.

Le Groupe belge de l'Union interparlementaire développe également de nombreuses activités en Belgique. Il a ainsi organisé plusieurs colloques en coopération avec des ONG:

- 9 juin 2000: colloque sur l'introduction d'une taxe mondiale sur les mouvements spéculatifs de capitaux ("taxe Tobin") – les sénateurs Barbeaux, Bodson, De Grauwe, Maertens, Mahoux, Moens et Morael ont collaboré à ce colloque;
- 10 octobre 2001: colloque sur le financement du développement les sénateurs Barbeaux, de Bethune et Mahoux ont collaboré à ce colloque;
- 4 février 2003: colloque sur l'Organisation mondiale du commerce : rôle du Parlement et de la société civile – les sénateurs Mahoux et Roelants du Vivier ont collaboré à ce colloque.

De nombreux sénateurs ont par ailleurs participé aux activités des sections bilatérales qui, au sein du Groupe belge, ont pour objectif de renforcer les liens avec d'autres pays. Vingt-six des 71 sections actuelles sont présidées par des sénateurs ou des sénatrices.

Il y a eu des contacts à Bruxelles avec des délégations parlementaires, les ambassadeurs ou d'autres personnalités de 47 pays et territoires: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Bénin, Bolivie, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, République démocratique du Congo, Corée (du Sud), Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, Géorgie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Italie, Koweït, Liban, Lituanie, Maroc, Mexique, Moldavie, Mozambique, Palestine, Pérou, Pologne, Russie, Soudan, République tchèque, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Yémen et Yougoslavie.

Des sénateurs ont fait partie des délégations suivantes envoyées par le Groupe belge de l'UIP : Algérie (délégation conduite par Mme Lizin), Chypre (délégation conduite par M. Monfils), Tunisie, Azerbaïdjan (délégation conduite par Mme Kaçar), Moldavie et Chili (délégation conduite par M. Siquet).

Le Groupe a invité plusieurs délégations parlementaires à l'initiative de sénateurs présidents de section : Allemagne (M. Vandenberghe), Turquie (Mme Pehlivan) et Azerbaïdjan (Mme Kaçar).

Enfin, il existe, au sein du Groupe belge de l'UIP, une Commission des droits de l'homme, qui s'est penchée entre autres sur les travaux de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme et sur la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) par la Belgique. Une délégation de la commission, dont Mme Taelman faisait partie, a effectué une visite d'étude à Genève en avril 2002.

* * *

VII. Relations internationales

1. Conférences et sommets à l'étranger.

a. Conférence des Présidents des Sénats du monde (Paris, 14 mars 2000).

Le Forum des Sénats du monde répondait à trois objectifs majeurs :

- affirmer la spécificité du bicamérisme, en faisant mieux connaître son utilité et sa vitalité :
- dresser le bilan et établir la typologie des secondes chambres, encourageant ainsi la réflexion scientifique sur les fondements et les " pratiques " du bicamérisme ;
- permettre l'identification et l'expression des besoins et organiser la solidarité entre les secondes chambres du monde dans le respect des spécificités régionales et nationales.

Historiquement, le bicaméralisme a rempli deux missions fondamentales : d'une part, la représentation des Etats fédérés dans les Etats fédéraux ; d'autre part, le partage du pouvoir politique au bénéfice d'une classe sociale dont la prééminence tendait à être mise en cause par l'évolution de la société.

Dans son intervention, le Président De Decker a attiré l'attention de ses collègues sur le fait que la Belgique a glissé du deuxième modèle vers le premier. D'une monarchie constitutionnelle centralisée, notre pays est passé à une monarchie parlementaire fédérale. Le Sénat élitiste et aristocratique de 1830 est devenu plus démocratique. Depuis la réforme de 1995, sa composition est adaptée au fédéralisme belge.

En outre, notre bicamérisme, qui était un bicamérisme intégral, est devenu un bicamérisme spécialisé. Grâce à cette spécialisation, le Sénat a accru son rôle de Chambre de réflexion, qui prend le temps d'examiner à fond les sujets difficiles, comme actuellement l'euthanasie.

Enfin, le Sénat s'est attelé à la tâche d'évaluer les lois. Au lieu d'ajouter sans cesse de nouvelles lois, il faut aussi commencer à déblayer le paysage législatif en supprimant les lois désuètes ou inappliqués. Bref, nous commençons à « déligiférer ».

b. Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne (Strasbourg, 5 et 6 mai 2000).

Thème : le rôle complémentaire des parlements nationaux et des Assemblées parlementaires européennes pour construire une grande Europe démocratique.

Le Président De Decker a souligné que les présidents d'assemblées parlementaires, en tant que gardiens du contrôle démocratique, doivent organiser ce contrôle sur la naissante politique étrangère et de sécurité commune. Vu le caractère intergouvernemental de cette politique, le Parlement européen ne pourra pas, seul, exercer ce contrôle. C'est la raison pour laquelle il plaide pour un système où ce contrôle soit exercé à la fois par le Parlement européen et par des parlementaires nationaux eux aussi réunis au niveau européen, comme cela a été le cas au sein de l'Assemblée de l'UEO.

c. Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne (Rome, 23-24 septembre 2000).

Outre un débat sur le thème principal « Le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux dans le processus de réforme de l'Union européenne et dans l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, on a également discuté les conclusions du groupe de travail sur la qualité de la législation et sur la portée, les objectifs et les règles de la conférence des présidents.

En conclusion de la conférence, une rencontre a eu lieu avec les présidents des parlements du Mercosur.

Le président De Decker a souligné qu'au cours des années, le bicaméralisme est resté souple et efficace et qu'il suscite un intérêt croissant. L'influence positive du bicaméralisme sur la qualité de la législation joue un rôle crucial dans la perspective de sa revitalisation. Par ailleurs, le président a explicité le rôle du Sénat depuis la réforme de l'État de 1993 : veiller à la qualité des lois, examiner des questions importantes d'intérêt public, évaluer l'efficacité de la législation.

d. Sommet mondial des Présidents d'Assemblée à New York (du 30 août au 1er septembre 2000).

Dans son allocution, le président A. De Decker a déclaré qu'il attachait une grande valeur symbolique à cette rencontre – la première de ce type. Elle montre que le monde a pris conscience du fait qu'il forme un ensemble et que l'interdépendance des pays et des peuples est devenue une réalité que l'on ne peut plus ignorer.

Il s'est beaucoup réjoui de la déclaration sur la « vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire » et, plus particulièrement, sur les conditions fondamentales pour une bonne administration du pays : respect de l'État de droit, tolérance, respect des droits de l'homme et des droits des minorités.

« Les régimes politiques partisans de l'intolérance ethnique, sexuelle ou religieuse, continueront à maintenir leurs populations dans une situation misérable et ils seront balayés, à terme, par l'histoire ».

Au sujet du fonctionnement des Nations unies, le président De Decker a regretté que la première puissance du monde, qui est le pays hôte des Nations unies, continue à affaiblir cette institution importante qu'elle a elle-même contribué à créer. Il a estimé également que la composition du Conseil de sécurité, fixée sur la base de critères liés à la fin de la deuxième guerre mondiale, ne correspondait plus à la situation géopolitique dans le monde d'aujourd'hui et qu'il y avait lieu dès lors de l'adapter.

La « Charte des devoirs des États » élaborée par les présidents de l'Assemblée Nationale, du Bundestag et de la Camera dei Deputati, est une des conséquences concrètes de la conférence; la Charte a été adoptée par le Sénat le 12 juillet dernier.

L'objectif est que le texte de la Charte soit approuvée par le plus grand nombre de parlements et devienne ainsi un instrument supplémentaire de protection de la dignité humaine.

e. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (Stockholm, 16 et 17 novembre 2001).

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour de cette conférence, à savoir celui du rôle des partis nationaux dans la construction européenne et celui du rôle des parlements durant la phase des négociations en vue de l'adhésion à l'Union européenne.

Dans son discours sur le premier thème, le président De Decker a souligné la nécessité de redonner une dimension clairement politique au projet européen. Avec la perspective du prochain élargissement, nous nous trouvons au seuil d'une transformation radicale de notre façon d'agir en commun. Nous allons presque doubler le nombre de paysmembres. Serons-nous capables de maintenir, tels quels, la composition et le modus operandi de la Commission, la répartition des pouvoirs entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen ? Pourrons-nous maintenir la politique agricole commune ainsi que la politique d'aide structurelle ? Les parlements nationaux peuven et doivent participer à la réflexion commune sur ces questions.

f. Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne (Zagreb, 9-12 mai 2002).

Les présidents se sont penchés sur le rôle des démocraties parlementaires dans la lutte contre le terrorisme. Dans leur déclaration finale, ils soulignent la nécessité de s'attaquer aux causes du terrorisme par le biais de mesures nationales et internationales, notamment en renforçant la cohésion sociale, en promouvant le dialogue entre les cultures et les religions et en luttant énergiquement contre toute forme de discrimination, de racisme et de xénophobie.

Parallèlement à cela, la Conférence a aussi adopté une "Charte des droits et obligations de l'État". Pour le président De Decker, l'utilité de cette charte réside surtout dans le fait qu'elle souligne les valeurs sur lesquelles sont fondés nos démocraties parlementaires européennes L'Europe est le berceau de la démocratie et doit contribuer à la stabilité dans le monde. Le projet européen est celui d'un monde de paix où la démocratie et la solidarité puissent s'épanouir. Certains groupes rejettent ces valeurs et les combattent. L'union européenne peut remédier à ses faiblesses éventuelles en promouvant la démocratie et en encourageant la coopération au développement et la coordination de la législation. Le respect des devoirs des États peut améliorer le monde de demain.

g. Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne et du Parlement européen (Madrid, 8-9 juin 2002).

Au cours de la Conférence qui avait pour thème "Le Parlement et la construction européenne", les discussions ont porté tant sur le cadre institutionnel européen que sur la vision qu'ont les parlements de l'avenir de l'Europe.

Le président De Decker a proposé, comme solution préalable à la création éventuelle d'une seconde Chambre, d'organiser, en collaboration avec le Parlement européen actuel, pour encadrer les 2ème et 3ème piliers, deux ou trois réunions annuelles conjointes des commissions concernées des parlements nationaux et du Parlement européen.

Il a ensuite exprimé l'espoir que la Convention ouvre la voie à une rationalisation du système institutionnel européen. Le triangle institutionnel existant Conseil-Commission-Parlement ne répond aucunement à la répartition classique des pouvoirs telle que nous la connaissons au niveau national. Le Parlement européen ne joue qu'un rôle très limité sur le plan législatif. La Commission prend des initiatives législatives et les exécute comme le ferait un gouvernement, alors qu'elle n'en a pas le statut, tandis que le Conseil, qui se comporte comme un véritable gouvernement, ne doit rendre aucun compte au Parlement européen et ne peut dès lors pas être sanctionné par ce dernier.

*

2. Association des Sénats d'Europe.

Une association des Sénats d'Europe a été fondée le mercredi 8 novembre 2000 à Paris par les délégations des hautes Assemblées de 12 États, afin de promouvoir le bicaméralisme dans le cadre de la démocratie parlementaire et de renforcer l'identité et la conscience européennes. Cette initiative qui a jeté les bases d'une collaboration étroite entre ces assemblées intervient opportunément à un moment où l'Europe est à la croisée des chemins. Elle permet aussi d'épauler les pays candidats de l'Europe de l'Est dans le processus d'adhésion à l'Union européenne.

Le Sénat belge était représenté par son président, M. Armand De Decker. Les autres pays bicaméraux fondeurs sont l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse et la République tchèque.

a. Réunion de Paris (6 juin 2001)

Le première réunion de l'association a eu lieu à Paris le 6 juin dernier et a été consacrée au thème suivant : « les Sénats et la représentation des collectivités locales ». À cette occasion, le Président De Decker a présenté le Sénat de Belgique comme « la traduction institutionnelle de la volonté de concilier respect de la diversité et recherche d'unité ».

b. Réunion de Bruxelles (13 novembre 2001)

À l'invitation de M. le Président Armand De Decker, l'Association des Sénats d'Europe s'est réunie le mardi 13 novembre 2001 à Bruxelles.

Étaient présents, les Présidents (ou Vice-Présidents) des Bundesrat d'Allemagne et d'Autriche et des Sénats de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Pologne, de Roumanie et de la République Tchèque, du Conseil national de Slovénie, du Conseil des États de Suisse, ainsi que du Conseil d'État du Luxembourg.

L'Association, qui se fixe pour objectifs le développement des relations entre ses membres, la promotion du bicamérisme dans le cadre de la démocratie parlementaire et le renforcement de l'identité et de la conscience européennes a consacré ses travaux à « l'apport des Sénats en matière de qualité de la législation ».

Le Président De Decker a souligné à cette occasion que « La double lecture d'un texte de loi par deux assemblées distinctes, composée d'élus aux profils différents, assure la meilleure protection du citoyen contre le risque d'arbitraire du gouvernement ou contre les improvisations législatives de circonstance. ».

Au terme de la réunion a été adoptée une résolution relative à la lutte contre le terrorisme.

c. Réunion de Ljubljana (28 juin 2002).

L'Association des Sénats d'Europe s'est réunie une seconde fois durant la présente session parlementaire le 28 juin 2002 à Ljubljana. Le thème principal de cette conférence était : "Le bicamérisme, la démocratie et le rôle de la société civile".

Dans son exposé, le président De Decker a souligné que : "La Belgique a une longue tradition de collaboration entre le monde politique et le monde associatif. Il y a à cela deux explications. D'une part, le système institutionnel belge a favorisé la culture du compromis. La représentation proportionnelle a entraîné la multiplication des partis et la mise en place de gouvernements de coalition. La présence sur le territoire de trois communautés a rendus nécessaires des mécanismes de protection des minorités et des règles de majorités renforcées. D'autre part, le monde associatif a toujours été chez nous très riche et dynamique (...) La pratique des auditions est incontestablement l'un des traits majeurs de l'évolution récente du travail parlementaire du Sénat de Belgique, qui reste à l'écoute de la société civile."

Il y a lieu de signaler qu'à l'occasion de cette conférence, deux nouveaux membres ont rejoint l'association : le Conseil de la Fédération de Russie et la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine.

d. Réunion de Madrid (28 février 2003).

Le thème de cette troisième réunion portait sur la fonction de contrôle des Chambres hautes.

À cette occasion, le Président De Decker a présenté le système de contrôle parlementaire, tel qu'il fonctionne au Sénat belge. En conclusion de son intervention, le Président a déclaré ce qui suit : « Pour exercer au mieux leurs fonctions législatives et les autres missions qui leur sont confiées, les sénateurs doivent pouvoir dialoguer avec le gouvernement, plutôt que d'exercer purement et simplement le contrôle de celui-ci. C'est la raison pour laquelle les demandes d'explications au Sénat ont une toute autre connotation que les interpellations classiques qui se tiennent à la Chambre des représentants.».

Les échanges entre présidents ont illustré l'importante contribution des Sénats à la fonction de contrôle des régimes démocratiques et à la transparence de la vie publique, notamment grâce à la diversification de la représentation politique.

Une autre partie de la réunion fut consacrée aux rapports entre les Hautes Assemblées et l'Union européenne. Du fait que, parmi les participants, figuraient des spécialistes des questions européennes, un débat très riche fut mené à propos des travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe et du rôle que les Parlements nationaux, et plus précisément, les Sénats, pourraient jouer sur le plan européen.

3. Visites officielles du Président du Sénat à l'étranger.

Le Président De Decker a conduit, à l'invitation des parlements de ces pays,

- du 24.11 au 01.12. 1999 : une délégation sénatoriale au Japon.

Les conversations avec les autorités japonaises ont porté sur la sécurité dans cette partie de l'Asie, et en particulier, sur les relations entre le Japon, la Chine et la Corée du Nord. La délégation a également pu contribuer à une normalisation plus poussée des relations commerciales entre la Belgique et le Japon, et ce après la pénible crise de la dioxine. Le Japon attache beaucoup d'importance à de bonnes relations avec la Belgique, pays qui est au cœur de l'Union européenne.

Personnalités rencontrées :

- Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Japon ;
- le Premier Ministre, M. Keizo Obushi;
- le Président de la House of Councillors (équivalent du Sénat), M. Juro Saito ;
- le Président de la Chambre, M. Ito;
- le directeur général de la Japan Environment Agency, Mme Kayoko Shimizu ;
- des représentants du Keidanren.

- du 09.04 au 17.04.2000 : une délégation sénatoriale en Egypte.

La conversation avec le président Moubarak a porté principalement sur la situation politique au Moyen Orient, le terrorisme international et la globalisation du commerce mondial.

Pendant les rencontres avec les autres interlocuteurs, les thèmes cités ci-dessus ont été abordés, de même que les relations commerciales entre la Belgique et la république arabe d'Egypte. Cette mission a permis la levée des dernières sanctions qui frappaient l'importation de produits laitiers et bovins belges en Egypte.

Personnalités rencontrées :

- le Président de la République, M. Moubarak;
- le Président de l'Assemblée Consultative (équivalent du Sénat) ;
- le Dr. Mostafa Kamal Helmy;
- le Président de l'Assemblée du Peuple, le Dr. Ahmed Fathy Sorour ;
- le Premier Ministre, le Dr. Atef Ebeid;
- le Ministre des Affaires étrangères, M. Amr Moussa;
- le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, le Dr. Youssef Boutros Ghali.

- du 12.06 au 14.06.2000 : une délégation de sénateurs et de députés en Slovaquie.

Les échanges de vues ont principalement porté sur l'obligation de visa instaurée récemment par la Belgique envers les citoyens slovaques. Les interlocuteurs slovaques ont à plusieurs reprises souligné que cette mesure, destinée à décourager les Rom, présentait en fait de graves inconvénients pour les hommes d'affaires, les étudiants et les hommes de sciences. L'accession à l'Union européenne et à l'OTAN ont également constitué des thèmes-clé dans les échanges de vues. La délégation belge a réaffirmé le soutien que la Belgique continuera à prodiguer à la République slovaque dans ses diverses candidatures, parmi lesquelles il faut également mentionner l'OCDE. En ce qui concerne l'Union européenne, la priorité donnée par la Belgique à l'approfondissement sur l'élargissement a été abordée par la délégation belge. Les interlocuteurs slovaques ont manifesté leur soutien à un projet politique européen fort. Il a été souligné à de nombreuses reprises par la délégation belge que le niveau des efforts engagés doit être maintenu.

Personnalités rencontrées :

- le Président de la République slovaque, M. Schuster ;
- le Président du Conseil National de la République slovaque, M. Migaš;
- le Vice-Président du Conseil National de la République slovaque, M. Andel ;
- le Premier Ministre, M. Dzurinda;
- des membres de la Commission de la Défense, de la Commission des Affaires étrangères et de la Commission pour l'intégration européenne du Parlement slovaque;
- la Présidente de la Commission pour les droits de l'homme et les minorités du Parlement slovaque, Mme Nagy, et les membres de la Commission ;
- le Secrétaire d'Etat du Ministère des Affaires étrangères, M. Chlebo :
- le Maire de Bratislava, M. Moravčik.

- les 11 et 12.07.2000 : <u>une délégation du Bureau, composée du Président du Sénat, de la 1ère Vice-Présidente et du Collège des Questeurs, s'est rendue en **France**, à l'invitation de M. Christian Poncelet, Président du Sénat de la République.</u>

Cette visite a porté sur la politique de communication (publications, relations avec la presse, relations avec le public, site internet, etc.). La délégation s'est intéressée tout particulièrement à la chaîne parlementaire de télévision, qui fonctionne depuis avril dernier.

Personnalités rencontrées :

- M. Christian Poncelet, Président du Sénat français,
- MM. Serge Mathieu, Claude Huriet et François Autain, Questeurs du Sénat,
- M. Jean-Pierre Elkabbach, Président de la Chaîne parlementaire PUBLIC SENAT, ainsi que des représentants de la Chaîne,
- M. Jean-Claude Bécane, Secrétaire général du Sénat,

- M. Jacques Rauline, Directeur général des Services législatifs,
- M. Alain Delcamp, Directeur général de la Communication et du Développement technologique,
- M. Philippe Cérez, Directeur du Service de la Communication,
- Mme Hélène Ponceau, Secrétaire général de la Questure,
- M. Pierre Coupaye, Directeur général des Services administratifs,
- M. Patrick Baudry, Directeur du Service du Budget, de la Comptabilité et de la Sécurité sociale.

- du 05 au 06.02.2001 : <u>visite officielle du Président du Sénat au Grand-Duché de Luxembourg</u>.

Personnalités rencontrées :

- S.A.R. le Grand-Duc Henri;
- M. Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés ;
- M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre;
- Mme Lydie Polfr, Ministre des Affaires étrangères ;
- M. Charles Goerens, Ministre de la Coopération;
- M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie;
- M. François Biltgen, Ministre aux Relations avec le Parlement ;
- M. Paul Helminnger, Maire de la Ville de Luxembourg.

Dans le domaine du bilatéral, les discussions ont porté sur les points suivants:

- Renégociation de l'UEBL et le partage des accises.
- Les rôles respectifs de la région wallonne et de l'état fédéral dans SAR-LOR-LUX.
- La modernisation de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg.
- La coopération militaire.
- Relations économiques et la question de la régionalisation du commerce extérieur en Belgique.

L'essentiel des discussions avait trait aux questions <u>européennes</u> :

Resserrer les liens entre pays du Benelux pour mieux faire entendre nos voix et défendre nos intérêts. En tant que pays fondateurs de l'Union, nous avons une grande responsabilité pour l'évolution future de l'U.E. Nous devons utiliser à fond l'occasion de la présidence belge pour faire avancer les dossiers de l'élargissement et de l'approfondissement.

L'appréciation luxembourgeoise de Nice n'est pas aussi négative que celle de la Belgique (inquiétude, déception profonde, manque de pudeur de la part des "Grands" pour faire sentir leur poids).

Le Luxembourg comprend la peur des grands d'être mis en minorité par les petits. La pondération des voix, telle qu'arrêtée à Nice, sauve l'essentiel. Ensemble, les pays du Benelux, pèsent aussi lourd qu'un Grand.

Nice est un moment de pause. Il faudra réfléchir ensemble avant de vouloir aller plus loin, notamment dans les domaines de l'espace-liberté et de la politique étrangère et de sécurité.

Quant à la finalité de l'UE, ce sera le grand thème de la présidence belge. Il s'agit d'établir une feuille de route pour aboutir à une nouvelle Conférence intergouvernementale en 2004.

Un effort spécial doit être fait afin de ressusciter l'intérêt de l'opinion publique à la chose européenne (ONG, syndicats, société civile...). Faut-il pour autant soutenir la thèse qu'une loi fondamentale de l'UE, contenant notamment la Charte des Droits de l'Homme, doit être soumise à une consultation populaire?

En ce qui concerne le contrôle de l'intergouvernemental, les partenaires luxembourgeois partagent la conviction de M. De Decker qu'une seconde chambre pourrait être utile, à condition toutefois qu'elle ne fasse pas double emploi avec le présent Parlement européen.

Dans la mesure où les missions dites "de Petersberg" ont été transférées à l'UE, il faut repenser les structures. Peut-on reprendre, par exemple, l'idée d'un commissariat pour les questions de défense, tel que cela était prévu dans le Traité de la CED de 1954 ?

- du 08 au 14.04.2001 : <u>visite officielle d'une délégation sénatoriale au **Maroc**</u>.

Composition de la délégation : M. Armand De Decker, Président, MM. Guy Moens, Philippe Mahoux, Philippe Monfils, René Thissen, Marc Hordies et Mme Martine Taelman.

Le problème du droit marocain de la famille a été au centre des discussions que la délégation du Sénat a eues à Rabat avec les autorités marocaines. À cet égard, il s'est avéré que les deux parties tenaient à ce que le dialogue soit constructif et qu'elles attendaient beaucoup de la concertation bilatérale au sein de la Commission mixte en matière civile et des travaux d'un groupe de travail interparlementaire qui doit étudier la problématique de la communauté marocaine en Belgique. Ce groupe de travail devrait pouvoir approfondir les problèmes de droit de la famille, de visas, de sécurité sociale et les nouveaux problèmes d'immigration. Les interlocuteurs marocains ont exprimé l'espoir qu'au niveau bilatéral comme dans le cadre de la présidence européenne, la Belgique s'efforce de contribuer à réduire la pression migratoire en favorisant les investissements.

La délégation a rencontré :

- S.M. le Roi du Maroc, Mohammed VI,
- Le Président de la Chambre des Conseillers, M. Mustapha Oukacha,
- Le Président de la Chambre des Représentants, M. Abdelouahed Radi,
- Le Premier ministre, M. Abderrahmane El Youssoufi,
- Le Ministre de la Justice, M. Omar Azzimane,
- Le Ministre de l'Intérieur, M. Ahmed Midaoui,
- La Ministre déléguée chargée de l'Emploi, du statut de la femme et de l'enfant, Mme Nezha Chekrouni,
- Le Secrétaire d'État au Affaires étrangères, M. Fassi Fehri,
- Plusieurs membres des chambres législatives,

- du 07.04 au 14.04.2002 : Visite officielle à Washington D.C. et à New York.

Composition de la délégation :

- M. Armand De Decker, Président du Sénat.
- Madame Jeannine Leduc, Présidente du groupe VLD du Sénat.
- Madame Marie Nagy, Présidente du groupe Ecolo du Sénat.
- M. Theo Kelchtermans, Sénateur du groupe CD&V.
- Madame Anne-Marie Lizin, Présidente de la commission de l'Intérieur, PS.
- M. Francis Janssens, Directeur général de la Questure du Sénat, secrétaire de la délégation.

La délégation a rencontré :

À Washington

• Au State Department :

- Réunion avec M. John Bolton, Under Secretary of State for Arms Control and International Security.
- Réunion avec M. Ivan Weinstein, Program Officer for the Voluntary Visitors Division of Europe/Eurasia and Africa Branch.
- Réunion avec Mme l'ambassadeur Elisabeth Jones, Secrétaire adjoint du Bureau of European and Eurasian Affairs.
- Réunion avec M. l'ambassadeur Frank Taylor, Directeur de l'Office of Counterterrorism.

• Au National Security Council:

- Réunion avec M. Daniel Fried, Senior Director for European and Eurasian Affairs.

- Au U.S. Department of Defense:
 - Réunion avec le Dr. J.D. Crouch II, Assistant Secretary of Defense for International Security Affairs.
 - Réunion avec M. Leo Michel, Director of NATO Policy office.
 - Réunion avec le Dr. Marc Schneider, Principal Director for Forces Policy.

• Au Congres:

- Réunion avec le sénateur Gordon Smith.

À New York

- Aux Nations Unies:
 - Réunion avec M. Jean-Marie Guehenno, Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les opérations pour le maintien de la paix.
 - Réunion avec Mme Carolyn McAskie, Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les affaires humanitaires et Coordinatrice de « Aide temporaire ».
 - Réunion avec S.E. Sir Jeremy Greenstock, Représentant permanent du Royaume-Uni près les Nations Unies, Président du Conseil de la sécurité et de l'anti-terrorisme.
 - Réunion avec S.E. M. Jean-David Levitte, Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies.
 - Déjeuner de travail chez le Responsable permanent de la Belgique auprès des Nations-Unies.
- Au commissariat de la Ville de New York :
 - Réunion avec M. Garry MacCarthy, Deputy Police Commissioner of the City of New York.
 - Visite de Ground Zero (WTC Twin Towers).

- du 31.10 au 02.11.02 : <u>Visite officielle à **Tallin** (Estonie)</u>

Participation (avec exposé) à la Conférence "Estonia and the European Union. Estonia on its way to a changing Europe".

La rencontre suivante a eu lieu:

- Monsieur Toomas Savi, Président du Parlement d'Estonie
- du 26.11 au 27.11.2002 : <u>Visite officielle à **Varsovie** (Pologne)</u>, à l'occasion du 80ème anniversaire du Sénat de Pologne.

Le Président De Decker a prononcé un discours sur le bicaméralisme, durant la cérémonie au Sénat polonais. Dans ce cadre, il a non seulement relevé l'importance d'une seconde chambre dans la procédure législative, mais il a également souligné le rôle important qui incombera au Sénat polonais, quand ce pays fera partie de l'Union européenne.

Pendant les entrevues qui ont ensuite eu lieu avec les autorités polonaises, il a principalement été question des problèmes qui surgissent à propos de l'adhésion prochaine de la Pologne à l'Union.

Composition de la délégation :

- Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat.
- Monsieur Jean-Marie Happart, Vice-Président du Sénat.
- Monsieur Paul Wille, Sénateur.

Les rencontres suivantes ont eu lieu:

- Monsieur Aleksander Kwasniewski, Président.
- Monsieur Longin Pastusiak, Maréchal du Sénat.
- Monsieur Leszek Miller, Premier Ministre.
- Monsieur Wlodzimierz Cimoszewicz, Ministre des Affaires étrangères.
- Monsieur Tomasz Nalecz, Vice-maréchal du Sejm (Chambre des représentants).

- du 01.01 au 06.01.2003 : Visite officielle au **Cambodge.**

À l'occasion de cette visite officielle, des entretiens ont eu lieu avec les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, de même qu'avec le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères.

Durant ces conversations, les hôtes ont relevé les bonnes relations existant entre le Cambodge et notre pays et ont surtout exprimé leur estime pour l'aide belge au développement.

Ensuite, la délégation a d'ailleurs rendu visite à deux projets dans lesquels la Belgique est impliquée. Il s'agit d'un projet de la FAO, financé par la Belgique, aux environs du lac Tongle Sap (formation de pêcheurs) et d'un projet de handicap international à Siem Reap (prothèses pour des victimes des mines anti-personnel).

Composition de la délégation :

- Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat.
- Madame Jeannine Leduc, Présidente du Groupe VLD du Sénat.
- Monsieur Philippe Mahoux, Président du Groupe PS du Sénat.
- Monsieur Philippe Monfils, Président du Groupe MR du Sénat.
- Madame Marie Nagy, Présidente du Groupe Ecolo du Sénat.
- Monsieur Frans Lozie, Président du Groupe Agalev du Sénat.

Les rencontres suivantes ont eu lieu:

- Monsieur Samdech Chea Sim, Président du Sénat.
- M. Samdech Krom Preah Norodom Ranariddh, Président de l'Assemblée nationale.
- M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre.
- M. Hor Namhong, Ministre des Affaires étrangères.

- du 05.03 au 08.03.2003 : Visite officielle en Russie

à l'invitation de M. Sergey Mironov, Président du Conseil de Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

L'entretien avec M. Moronov, Président du Conseil de la Fédération, a porté aussi bien sur les relations bilatérales que sur la sitution politique internationale. La crise en Irak a été tout particulièrement évoquée. La situation en Tchétchénie a également été abordée.

Le Président De Decker a rémis au Président Mironov un projet de prototocle de coopération entre le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Dans ce protocole, auquel la partie russe attachait beaucoup d'importance, les deux institutions s'engagent à développer les relations interparlementaires par le dialogue et l'échange de leurs expériences respectives.

L'entretien avec M. Mechkov, Vice-ministre des Affaires étrangères, portait principalement sur le programme commun d'activités pour les années 2003 et 2004. À cette occasion, le Président a soulevé le problème des biens des citoyens belges qui ont été confisqués en 1917.

À Saint-Pétersbourg, la délégation a eu un entretien avec M. Tulpanov, qui a notamment plaidé pour un renforcement des liens d'amitié avec la ville d'Anvers avec laquelle sa ville est jumelée.

Composition de la délégation :

- M. Armand De Decker, Président du Sénat.
- M. Jean-Marie Happart, Vice-Président du Sénat.
- M. Paul Wille, Sénateur.

Les rencontres suivantes ont eu lieu:

- M. Sergey Mironov, Président du Conseil de la Fédération.
- M. Gennadiy Seleznev, Président de la Douma de l'Assemblée fédérale de le Fédération de Russie.
- M. Alexandre Mechkov, vice-ministre des Affaires étrangères.
- M. Tulpanov, Président de l'Assemblée législative de Saint-Pétersbourg.

* *

- du 08.12 au 11.12.1999 : <u>le Président De Decker s'est rendu en **Argentine**, en vue de représenter la Belgique à la passation des pouvoirs au nouveau Président de la République, M. Fernando De la Rua.</u>

*

- le 17.02, 2000

: la Première vice-présidente du Sénat, Mme de Bethune, a assisté à la cérémonie de passation des pouvoirs au nouveau Président de la République de Croatie, M. St. Mesic.

- du 25.11 au 3.12.2000 : <u>le Président De Decker s'est rendu au **Mexique** en tant que</u> représentant de la Belgique, lors de la prestation du nouveau Président des États Unis Mexicains, M. Fox.

- du 29.10 au 31.10.2002 : <u>Le Président De Decker s'est rendu à **Baikonoer** (Kazakstan)</u> à l'occasion de la participation de M. Frank De Winne à la mission "Odissea".

(Voir point II.25.)

- 4. Visites officielles de délégations étrangères.
- a. Visite officielle d'une délégation sénatoriale canadienne.
- du 05 au 09.06.2000 : sous la conduite de M. Gildas M. Molgat, Président du Sénat du Canada.

Autres membres de la délégation:

- le Sénateur Céline Hervieux-Payette;
- le Sénateur Michael Meighen;
- le Sénateur Normand Grimard;
- le Sénateur Aurélien Gill;
- Mme Ginette Lafrenière, chef de cabinet du Président Molgat;
- Mme Louise Thibault, secrétaire de la délégation.

La délégation sénatoriale canadienne venait découvrir concrètement le fonctionnement du fédéralisme dans notre pays et cela, grâce à un ensemble d'entretiens au plus haut niveau de nos institutions et de contacts au sein du Parlement fédéral ainsi que dans les assemblées communautaires et régionales.

Personnalités rencontrées:

- le Ministre des Finances, M. D. Reynders ;
- le Président de la Chambre des représentants, M. H. De Croo;
- le Président du Conseil de la Communauté germanophone, M. F. Evers ;
- le Président du Parlement wallon, M. R. Collignon;
- la Présidente du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, Mme M. De Galan ;
- le Vice-président du Parlement flamand, M. J. De Roo;
- le Gouverneur de la Province de Brabant wallon, M. E. Hendrickx;
- le Bourgmestre de Bruxelles Ville, M. F.-X. de Donnéa.

b. Visite officielle d'une délégation du Sénat d'Espagne.

- du 31.05. au 01.06.2001 : sous la conduite de Mme Esperanza Aguirre Gil de Biedma, Présidente du Sénat d'Espagne.

Autres membres de la délégation:

- M. Francisco Javier Rojo Garcia, Deuxième Vice-Président;
- Mme Maria Eugenia Martin Mendizabal, Premier Secrétaire;
- M. Isidoro Martinez Oblanca, porte-parole adjoint du groupe populaire ;
- Mme Maria Antonia Martinez Garcia, porte-parole adjoint du groupe socialiste;
- M. Francisco Xavier Marimon i Sabate, porte-parole du groupe Convergencia y Unión ;
- Mme Maria Teresa Gonzalez Escudero, M. Amado Gimenez Precioso, Mme Isabel Martinez-Cubells Yraola, Mme Maria Vicente de Vera, fonctionnaires du Sénat espagnol.

Personnalités belges rencontrées:

- Rencontre avec les membres du Bureau du Sénat.
- Rencontre avec M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre et avec M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères.

c. Visite officielle d'une délégation du Conseil national de la République slovaque.

- du 7 au 9.3.2002 : sous la conduite de M. Jozef Migas, Président du Conseil national de la République slovaque.

Autres membres de la délégation :

- Madame Anna Zaborska, Députée.
- Madame Erzsebet Dolnik, Députée.
- M. Marek Estok, Directeur du Services des Relations internationales et du Protocole.

Des entrevues ont eu lieu avec :

- M. A. Duquesne, Ministre de l'Intérieur.
- Des membres de la Commissions des Relations extérieures et de la Défense du Sénat et de la Chambre des Représentants, du Comité fédéral d'Avis pour les Questions européennes et de la l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

d. Visite officielle d'une délégation de la Chambre des Conseillers du Maroc.

- du 11 au 17.06.2002 : sous la conduite de M. Mustapha Oukacha, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc.

Autres membres de la délégation :

- M. Omar Boumkass, Vice-Président du groupe USFP.
- M. Mohamed Bouhriz, Groupe RNI.
- M. Abderrahim Cherkaoui, Groupe UD.
- M. Hamid L'Mouden, Groupe MP.
- M. Mohamed Qarro, groupe FFD.
- M. Agdlghani El Kasmi, Chef de Cabinet du Président.
- M. Boubker Titouani, Directeur du Service des Relations externes.

Des entrevues ont eu lieu avec :

- M. L. Michel, Ministre des Affaires étrangères.
- M. M. Verwilghen, Ministre de la Justice.
- M. F.-X. de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Des membres de la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat avec et avec des membres de l'Union Interparlementaire, section Belgique-Maroc.
- Madame F. Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française.
- M. Ph. Moureaux, Bourgmestre de la Commune de Molenbeek Saint Jean.
- Madame L. Detiège, Bourgmestre de la ville d'Anvers.

* * *

5. Personnalités étrangères reçues par le Président du Sénat.

a. Les personnalités étrangères suivantes ont été reçues en audience par le président du Sénat ou par les vice-présidents :

- le 20.07.1999 : le Ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie, Mme Michaylova.
- le 17.09.1999 : le Président du Parlement centraméricain, M. Roberto Reina.
- le 30.09.1999 : le Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Ivanov.
- le 21.10.1999 : le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés Mme Sadako Ogata.
- le 09.11.1999 : le Président de la Commission européenne, M. Romano Prodi.
- le 30.11.1999 : le Président du Parlement de la République slovaque, M. Jozef Migaš.
- le 01.12.1999 : le Président du Parlement de la République de Bulgarie, M. Sokolov.
- le 02.12.1999 : le Président du Parlement de la République rwandaise, M. Sebarenzi Kabuye.
- le 02.12.1999 : le Président du de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, M. Mohamed Jalal Essaid.
- le 19.01.2000 : la Présidente du Sénat de la République tchèque, Mme Libuše Benešová.
- le 01.02.2000 : le Président de l'Assemblée nationale de la République du Burundi, M. Léonce Ngendakumana.
- le 02.02.2000 : la Présidente du Parlement européen, Mme Nicole Fontaine.
- le 03.02.2000 : le Président de la République du Yémen, M. Ali Abdullah Saleh.
- le 07.02.2000 : le Président de la République d'Indonésie, M. Abdurrahman Wahid.
- le 16.03.2000 : le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Mme Fréchette.
- le 21.03.2000 : le Ministre des Affaires étrangères de la république de Hongrie, M. Janos Martonyi.
- le 27.03.2000 : le Ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, M. Indulis Berzins.
- le 05.04.2000 : le Président de l'UDPS, M. Etienne Tshisekedi.
- le 17.05.2000 : Sa Majesté le Roi Juan Carlos d'Espagne.
- le 22.05.2000 : le Premier Ministre de l'Ukraine, M. Viktor Yushchenko.
- le 29.05.2000 : la Présidente du Sénat des Etats-Unis du Mexique, Mme Maria de los Angeles Moreno.
- le 06.06.2000 : le Président du Parlement de la République de Lituanie, M. Vytautas Landsbergis.

- le 10.07.2000 : le Premier Ministre de la République populaire de Chine, M. Zju Rongji.
- le 15.09.2000 : M. Theodoro Obiang Ngugna Mbassogo, Président de la République de Guinée équatoriale.
- le 19.09.2000 : M. Tien, Ministre des Affaires étrangères de Taiwan.
- le 19.10.2000 : M. Shimon Peres, membre du Gouvernement Israélien, Prix Nobel de la Paix.
- le 07.11.2000 : M. Jozef Migas, Président de l'Assemblée Nationale Slovaque.
- le 10.11.2000 : Lord Russel Johnston, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.
- le 14.11.2000 : M. Joschka Fischer, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.
- le 22.11.2000 : M. Mikhaïl Gorbatchev, ancien Président de l'URSS, Prix Nobel de la Paix.
- le 22.11.2000 : M. Ivan Plyusch, Président du Parlement d'Ukraine.
- le 24.11.2000 : M. Yordan Sokolov, Président de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie.
- le 04.12.2000 : M. Joamis Kasoulides, Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre.
- le 12.12.2000 : M. Ngenda Kumana, Président de l'assemblée générale de la République du Burundi.
- le 25.01.2001 : le Président de la République dominicaine.
- le 31.01.2001 : M. Adrian Severine, Président de l'assemblée parlementaire de l'O.S.C.E.
- le 12.02.2001 : M. Zeman, Premier Ministre de la République tchèque.
- le 23.02.2001 : M. Kharrazi, Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran.
- le 06.03.2001 : M. Petar Stoyanov, Président de la République de Bulgarie.
- le 20.03.2001 : Mme Nicole Fontaine, Présidente du Parlement européen.
- le 04.05.2001 : Mgr Jean-Louis Tauran, Secrétaire des Relations extérieures du Saint-Siège.
- le 15.05.2001 : M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Grand-Duché du Luxembourg.
- le 15.05.2001 : M. Mario Losada, Président du Sénat de la République d'Argentine.
- le 31.05.2001 : M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, Prix Nobel de la Paix.
- le 05.06.2001 : M. Klaux Bühler, Président de l'Assemblée de l'UEO.
- le 07.06.2001 : M. Robert Kocharian, Président de la République d'Arménie.
- le 12.06.2001 : M. Walter Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe.
- le 15.06.2001 : M. El Fassi, Ministre de l'Emploi du Royaume du Maroc.
- le 18.06.2001 : M. José Eduardo Dos Santos, Président de la République d'Angola.
- le 26.06.2001 : M. Zurab Zhvania, Président du Parlement de la République de Géorgie.

- le 09.07.2001 M. Tan Soo Khoon, Président du Parlement de la République de Singapour.
- le 10.07.2001 : M. Ion Iliescu, Président de la République de Roumanie.
- le 11.07.2001 : M. Felipe Pérez Roque, Ministre des Affaires étrangères de la République de Cuba.
- le 12.07.2001 : M. Jozef Stank, Ministre de la Défense de la République slovaque.
- le 12.07.2001 : M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigeria.
- le 12.07.2001 : M. Ricardo F. Garcia Cervantes, Président de la Chambre des Représentants des États Unis Mexicains.
- le 02.10.2001 : M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération russe.
- le 23.10.2001 : M. Simeon de Saxe Cobourg-Gotha, Premier Ministre de Bulgarie.
- le 03.12.2001 : M. Pierre Buyoya, Président du Burundi.
- le 05.12.2001 : M. Jozsef Szajer, Président de la Commission pour l'Intégration européenne de la Hongrie.
- le 14.12.2001 : M. Stojan Andov, Président du Parlement macédonien.
- le 18.12.2001 : M. Abdelaziz Bouteflika, Président d'Algérie.
- le 08.03.2001 : M. Jozef Migas, Président du Conseil national de la République slovaque.
- le 15.03.2002 : M. N'Guessa Affi, Premier Ministre de Côte d'Ivoire.
- le 23.04.2002 : M. Avraham Burg, Président de la Knesset.
- le 26.04.2002 : M. Meir Sheetrit, Ministre de la Justice de l'État d'Israël.
- le 14.05.2002 : M. Vicente Fox Quesada, Président des États-Unis du Mexique.
- le 21.05.2002 : M. Donald Tsang, Chief secretary for administration, Hong Kong.
- le 23.05.2002 : Mme Nezha Chekrouni, Ministre-délégué du Maroc, chargée de la traite des Femmes et de la Protection de la famille.
- le 28.05.2002 : M. Jean Minani, Président de l'Assemblée nationale du Burundi.
- le 13.06.2002 M. Mustapha Oukacha, Président du Sénat du Royaume du Maroc.
- le 19.06.2002 : Général Doin, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
- le 27.06.2002 : M. Abderrahmane El Youssoufi, Premier Ministre du Maroc.
- le 10.07.2002 : M. Klaus Wowereit, Président du Bundesrat allemand.
- le 19.07.2002 : Mgr. Pierluigi Celata, Nonce Apostolique en Belgique
- le 23.07.2002 : M. Naji Sabri, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Irak
- le 12.09.2002 : Madame Rita Fan Hsu Lai-tai, Présidente du Conseil législatif de Hongkong
- le 30.09.2002 : M. Rachid Bouhlal, Secrétaire-général du Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc
- le 02.10.2002 : M. Gueorgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie
- le 09.10.2002 : M. Guennadi Seleznev, Président de la Douma de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie
- le 09.10.2002 : Madame Habiba Sorabi, Ministre de la Condition féminine de l'Afghanistan

- le 11.10.2002 : M. Sanjbegz Tumur-Ochir, Président du Parlement de Mongolie
- le 14.10.2002 : M. Serguei Mironov, Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie
- le 24.10.2002 : M. Frans Weisglas, Président de la Tweede Kamer des Etatsgénéraux du Royaume des Pays-Bas
- le 25.11.2002 : M. Marek Borowski, Président de la Chambre des représentants de la République de Pologne
- le 11.12.2002 : M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République démocratique et populaire d'Algérie
- le 16.01.2003 : M. Ahmad Korei, Président de l'Assemblée législative palestinienne
- le 20.01.2003 : M. Hor Namhong, Ministre des Affaires étrangères du Royaume du Cambodge
- le 21.01.2003 : M. Libère Bararunyeretse, Président du Sénat de la République du Burundi
- le 22.01.2003 : M. Carlos Federico Ruckauf, Ministre des Affaires étrangères de la République argentine
- le 06.02.2003 : M. Arturas Paulauskas, Président du Parlement de la République de Lituanie
- le 11.02.2003 : M. Stjepan Mesic, Président de la République de Croatie
- le 11.02.2003 : M. Mikulas Dzurinda, Premier Ministre de la République slovaque

*

* *

Les ambassadeurs étrangers suivants ont été reçus en audience par le Président du Sénat :

- le 20.07.1999 : S.E.M. Cambolis, Ambassadeur de la République hellénique en Belgique ;
- le 22.07.1999 : S.E.M. Hyodo, Ambassadeur du Japon en Belgique ;
- le 29.09.1999 : S.E.M. Lipka, Ambassadeur de la République slovaque en Belgique ;
- le 01.10.1999 : S.E.M. Kislyak, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Belgique ;
- le 06.10.1999 : S.E.M. Cortese, Ambassadeur de la République italienne en Belgique ;
- le 06.10.1999 : S.E.M. Amor, Ambassadeur de l'Etat d'Israël en Belgique ;
- le 13.10.1999 : S.E.M. Piekarski, Ambassadeur de la République polonaise en Belgique ;
- le 13.10.1999 : S.E.M. Crespo, Ambassadeur de la République portugaise en Belgique ;
- le 13.10.1999 : S.E.M. Sasra, Ambassadeur de la République tunisienne en Belgique ;
- le 15.10.1999 : S.E.M. Iskit, Ambassadeur de la République turque en Belgique ;
- le 25.10.1999 : S.E.M. Al-Ebrahim, Ambassadeur de l'Etat du Koweit en Belgique ;
- le 27.10.1999 : S.E.M. Roell, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Belgique ;
- le 08.11.1999 : S.E.M. Airaldi, Ambassadeur de la République argentine en Belgique ;
- le 08.11.1999 : S.E.M. Noev, Ambassadeur de la République de Bulgarie en Belgique ;
- le 13.12.1999 : S.E.M. Saad, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Belgique :
- le 21.01.2000 : S.E.M. Hyodo, Ambassadeur du Japon en Belgique ;
- le 24.01.2000 : S.E.M. Mayr-Harting, Ambassadeur de la République d'Autriche en Belgique ;
- le 27.01.2000 : S.E.M. Paschke, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Belgique ;
- le 22.03.2000 : S.E.M. Thalmann, Ambassadeur de la Confédération suisse en Belgique ;
- le 28.04.2000 : S.E.M. Delfi, Ambassadeur de la République islamique d'Iran en Belgique ;
- le 02.05.2000 : S.E.M. Adanja, Ambassadeur de la République de Slovénie en Belgique ;
- le 03.05.2000 : S.E.M. Al-Sharikh, Ambassadeur de l'Etat du Koweit en Belgique ;
- le 16.05.2000 : S.E.M. Lipka, Ambassadeur de la République slovaque en Belgique ;

- le 16.05.2000 : S.E.M. Saad, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Belgique ;
- le 16.05.2000 : S.E.M. Mba Olo Andeme, Ambassadeur de la République de Guinée équatoriale en Belgique;
- le 19.05.2000 : S.E.M. Kisonga Mazakala, Ambassadeur de la République démocratique du Congo en Belgique;
- le 24.05.2000 : S.E.M. Rodriguez-Arriaga, Ambassadeur des Etats-Unis du Mexique en Belgique;
- le 23.06.2000 : S.E.M. Handogiy, Ambassadeur de la République d'Ukraine en Belgique;
- le 07.07.2000 : S.E.M. Dimitrov, Ambassadeur de la République de Bulgarie en Belgique;
- le 18.07.2000 : S.E.M. Amor, Ambassadeur de l'Etat d'Israël en Belgique.
- le 13.09.2000 : S.E.M. Roberto Arenas Bonilla, Ambassadeur de la République de Colombie.
- le 19.09.2000 : S.E.M. Laslo Trocsanyi, Ambassadeur de la République de Hongrie.
- le 11.10.2000 : S.E.M. Shaul Amor, Ambassadeur de l'État d'Israël.
- le 13.10.2000 : S.E.M. Hamed Ahmed Elhouderi, Ambassadeur de Libye.
- le 17.10.2000 : S.E.M. Francisco Fernando Fabregas, Ambassadeur du Royaume d'Espagne.
- le 20.10.2000 : S.E.M. Peter von Butler, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne.
- le 13.11.2000 : S.E.M. Michael Colvin, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'OTAN.
- le 20.11.2000 : S.E.M. Manuel Rodriguez Arriaga, Ambassadeur des États Unis Mexicains.
- le 24.11.2000 : S.E.M. Antoine François Van Dongen, Ambassadeur du Royame des Pays-Bas.
- le 12.12.2000 : S.E.M. Serguey Kislyak, Ambassadeur de la Fédération de Russie.
- le 09.01.2001 : S.E.M. Jacques Bilodeau, Ambassadeur du Canada.
- le 12.01.2001 : S.E.M. Ricardo Brodsky Baudet, Ambassadeur de la République du Chili.
- le 16.01.2001 : S.E.M. Carlos Rios Dabdoub, Ambassadeur de la République de Bolivie.
- le 17.01.2001 : M. Akyl, Représentant des Chypriotes Turcs.
- le 09.02.2001 : S.E.M. Aivars Groza, Ambassadeur de la République de Lettonie.
- le 16.03.2001 : S.E.M. Frantisek Lipka, Ambassadeur de la République slovaque.
- le 21.03.2001 : S.E.M. Viguen Tchitetchian, Ambassadeur de la République d'Arménie.
- le 02.04.2001 : S.E.M. Mustapha Salhadine, Ambassadeur du Royaume du Maroc.

- le 18.05.2001 : S.E.M. Porfirio Munez Ledo, Ambassadeur des États Unis Mexicains.
- le 15.06.2001 : S.E.M. Gavin Hewitt, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- le 12.10.2001 : S.E.M. Mingjiang Song, Ambassadeur de la République populaire de Chine.
- le 15.10.2001 : S.E.M. Abdulaleez Al-Sharikh, Ambassadeur de l'État du Koweit.
- le 14.12.2001 : S.E.M. John Bjørnebye, Ambassadeur du Royaume de Norvège.
- le 08.01.2002 : S.E.M. Porfirio Muñoz Ledo, Ambassadeur des États-Unis mexicains.
- le 01.02.2002 : S.E.M. Stephen Franklin Brauer, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.
- le 06.02.2002 : S.E.M. Jan Wojciech Piekarski, Ambassadeur de la République de Pologne.
- le 19.02.2002 : S.E.M. Mustapha Salahdine, Ambassadeur du Royaume du Maroc.
- le 06.03.2002 : S.E. Madame Marija Adanja, Ambassadeur de la République de Slovénie.
- le 26.03.2002 : S.E.M. Surapong Posayanond, Ambassadeur du Royaume de Thailande.
- le 17.04.2002: Une délégation d'ambassadeurs des pays arabes conduite par le Doyen du Corps diplomatique arabe, S.E.M. Nassir Alassaf, Ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite.
- le 07.05.2002 : S.E. Mme Ljerka Alajberg, Ambassadeur de la République de Croatie.
- le 27.05.2002 : S.E.M. Erkan Gezer, Ambassadeur de la République de Turquie.
- le 28.05.2002 : S.E.M. Surapong Posayanond, Ambassadeur du Royaume de Thailande.
- le 31.05.2002 : S.E.M. Shaukat Umer, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan.
- le 10.06.2002 : S.E.M. Saliou Cisse, Ambassadeur de la République du Sénégal.
- le 26.06.2002 : S.E.M. Jacques Bilodeau, Ambassadeur du Canada.
- le 22.10.2002 : S.E. M. Iwo Byczewski, Ambassadeur de la République de Pologne
- le 23.10.2002 : S.E. M. Chengyuan Guan , Ambassadeur de la République populaire de Chine
- le 15.01.2003 : S.E. M. Ioannis Corantis, Ambassadeur de la République hellène

*

6. Divers

a. Au nom du Sénat, des sénateurs ont participé aux conférences, séminaires, colloques et voyages ministériels suivants :

-	les 17 et 18.10.1999	: séminaire sur le thème du fédéralisme dans le cadre de la semaine belge à Ottawa.
-	du 07 au 09.03.2000	: Forum euroméditerranéen des femmes parlementaires à Naples (Mesdames Willame et Van Riet).
-	les 23 et 24.05.2000	: deuxième conférence des Présidents de Parlements euroméditerranéens à Alexandrie (M. Happart et Mme Leduc).
-	du 11 au 13.09.2000	: Conférence sur le « Stability Pact » à Zagreb, organisée par le « Sabor » (Parlement de la Croatie) (M. Jean-Marie Happart).
-	du 03 au 06.11.2000	: Jubilé des Politiques à Rome (MM. Vandenberghe, Monfils, Dallemagne et Mme Kaçar).
_	le 20.11.2001	: Conférence « Globe » à La Haye (M. Malcorps).
-	le 21.11.2000	: la « Belgisch-Nederlandse Conferentie » à Eindhoven (M. le Président De Decker, Mme Leduc, et MM. Monfils, Istasse et Caluwé).
-	du 11 au 12.12.2000	: Forum « Debt for development » à Rome (M. Maertens).
-	les 24 et 25.01.2001	: La conférence OESO des Présidents des Commissions des Finances à Paris (M. Maertens).
-	les 8 et 9.02.2001	: Forum Euroméditteranéen à Bruxelles (Mme De Schamphelaere).
-	les 2 et 3.03.2001	: Forum Euroméditerranéen à Malta (Mmes Laloy et Cornet d'Elzius).
-	les 10 et 11.05.2001	: Conférence « Environnement » à Stockholm (M. Malcorps).
_	les 16 et 17.05.2001	: Conférence « Euréka » à Madrid (M. Creyelman).
-	le 23.05.2001	: Conférence « Diplomatie parlementaire » à Paris
-	du 18 au 27.07.2001	(M. Happart).: Conférence « COP 6 bis » à Bonn (Mme Nagy et M. Roelants du Vivier).
-	du 02 au 09.09.2001	: Troisième Conférence contre le Racisme, la Discrimination raciale et la Xénophobie, tenue à
-	les 11 et 12.09.2001	 Durban (Afrique du Sud). (Mme Taelman). : Quatrième Conférence des parlements nationaux de l'Union européenne sur les technologies d'information et de communication à Helsinki et Tallin (M. Dubié).
-	les 17 et 18.09.2001	: Conférence "Stability Pact" Conférence au Parlement
	1 02 05 10 2001	européen à Bruxelles (M. Vandenberghe).

: Table ronde des parlementaires sur la désertification à

Genève (Suisse). (M. Vankrunkelsven).

du 03 au 05.10.2001

-	le 29.10.2001	: Conférence ACP au Parlement européen à Bruxelles (M. le Président De Decker).
-	du 09 au 14.11.2001	: Quatrième conférence ministérielle à Doha (Quatar) (M. Colla).
-	le 08 11.2001	: Conférence Euroméditerranéenne au Parlement européen à Bruxelles. (M. Vandenberghe).
-	du 19 au 26.01.2002	: Mission conduite par M. André Flahaut, Ministre de la Défense nationale au Laos – Cambodge et Vietnam (M. le Président De Decker, Mme Thijs, MM. Vankrunkelsven, Geens et Colla).
-	du 15 au 18.02.2002	: Troisième conférence Euroméditerranéenne à Athènes (M. le Président De Decker).
-	du 10 au 13.04.2002	: Mission conduite par M. André Flahaut, Ministre de la Défense nationale au Bénin (M. D'Hooghe et Mme. Willame-Boonen).
-	du 12 au 14.04.2002	: Conférence « Globe » à Stockholm (Suède) (M. Roelants du Vivier).
-	les 23 et 24.05.2002	: 13e Conférence « Euréka » à Athènes (M. Thissen).
_	du 16 au 19.06.2002	: Mission du Ministre André Flahaut au Kénia. (MM
		Geens, Colla et Maertens.
_	les 17 et 18.06.2002	: Quatrième forum Euroméditerranéen à Bari (M.
	10.00.2002	Wille).
-	du 24.08 au 28.08.2002	"Second Asia-Europe Parliamentary Partnership Meeting" à Manille (Philippines) (M. F. Creyelman et
		Madame G. Staveaux).
-	du 26.08 au 06.09.2002	"Conférence sur le Développement durable (ONU)" à Johannesbourg (Afrique du Sud) (M. JM. Happart et Madame M. Nagy).
-	du 08.10 au 09.10.2002	6. 7
-	du 13.10 au 16.10.2002	,
-	du 17.10 au 18.10.2002	.a • • ·
-	du 17.10 au 18.10.2002	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
-	du 21.10 au 22.10.2002	,
-	du 05.11 au 06.11.2002	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
-	du 12.11 au 14.11.2002	

Vivier).

du 20.01 au 24.01.2003 : "International Parliamentary Conference Golden

Jubilee of the Parliament of India" à New Delhi

(Indes) (M. P. Wille).

du 06.03 au 07.03.2003: Symposium international sur le Cannabis" à

Stockholm (Suède) (M. V. Van Quickenborne en M.

W. Verreycken.

V^e forum Euroméditerranéen à Elounda (Grèce) du 28.03 au 29.03.2003:

(M. L. Siquet).

Des sénateurs ont été envoyés en qualité d'observateurs aux élections :

du 07 au 11.10.1999 : dans la République du Kazakhstan dans le cadre de

l'OSCE (M. Zenner, M. Van Hauthem).

du 27.10 au 02.11.1999 : en Géorgie dans le cadre de l'OSCE (M. Geens, Mme

Kaçar).

le 19.12.1999 : dans la Fédération de Russie dans le cadre de l'OSCE

(Mme Laloy, M. Kelchtermans).

du 02 au 04.01.2000 : dans la République de Croatie (M. Colla, M. Geens).

le 20.02.2000 : dans la République kirghize (M. Siquet).

: présidentielles dans la République du Pérou (Mme du 03.04. au 11.04.2000

Thijs, M. Barbeaux).

le 26.03.2000 : présidentielles dans la Fédération de Russie dans le

cadre de l'OSCE (M. Devolder).

le 24.09.2001 : en Yougoslavie (Mmes de Bethune et Kaçar).

le 05.11.2000 : en Azerbaïdjan (MM. Van Hauthem et Ramoudt).

le 12.11.2000 : en Bosnie (Mme Lizin et M. Dubié).

le 07.01.2001 : en Azerbaïdjan (MM. Ramoudt et Wille).

le 25.02.2001 : en Moldavie (M. Van Quickenborne).

le 08.04.2001 : au Pérou (Mmes Thijs et De Roeck). le 22.04.2000

: au Montenegro (M. Malmendier).

le 09.09.2001 : en Biélo-Russie (M. D'Hooghe).

le 17.11.2001 : au Kosovo (M. Dallemagne et Mme. Lizin).

le 29.03.2002 : en Ukraine (M. Dubié).

le 05.10.2002 : à Sarajevo (Bosnie-Herzegovine) (M. V. Van

Quickenborne).

VIII. Conférences, colloques et rencontres au Sénat

En vue et dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, diverses initiatives ont été prises :

- Conférence parlementaire européenne sur la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne (PESD) et son contrôle parlementaire (2/3.07.2001).
- <u>Le Traité de Nice et les frontières de l'Europe</u> (7.03.2001)
- <u>La Conférence de TEPSA</u> sur la Présidence belge de l'Union européenne (26 et 27.04.2001)
- <u>Les finalités de l'Europe</u> (20.06.2001)
- <u>La Conférence de suivi sur la dimension parlemntaire de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)</u> (6 et 7.11.2001)

(Voir sous la rubrique V. Union européenne – présidence belge)

* *

1. Colloques

a. Journée d'études « Femmes et violence au sein du couple » (27.04.2001)

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes a organisé, en collaboration avec la commission de la Justice, une journée d'étude publique sur le thème de la violence au sein du couple. Cette journée d'étude a eu lieu le 27 avril 2001, en présence de nombreux observateurs.

Elle a notamment été l'occasion de confronter des témoignages de victimes et d'associations de terrain avec l'expérience des services de police et de membres du parquet spécialisés dans l'accueil des victimes.

En conclusion de cette journée, les ministres de l'Egalité des chances et de la Justice ont exposé leurs intentions de politique future en la matière

b. La situation actuelle et l'évolution du droit des victimes

(22.06.2001)

Le 22 juin 2001, le Sénat a organisé, à l'initiative de la commission de la Justice, un colloque sur les droits des victimes.

La première partie de ce colloque était consacrée à la situation actuelle et l'évolution des droits des victimes dans le procès pénal. Dans ce cadre, le professeur Franchimont, le procureur du Roi de Namur, deux juges d'instruction, deux avocats et la présidente de la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence ont été entendus.

La deuxième partie, plus pratique, était consacrée à l'étude de l'assistance de victimes d'actes intentionnels de violence. Plusieurs acteurs de terrain y ont fait part de leurs expériences, notamment des assistantes de justice, des représentantes du service assistance aux victimes au sein des corps de police, des représentants de services d'aide au justiciable. D'autre part, des victimes ont témoigné, ainsi que les asbl "Ouders van een vermoord kind" et "Marc et Corine".

Les conclusions du colloque ont été formulées en présence de M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice.

c. Journée d'études "Traite des êtres humains et prostitution"

(29.06.2001)

A l'initiative du mouvement du Nid et de Child Focus, le Sénat a organisé, le 29 juin 2001, une journée d'études sur "La traite des êtres humains et la prostitution".

L'objectif de cette journée d'étude consistait à permettre un échange de vues entre parlementaires, magistrats, services de police et les asbl qui accueillent les victimes de la traite, afin d'évaluer l'application des lois du 13 avril 1995 ainsi que d'examiner la nécessité et l'éventualité d'une harmonisation de la politique au niveau européen.

SAR le Prince Philippe a assisté à cette journée d'étude, placée sous le patronage de LL.MM. le Roi et la Reine.

*

d. « Quelles réformes pour le Sénat ? », rencontre avec dix-huit constitutionnalistes (12 novembre 2001).

En collaboration avec la Revue belge de droit constitutionnel et avec le Professeur Delpérée, le Président De Decker a réuni au Sénat dix-sept spécialistes belges du droit public, de même qu'un professeur norvégien.

Chaque expert a développé une suggestion ou un aspect particulier d'une réforme souhaitée du Sénat. Cette rencontre permit des débats intéressants, tant entre experts qu'entre experts et membres du Sénat.

En juin dernier, les contributions écrites des constitutionnalistes viennent d'être publiées aux éditions Bruylant, avec un avant-propos du Président De Decker et des conclusions du Professeur Delpérée.

* * *

2. Rencontres au Sénat avec des personnalités internationales importantes.

En invitant, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, trois personnalités mondialement connues et lauréates du Prix Nobel de la Paix, à un échange de vues avec les parlementaires belges, le président du Sénat, M. Armand De Decker, a contribué à l'entente internationale.

- Rencontre avec **M. Shimon Peres**, Prix Nobel de la Paix. (le 19.10.2000)

"Des Palestiniens prospères sont de meilleurs voisins." Voilà à quoi peut se résumer le message que le Prix Nobel de la Paix 1994, M. Shimon Peres, membre du gouvernement israélien, a adressé le 19 octobre 2000 aux parlementaires belges réunis dans l'hémicycle du Sénat. Il a cependant déclaré que l'aide étrangère ne pouvait pas suffire à elle seule : "L'aide étrangère a ses défauts: on prend l'argent des pauvres des pays riches pour le donner aux riches des pays pauvres. (...) L'introduction d'une économie ouverte et la création d'une infrastructure moderne constitueraient le meilleur investissement."

- Rencontre avec **M. Mikhaïl Gorbatchev**, Prix Nobel de la Paix. (le 22.11.2000)

En tant que président de la Croix-Verte internationale, une organisation non gouvernementale d'envergure internationale, M. Mikhaïl Gorbatchev, ancien président de l'URSS, Prix Nobel de la Paix 1990, veut libérer le monde d'un des héritages désastreux de la Guerre froide: les réserves immenses d'armes chimiques. À propos de l'élargissement de l'Union européenne aux anciens pays de l'Est, le dernier secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique a fait, le 22 novembre 2000, la déclaration suivante au Sénat: « ... je parle de l'élargissement de l'Union européenne et non de l'élargissement de l'Europe. La Russie, c'est aussi l'Europe, et la Russie saluera l'élargissement mais

seulement si l'Union maintient et renforce ses liens de coopération avec la Russie. (...) Devant l'élargissement de l'OTAN, au contraire, la Russie adoptera des positions rigides. »

Rencontre avec **M. Yasser Arafat**, Prix Nobel de la Paix. (le 31.05.2001)

Après M. Shimon Peres, l'autre Prix Nobel de la Paix 1994, M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, s'est adressé, le 31 mai 2001, dans les termes suivants aux parlementaires belges réunis au Sénat: "Par votre intermédiaire, je lance un appel solennel à l'Union européenne et à la communauté internationale à œuvrer de concert, côte à côte, tous ensemble, à sauver le processus de paix que j'ai engagé avec feu mon partenaire Yitzhak Rabin. La paix que nous préparions était une paix des braves. Il a payé de sa vie la recherche de cette paix. Il nous incombe à tous de déployer tous les efforts possibles pour sauver cette paix indispensable non seulement pour le peuple palestinien et le peuple israélien, mais aussi pour tous les peuples du Proche-Orient, et pour l'ensemble de la communauté internationale."

Les débats avec les trois hommes d'État ont suscité un vif intérêt de la part des médias. Les nombreuses questions, souvent critiques, des sénateurs et députés reflètent la grande importance que pareilles rencontres présentent pour les assemblées parlementaires.

* *

- <u>Visite officielle de M. Vicente Fox Quesada</u>, Président des États-Unis du Mexique. (le 14 mai 2002).

Le président a rappelé dans son discours qu'il a eu le privilège de représenter la Belgique lors de l'investiture du président, en l'an 2000. À cette occasion, il a pu se rendre compte de l'ampleur de l'enthousiasme et de l'espoir qu'a suscités son élection, après soixante-dix ans de règne sans partage *du Partido Revolucionario Institucional*.

Depuis, l'économie mexicaine s'est stabilisée sous l'impulsion du président Fox, et le pays est devenu un facteur de stabilité et de développement sur le continent américain.

Le président a évoqué par ailleurs les excellentes relations bilatérales entre le Mexique et la Belgique et a exprimé l'espoir d'encore les voir se consolider à l'avenir grâce à l'accord de coopération avec l'Union européenne qui est entré en vigueur dans l'intervalle.

Dans son discours, le Président mexicain a exposé les priorités de son pays dans le domaine des relations internationales : « Notre intention est de garantir la continuité des valeurs et des buts que nous considérons comme fondamentaux : le respect des droits de l'homme, la promotion du développement, la protection de l'environnement, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international ainsi que la construction et la consolidation de la démocratie. Nous voulons également lutter contre la corruption et le crime organisé international ».

Il a également souligné que son pays désire développer des relations étroites avec l'Union européenne : « Mon gouvernement espère que les processus économiques en cours se traduiront en relations mutuellement bénéfiques pour le Mexique et nos partenaires

étrangers. C'est pourquoi une de nos priorités a été de renforcer les liens avec l'Union européenne, la région la plus dynamique du monde en matière d'intégration économique et politique. Plus encore, la négociation et l'entrée en vigueur de l'accord global entre le Mexique et l'Union européenne, un des traités les plus complets que l'Union européenne ait jamais signé avec un pays tiers, se veulent le plier d'une nouvelle relation stratégique avec nos partenaires européens ».

Pour conclure, le Président Fox a noté que le Mexique entretient déjà d'excellentes relations bilatérales avec notre pays et qu'il envisage de les renforcer dans l'avenir.

* *

Rencontre avec **M. Valéry Giscard d'Estaing**, Président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe (le 5 février 2003).

La Convention sur l'avenir de l'Europe a entamé la phase ultime et décisive de ses travaux. Le fruit de ce travail, qui doit être présenté au Conseil européen de Thessalonique les 19 et 20 juin 2003, aura incontestablement un grand impact sur la Conférence intergouvernementale qui suivra. Cette Conférence sera chargée de l'élaboration d'un nouveau traité européen et sans doute, d'une constitution qui détermineront dans une large mesure la vie de nos concitoyens et des Européens au cours des décennies futures.

Dans le cadre du suivi parlementaire des travaux de la Convention, le Sénat a organisé, dans son hémicycle, le 5 février 2003, un débat auquel M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention européenne, a participé. Outre des sénateurs et des députés, des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements et parlements des Communautés et des Régions ainsi que les membres belges du Parlement européen et de la Convention ont participé aux discussions.

* *

IX. Relations publiques

1. Relations avec la presse

- Communiqués de presse officiels.- Flash info

Outre les communiqués officiels au nom du Bureau, du Collège des Questeurs, des commissions et des délégations près les organisations internationales, le service de la Communication envoie quotidiennement plusieurs "flash info" par courrier électronique reprenant les activités de la séance plénière, des commissions, des rencontres, des colloques, etc...qui ont lieu au Sénat. La presse reçoit en outre de façon hebdomadaire un aperçu concis des réunions qui sont organisées pendant la semaine.

Pour satisfaire aux besoins des journalistes, le service de la Communication constate par ailleurs que les e-mails, les appels téléphoniques et les contacts directs gagnent de plus en plus en importance. La publicité des réunions de commission n'a certainement pas renversé cette tendance.

- Gratuité des images audiovisuelles et photos

Les chaînes de télévision sont souvent sollicitées et les moyens mis à leur disposition sont limités par essence. Le Sénat entend par conséquent assister les journalistes de la presse audiovisuelle en leur proposant des enregistrements audiovisuels professionnels.

Depuis début 2002, les séances plénières et certaines réunions de commission sont entièrement filmées par des caméras broadcast professionnelles commandées à distance. Les télévisions nationales, communautaires et locales peuvent obtenir gratuitement des cassettes audiovisuelles. Elles peuvent également se connecter directement à notre signal. Les chaînes qui en font la demande et qui ne peuvent envoyer d'équipes technique sur place peuvent être équipées d'une caméra mobile et recevoir l'aide professionnelle de techniciens. Les formats utilisés sont Betacam SP et DVC Pro, tant en 16:9 qu'en 4:3.

Le Sénat archivera bientôt les enregistrements audiovisuels et les présentera en basse résolution sur son site web. Certaines séquences en haute résolution pourront être transférées par l'internet vers les chaînes de télévision.

Le service de la Communication a engagé depuis peu un photographe équipé d'un matériel digital professionnel. Des photos de qualité de réunions et de rencontres au Sénat seront bientôt mises gratuitement en ligne sur notre site web.

- Site web <u>www.senat.be</u>

Le développement du site web se poursuit. De nouvelles rubriques destinées aux médias seront lancées sous peu : flash info, ordres du jour aisément compréhensibles reliés par hyperlien aux ordres du jour officiels, photothèque et vidéothèque...

2. Relations publiques

- Site web www.senat.be

Le site web du Sénat est déjà très complet. Il suffit encore de le rendre plus facilement accessible et attrayant. Le système du webcasting permet, d'une part, de diffuser sur www.senat.be les images tournées au Sénat. D'autre part, une partie du site est destiné aux jeunes qui peuvent poser des questions ou émettre des critiques en envoyant des courriels à l'adresse junior@senate.be. L'adresse électronique info@senate.be permet par ailleurs à tout citoyen d'envoyer des questions et des remarques au service de la Communication ainsi qu'aux sénateurs. Les questions fréquemment posées - on note plus de 2.000 mails par an - seront regroupées dans une nouvelle rubrique "Foire Aux Questions". Enfin, la visite virtuelle sera sensiblement développée.

- Visiteurs

Chaque année, plus de 40.000 citoyens rendent visite au Parlement fédéral (Chambre et Sénat). Ils peuvent participer à une visite guidée, assister aux débats en séance ou participer à des journées portes ouvertes. Avant chaque visite, les visiteurs peuvent suivre un film documentaire sur le Parlement fédéral qui a été réalisé en 2000 en versions française, néerlandaise, allemande et anglaise.

Dans la perspective des élections du 18 mai 2003, le Parlement fédéral organise en outre des sessions d'information à l'attention des jeunes qui iront voter pour la première fois et des lecteurs de plusieurs quotidiens. Après une collation et une visite guidée dans les bâtiments du Parlement, ils participent à un débat avec des parlementaires sous la conduite d'un animateur chevronné. L'après-midi est clôturé par une petite réception.

En collaboration avec la Chambre, le Sénat a aménagé un espace accueil pour les visiteurs situé au 13, rue de Louvain. On peut y acheter ou obtenir des documents et de la documentation et surfer à l'aide de pc sur les sites web de la Chambre et du Sénat. Les images de la séance plénière et des ordres du jour du Sénat sont en outre diffusés sur un canal interne et retransmis, à différents endroits, sur des moniteurs.

- Périodique du Sénat

Alors que le numéro 9, édition spéciale pour les jeunes, était tiré à 34.000 exemplaires, le tirage du numéro 10 de la revue gratuite et illustrée du Sénat a été porté à 107.000 exemplaires. Ce numéro fait le point de la législature écoulée. Quelques 58.000 titulaires de professions libérales ont reçu un exemplaire de ce numéro chez eux à titre informatif. Tout citoyen qui en fait la demande reçoit par ailleurs gratuitement le périodique du Sénat.

- Action auprès de la jeunesse.

-	le 21.10.2000	:	« Place aux Enfants »: les enfants siègent dans
-	le 11.11.2000	:	l'hémicycle du Sénat. Célébration du 11 novembre : rencontre entre jeunes
-	le 19.11.2000	:	et anciens combattants. Projet <i>de</i> l'UNICEF « What do you think ? » : des jeunes de tout le pays rencontrent des politiques.
-	le 04.05.2001	:	« Scholierenparlement » : séance de clôture de
-	le 20.10.2001	:	différents parlements régionaux de la jeunesse. "Place aux enfants": des enfants siègent dans l'hémicycle du Sénat.
-	le 11.11.2001	:	« commémoration du 11 novembre » : rencontre entre
-	le 20.11.2001	:	des jeunes et des anciens combattants. Projet UNICEF "What do you think?" Des jeunes venus de toute la Belgique dialoguent avec les politiques.
-	le 03.05.2002	:	« Parlement de la jeunesse » : session de clôture des différents parlements régionaux.
-	le 29.05.2002	•	Séance de suivi de la session spéciale des Nations Unies à New York consacrée aux enfants, en présence
-	le 19.10.2002	:	de S.A.R. la Princesse Mathilde. "Place aux enfants": les enfants tiennent séance dans l'hémicycle du Sénat.
-	le 11.11.2002	:	"célébration du 11 novembre": rencontre entre les jeunes, des anciens combattants et des parlementaires sur le thème central de la tolérance
-	le 20.11.2002	:	UNICEF projet "What do you think?": des jeunes venus de toutes les régions du pays s'entretiennent avec Madame N. de T'Serclaes, Président du Groupe de travail Droits de l'enfant
-	le 09.05.2003	:	"Scholierenparlement": séance de clôture rassemblant les parlements de jeunes de différentes régions
-	le 12, 15, 19, 22, 29 mars et		tes patientents de jouites de différentes régions
-	les 2 et 5 avril 2003	:	débats d'information avec des jeunes et avec un large public en vue des élections du 18 mai 2003

- Divers

11/15					
-	17.10.2001	:	Conférence de la Journée mondiale contre la pauvreté,		
			organisée par le groupe de travail Quart Monde, en présence de S.A.R. la princesse Astrid.		
-	07.12.2001	:	Remise officielle du prix « Femmes d'Europe » à l'actrice Irène Papas.		

- 12.05.2002

: Visite des motards du Bundestag allemand et remise d'un subside à l'Association Responsible Young Drivers.
